



Séance du Conseil général du 27 septembre à 19h30
à la salle Polymatou à Bevaix

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 mai 2022.
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2022.
4. Correspondance.
5. Nomination d'un membre à la commission technique en remplacement de Mme Zoé Nater, démissionnaire.
6. Nomination d'un membre à la commission technique en remplacement de Mme Raphaëlle Javet, démissionnaire.
7. Nomination d'un membre à la commission des forêts et des rives en remplacement de Mme Raphaëlle Javet, démissionnaire.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour créer un bouclage du réseau d'eau potable et remplacer une conduite d'eaux usées dans la localité de Fresens.
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'800'000.- pour la réfection du chemin du Vignoble à Bevaix.
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour la rénovation et l'isolation de l'école de Saint-Aubin-Sauges (rue de l'Hôpital 16).
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 122'000.- relative à l'aménagement de trois places de fitness urbain.
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 475'000.- pour la formalisation du plan d'aménagement local.
13. Motion du groupe des Verts demandant d'étudier la possibilité d'installer rapidement des panneaux solaires photovoltaïques verticaux le long de l'autoroute sur la commune de La Grande Béroche.
14. Informations du Conseil communal.
15. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Le Conseil communal

Saint-Aubin-Sauges, le 7 septembre 2022

La séance est publique.

Empêchements

Selon l'art. 32 du règlement général de commune, tout membre du législatif empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du président.

Il communiquera par la même occasion au président le nom de son remplaçant ou de sa remplaçante pour cette séance (suppléant-e élu-e).



Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2022
à 19h30, au Polymatou à Bevaix

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 21 février 2022.
3. Correspondance.
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'augmentation de la dotation en personnel des structures d'accueil.
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'augmentation de la dotation en personnel à la STEP de Saint-Aubin-Sauges.
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour la réalisation de l'avant-projet de réhabilitation de la STEP.
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 125'000.- pour l'achat et la pose de décors lumineux de Noël.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 400'000.- pour la réfection de plusieurs murs de soutènement bordant les tronçons de routes remis par le Canton.
9. Informations du Conseil communal.
10. Résolutions, interpellations et questions écrites.

M. J. Bergamin, président, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun-e. Il rappelle aux membres du Conseil général de laisser les mains levées lorsque les questeurs comptent le nombre de voix et demande également de s'annoncer avant de prendre la parole afin de faciliter la prise du procès-verbal.

1. Appel nominal

Mme D. Vantaggio procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant-e-s mentionné-e-s ci-dessous.

Excusé-e-s :

M. Olivier Brunner, excusé, non remplacé

M. Daniel Bubanec, excusé, remplacé par M. Marc-Alain Langel

Mme Nicole Vauthier, excusée, remplacée par M. Domenico Camarda

M. Alain Kneuss, excusé, non remplacé

Mme Zoé Nater, excusée, remplacée par Mme Yasree Essoo.

Retardataire :

M. Jean-Daniel Alfter.

Présents : 38 membres, 37 votants, la majorité est à 19 voix.

M. M. Ignoto remplace Mme Z. Nater en qualité de questeur.

M. H. Assumani, président du Conseil communal, demande une modification de l'ordre du jour. Le Conseil communal souhaite ajouter un point 4b à l'ordre du jour, qui concerne un arrêté sur l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 20'000.- dans le chapitre « Structures d'accueil parascolaires ». L'arrêté en question est distribué aux membres du Conseil général afin qu'ils-elles puissent en prendre connaissance.

- **Soumise au vote, la modification de l'ordre du jour est acceptée par 35 voix pour et 2 abstentions.**

2. Procès-verbal de la séance du 21 février 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Correspondance

Mme D. Vantaggio donne lecture d'un courrier adressé par M. Nicolas Stucki concernant sa démission en tant que suppléant au Conseil général.

Mme D. Vantaggio donne lecture d'un courrier adressé par des habitant-e-s et usager-ère-s du port de Bevaix concernant un mécontentement suite à l'abattage soudain d'un vieux pin audit port. Le courrier se trouve en annexe du présent procès-verbal.

Mme D. Vantaggio donne lecture d'un courrier adressé par le Cercle scolaire régional Les Cerisiers concernant l'avancement des travaux inhérents à l'assainissement des façades de l'école. Les travaux auraient dû débuter dès le début des vacances scolaires d'été 2022. Cependant, il y a un report de ces travaux en 2023 ; ce report est en lien avec certains aspects inhérents au marché de la construction actuellement très tendu.

Mme D. Vantaggio évoque également un courrier reçu de la part de Mme Jacqueline Bourquin qui concerne aussi la place du port à Bevaix. Il n'est pas lu car il est relativement long, mais il se trouve en annexe du présent procès-verbal.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'augmentation de la dotation en personnel des structures d'accueil

M. H. Assumani : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la thématique du parascolaire est très importante pour le développement d'une commune dans le cadre de l'attractivité résidentielle et de la domiciliation. En 2018, la commune de La Grande Béroche comptait 8'820 habitant·e·s, avec 662 élèves aux cycles 1 et 2, pour 138 places au parascolaire accordées par l'OSAE. La commune avait déjà un taux de couverture de 20,8%. Aujourd'hui, la commune atteint 8'998 habitant·e·s, avec 677 élèves éligibles pour 210 places au parascolaire accordées par l'OSAE. Ce qui fait qu'entre 2018 et aujourd'hui, depuis la fusion, la commune a créé 72 places. Ceci représente un taux de couverture de 31,3 %, ce qui est bien en dessus du taux recommandé par le Canton. Pour rappel, la naissance d'un enfant est un moment crucial dans la vie d'un parent. La tendance actuelle est de permettre aux parents de travailler et de leur offrir une solution de garde pour leurs enfants. Il est en effet important de permettre aux parents qui le souhaitent de ne pas arrêter leur activité professionnelle, ce qui pourrait les impacter à moyen ou long terme. Par conséquent, il est du devoir des communes de participer à l'effort collectif, en proposant des solutions aux parents qui le demandent, dans une mesure qui soit juste. Un parent content est un citoyen qui reste vivre dans la commune. Nos citoyen·ne·s savent que les coûts des places d'accueil pour les enfants ne sont temporairement pas compensés par leur charge fiscale et nous pouvons espérer que les parents sont conscients que la création de places d'accueil au-delà des obligations cantonales est un effort que la Commune de La Grande Béroche fournit pour répondre à cette demande. Je rappelle aussi qu'un·e enfant qui est bien accueilli·e dans sa commune sera un·e enfant, un·e adolescent·e et un·e adulte attaché·e à l'endroit où il·elle a grandi. Il est utile d'accueillir comme il se doit les familles qui souhaitent s'établir dans notre commune, dans la perspective qu'elles restent y vivre à long terme. Nous devons aussi penser aux parents dont la situation économique est plus fragile car ce sont souvent ces parents qui cessent leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants pour des raisons financières. Nous savons désormais que le choix de cesser son activité professionnelle pour s'occuper d'un·e enfant pour des raisons financières a des conséquences pécuniaires qui peuvent être aussi dommageables à long terme, même si le choix semble judicieux à court terme. En effet, un parent qui n'a pas la chance d'obtenir une bonne formation ou de pouvoir exercer une activité professionnelle faisant l'objet d'une demande de la part d'un employeur, risque de se retrouver sans emploi, avec des conséquences sur ses revenus à moyen terme ou même à long terme, avec une diminution potentielle de ses rentes à la retraite. C'est aussi un risque pour la commune, qui doit assurer le minimum d'existence. Ce sont tous ces risques que nous pouvons éviter en mettant en place des structures d'accueil pour les parents qui en ont besoin.

Il est clair que, dans la mesure du possible, nous souhaitons avoir une vision à long terme pour les places d'accueil dans la commune. C'est bien pour cela que nous vous proposons les autres mesures faisant l'objet de votre examen ce soir. Les demandes augmentent chaque année dans notre commune, voire partout dans le canton. Aujourd'hui encore, il y a une trentaine de familles à Bevaix qui demande des places parascolaires et une vingtaine à Saint-Aubin-Sauges. Ces familles-là n'auront pas forcément de places à la prochaine rentrée scolaire. Le Conseil communal demande à votre autorité aujourd'hui 1.5 EPT afin d'optimiser les places des structures existantes, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a des mètres carrés à disposition et ce que l'on demande aujourd'hui, c'est du personnel pour pouvoir remplir ces places. On ne crée pas des places mais des plages horaires. C'est une solution à court terme, très utile aux yeux de certaines familles. Cette solution permettra d'accueillir un peu plus d'enfants, sachant, toutefois, qu'il ne sera malheureusement pas possible de répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'accueil formulées par les parents. D'autres mesures sont proposées par le Conseil communal pour permettre d'avancer dans ce dossier afin d'établir une stratégie communale à long terme. Ces mesures sont :

- la création d'une commission ad hoc pour traiter la thématique du parascolaire ;
- donner ce dossier du parascolaire à la commission sports – loisirs – culture ;
- donner ce dossier au syndicat régional des Cerisiers.

Toutes ces solutions-là seront soumises à la commission des règlements pour pouvoir étudier la bonne solution pour le parascolaire. Une deuxième demande aussi c'est l'arrêté que vous avez sous les yeux, qui demande une somme de CHF 20'000.- pour établir un cahier des charges, dans le but de vous présenter un projet d'étude pour le parascolaire de La Grande Béroche. Ce dossier est passé deux fois en commission financière avec un préavis de 5 voix pour et 2 abstentions. Le Conseil communal vous remercie d'avance pour votre soutien. Je terminerai par cette citation : « Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin ». Merci pour votre attention. »

M. Th. Rothen : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière a très rapidement constaté les lacunes que présentait le premier rapport qui nous a été présenté. Nous avons demandé au Conseil communal de préciser quelques éléments de la stratégie à plus long terme. Cela a été fait par l'ajout du chapitre 9 du rapport que vous avez sous les yeux, à satisfaction ou pas des membres. Il en est finalement découlé que cet arrêté, qui propose l'engagement de personnel complémentaire, a été accepté par la commission financière à 5 voix et 2 abstentions. Nous avons évidemment regretté qu'il n'y ait pas une commission qui ait pu se charger des aspects spécifiques de ce rapport et c'est vrai que nous avons également évoqué la possibilité de confier cette charge à la commission sports – loisirs – culture qui pourrait devenir : commission sports – loisirs – culture et jeunesse, par exemple. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez pu le lire pendant le week-end, la question que se pose le PLR est : y a-t-il un pilote dans l'avion politique du parascolaire à La Grande Béroche ? Le groupe PLR tient à faire part de ses vives inquiétudes quant au portage politique du dossier du parascolaire. En effet, le sujet revient sur la table des conseiller·ère·s généraux·ales chaque printemps depuis plusieurs années, lorsque les demandes venant de la population démontrent que la capacité d'accueil des structures s'avère insuffisante pour la rentrée à venir. Cette année, il est question d'augmenter la dotation en personnel de 1.5 EPT pour augmenter le nombre de places d'accueil à disposition. Or, chaque année, on semble s'étonner de l'évolution à la hausse de la demande. Mais rappelons-nous qu'en juin 2020, le chef de dicastère d'alors, Monsieur Gilbert Bertschi, tirait déjà la sonnette d'alarme face à la hausse grandissante de la demande en accueil parascolaire. Face à l'urgence d'alors, l'exécutif et le législatif communal avaient pris leurs responsabilités : de nouvelles structures avaient été créées, du personnel avait été engagé et des places supplémentaires avaient été mises à disposition de la population. Si la réponse à court terme faisait du sens, force est de constater que malgré les difficultés annoncées en 2020, aucune stratégie n'a été élaborée et mise en place depuis lors. D'ailleurs, en mars 2021, le groupe PLR s'étonnait déjà des propos du chef de dicastère qui mentionnait, en séance du Conseil général, que la commune ne disposait d'aucune stratégie en matière de parascolaire. Le PLR réclamait alors l'établissement d'une analyse détaillée, d'une vue adéquate et d'un déploiement planifié et maîtrisé de l'offre. C'est donc avec étonnement que le groupe PLR constate que plus d'une année plus tard, aucune vision n'a été établie. Outre les aspects technico-politique, la manière dont la communication a été menée autour de ce rapport relève d'un scénario hollywoodien, des meilleures prises d'otage politique en bonne et due forme. En voici la séquence :

- Acte 1 : Communiqué de presse du Conseil communal du 6 avril 2022 annonçant un manque de place et la nécessité de créer 1.5 EPT pour augmenter le nombre de places à disposition.
- Acte 2 : Découlement de l'acte 1, reprise du communiqué de presse dans le Littoral Région du 22 avril 2022 qui rajoute une première couche à ce mélodrame.
- Acte 3 : Passage en séance de commission et prise de conscience du mécontentement d'une majorité de la commission en première lecture. Le rapport, comme cela a été rapporté, a été corrigé et sera accepté en deuxième lecture.
- Acte 4 : Est-ce un retour de bâton ? Article dans ArcInfo du 21 mai 2022 dans lequel nous pouvons lire les propos du chef de dicastère que, dans le fond, la problématique, c'est le

taux de 20% fixé dans la loi d'accueil des enfants ainsi que l'urbanisation non maîtrisée de la commune qui rend difficile les projections.

Si cette technique de communication peut sembler habile, dès que l'on se penche sur les faits, la réalité est un peu plus crue. En effet, il n'y a rien de nouveau, la loi cantonale impose aux communes de mettre à disposition de la population des places d'accueil correspondant à 20% du nombre d'élèves. La Grande Béroche dépasse d'ores et déjà cette exigence, avec 31% aux heures des repas et 24% le reste de la journée. Sur la question de l'urbanisation difficilement maîtrisable, cet argument ne peut être accepté, dans la mesure où le Conseil communal dispose d'un monitoring précis des constructions en cours, certainement une base solide pour l'élaboration de projections. Enfin, et pour démontrer l'absence de cohérence, nous nous sommes repenché.e-s sur le rapport du 24 février 2021 relatif à l'augmentation de la dotation en personnel pour le parascolaire. Dans ce rapport, nous avons pu constater un manque de 23 places, malgré l'augmentation, alors acceptée, du côté de Saint-Aubin-Sauges. Dans le présent rapport, on constate un manque de 29 places pour la prochaine rentrée scolaire du côté de Saint-Aubin-Sauges, d'où la création de 1.5 EPT. La question est dès lors simple : pourquoi n'a-t-on pas davantage augmenter la dotation en personnel l'année dernière alors que le manque semblait être d'une taille similaire ? Si le PLR ne remet pas en cause l'importance de l'accueil parascolaire en tant que service à la population, il déplore le manque de rigueur politique avec lequel ce thème, important mais pas unique pour favoriser l'attractivité résidentielle de notre commune, est traité. Par conséquent, comme vous avez déjà pu le lire, à ce stade des discussions, le groupe PLR validera l'augmentation de la dotation en personnel pour les structures parascolaires, peut-on faire autrement ? Cela permettra d'optimiser l'espace à disposition et ainsi augmenter les places disponibles. Pour le PLR, cette validation est assujettie à l'exigence de créer urgemment une commission dédiée afin d'élaborer une stratégie globale en la matière et ainsi améliorer l'efficacité et le professionnalisme que le traitement de cette thématique mérite. Un amendement en ce sens a été déposé auprès du bureau du Conseil général et transmis aux différents groupes. Pour conclure, si nous sommes ici sur le terrain politique, nous tenons néanmoins à saluer le professionnalisme de l'équipe éducative et du personnel administratif qui offre d'excellentes conditions d'accueil aux enfants de La Grande Béroche et c'est probablement ça qui est aujourd'hui le plus important. »

Mme M. Cuche : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, concernant l'objet précité, évidemment, le groupe Socialiste se positionne à l'unanimité pour l'octroi d'une dotation supplémentaire de 1.5 EPT pour l'encadrement du parascolaire. Cet 1.5 EPT, comme cela a été expliqué, permettra également d'avoir le personnel nécessaire en prévision d'une augmentation du nombre de places d'accueil dans notre commune. Selon le rapport du Conseil d'État du 14 septembre 2014, sous lequel je me suis penchée, concernant le projet de loi pour la modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), le taux de couverture idéal déterminé par le Canton à l'époque était de 40% pour le parascolaire et 30% pour le préscolaire. Finalement, le Canton avait fixé un taux de 20% à atteindre pour le 31 décembre 2020. De ce fait, il est vrai que notre commune, avec ses 31% pour les repas et ses 24% en journée, dépasse les exigences cantonales, ainsi que nous l'avait déjà relaté notre conseiller communal en charge du dicastère, et comme l'a brillamment relevé le PLR dans son communiqué. Le facteur principal de l'évolution de la population de notre commune, concernant cet aspect particulier de l'accueil parascolaire, n'est pas tant, comme certaines grandes villes, le flot migratoire, mais plutôt l'arrivée de familles, via les nouveaux objets immobiliers qui se construisent sur notre commune. Il me semble redondant de parler du besoin d'accueil pour les enfants, au vu des profonds changements que notre société a vécu et vit encore aujourd'hui, au vu des besoins des familles où les deux parents travaillent, même partiellement, il est nécessaire d'avoir des accueils pour les enfants, au vu du nombre de familles monoparentales qui est également en augmentation, etc. Nous sommes dans une nouvelle réalité et le changement de paradigme a déjà eu lieu. Nous devons nous y adapter en répondant aux besoins et en offrant ces accueils aux familles qui le demandent. Après acceptation de la dotation en EPT, si elle devait arriver et cette éventualité d'une augmentation du nombre de place d'accueil, la question qui en découlera directement sera également : dans quels lieux/sites l'accueil parascolaire pourra-t-il continuer à se faire ? Quid du financement ? En effet, après visite des locaux, lors des portes-ouvertes, j'ai pu constater que le site de l'école primaire de Saint-Aubin-Sauges,

en particulier, était complexe à gérer pour les travailleur·euse·s sociaux·ales. Davantage d'efficacité serait à trouver, ainsi qu'avoir des lieux plus en adéquation pour la prise en charge d'enfants en nombre, par respect pour l'enfant accueilli, ainsi que pour les travailleurs sociaux et travailleuses sociales qui œuvrent dans ces structures puissent le faire de manière adéquate et du mieux que possible. Dans son communiqué de presse du 6 avril, le Conseil communal, par le biais de son chef de dicastère, a mentionné son souhait « de préparer un projet de structures d'accueil parascolaire dans une vision à long terme ». Le parascolaire n'ayant aucune commission apparentée, il nous semble également indiscutable de régler cette question. Plusieurs options s'offrent à nous quant à la réponse à donner : création d'une commission ad hoc, telle que proposée ? Ou adjonction du parascolaire à une commission existante, telle qu'également proposée, soit, changement de la dénomination en sports – loisirs – culture – jeunesse, éventuellement ? Concernant l'amendement proposé, je suis étonnée de cette proposition d'un engagement pour un an, en CDD. Ainsi que d'une commission provisoire. Quid d'une vision à long terme et globale ? C'est quasi proverbial « regarder la paille dans l'œil du voisin, mais ne pas voir la poutre dans le sien », à savoir critiquer une vision à court terme, non globale, etc, mais proposer un poste en CDD et un appoint provisoire d'une commission, alors que le but de cette dotation était justement faire face aux besoins, voire d'augmenter des places, et préparer le terrain d'une vision à plus long terme. Le parascolaire étant une nécessité, et un domaine qui ne va pas s'éteindre de sitôt, pourquoi une commission temporaire plutôt qu'une commission pérenne qui soit chargée d'une réflexion globale et une vision à long terme, le parascolaire étant prévu pour durer. Pour conclure, bien que d'accord sur le fond du communiqué de presse du PLR, en tout cas quant au besoin d'une commission, au besoin de places d'accueil, ainsi que d'une vision à long terme et d'une stratégie globale, quant à cette question de l'accueil de l'enfant dans notre commune, je déplore la manière de faire. En effet, apprendre via un communiqué de presse les intentions de mes collègues du législatif, au lieu de passer en Conseil général et de pouvoir en débattre ensemble, me semble inapproprié, surtout dans le ton qui avait été utilisé. La bonne nouvelle c'est que je pensais/nous pensions devoir argumenter et débattre davantage le bien-fondé de la demande du Conseil communal pour cette dotation, je constate avec plaisir que tel ne sera pas le cas, nous tirons peut-être à la même corde. Je souhaiterais juste qu'au lieu de cliver encore et toujours, nous puissions tirer la corde du même bout. Un gouvernement à la française, avec un pouvoir de l'opposition, et autres jeux politiques, cette manière de gouverner est d'un autre temps selon moi et, à ce que j'en ai vu, n'apporte pas les résultats escomptés, à savoir : faire avancer le bien commun. Nous sommes engagé·e·s et élu·e·s pour travailler ensemble au bien commun, au bien de notre commune, dans nos différences, avec des sensibilités et des avis qui divergent. Et c'est une richesse de trouver un chemin dans ces différences. Cliver et polariser n'apportent pas ces résultats. En physique, l'on sait que ce sont les tensions qui font avancer, qui créent le mouvement. C'est une réalité, pas les clivages. Tout est dans la nuance. Merci pour votre attention. »

Mme S. Noirat : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, tout d'abord, les Verts remercient le conseiller communal, Monsieur Hassan Assumani, pour l'excellente préparation de ce rapport qui nous propose une augmentation de la dotation en personnel des structures d'accueil. Le groupe des Verts, après discussion, trouve que cette demande est une évidence, car notre commune offre de nombreux atouts et attire de nombreux·ses habitant·e·s et il ne faudrait pas être à la traîne en ce qui concerne les écoles et les structures d'accueil. Par ailleurs, l'augmentation en personnel permettra d'optimiser ces structures et c'est bien là aussi le but. Comme les autres groupes l'ont déjà longuement expliqué, nous sommes d'accord sur le cahier des charges qu'il faudrait faire avec ces CHF 20'000.-. Donc, le groupe des Verts accepte l'augmentation de 1.5 EPT et le crédit supplémentaire de CHF 65'250.- pour couvrir les dépenses de la période d'août à décembre 2022 ainsi que les CHF 20'000.- demandés dans l'arrêté présenté en début de séance pour l'élaboration urgente d'un cahier des charges. »

Mme M. Petitpierre : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le samedi 22 mai dernier, il a été possible de visiter les structures parascolaires de notre commune. Le constat suivant semble en découler facilement : nous avons de beaux et grands locaux, et d'autres méritant un rafraîchissement, mais ce n'est pas le sujet ici. Ainsi, nous n'allons pas seulement nous prononcer sur l'augmentation de la dotation en personnel des structures d'accueil mais sur une exploitation correcte desdits locaux et de leur potentiel. Aussi, il s'agit ici de réagir à

un réel besoin des habitant.e.s, voire des futur.e.s habitant.e.s de La Grande Béroche en offrant la possibilité aux parents d'exercer leur activité professionnelle tout en sachant leurs enfants en sécurité. Mais encore, accepter ce projet, c'est accepter l'augmentation du potentiel d'accueil d'enfants dans les structures et, ainsi, augmenter la cohésion entre les élèves leur permettant ensuite d'évoluer dans un milieu d'apprentissage serein. Pour tous ces points, qui semblent primordiaux si nous voulons penser au futur de notre commune que représentent les enfants mais également à son présent dans le bien-être des parents, le Groupement se positionne majoritairement favorable à cet arrêté et remercie le Conseil communal pour son rapport ainsi que pour l'élaboration de ce projet. De plus, nous l'encourageons à poursuivre cette réflexion afin de ne plus avoir à réfléchir dans l'urgence, annuellement, mais d'élaborer une stratégie sur un temps plus important. Ainsi, nous soutiendrons la volonté partagée dont il est mention ce soir. »

M. G. Huguelet-Meystre : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je remercie les autres groupes sur les prises de position. Je partage l'avis de nos collègues Socialistes sur deux points. Le premier c'est que comme le disait la physique, ce sont les tensions qui créent le mouvement, force est de constater que si nous n'avions pas utilisé un moyen, qu'on peut qualifier de cavalier, pour parvenir à la discussion de ce soir, il est certain que nous n'aurions pas sur la table la proposition qui vient de nous être faite de modification de l'ordre du jour. Il est aussi certain que, à titre personnel, si je n'avais pas montré les dents lors de la séance de la commission financière, nous n'aurions pas un rapport modifié tel qu'il a été présenté. On peut alors discuter de la forme, et c'est volontiers qu'on va le faire, mais sur le fond force est de constater que l'on a avancé. Ensuite, je donne raison à mes collègues Socialistes sur le deuxième point, la notion provisoire de la commission ne fait pas de sens. Par conséquent, je vous propose de modifier l'amendement que l'on vous a transmis à l'article 3, mentionnant : « une commission parascolaire est nommée » et, ainsi, supprimer la notion de provisoire. Je vous remercie. »*

M. Th. Rothen : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une question concernant cette commission qui est proposée par l'amendement du PLR. Une commission provisoire, qui ne sera donc plus provisoire, est nommée par le Conseil communal, donc il ne s'agit pas d'une commission du Conseil général, mais dans votre idée, d'où viennent les gens qui seront membres de cette commission ? Est-ce que ce seront des conseiller.ère.s généraux.ales ou des spécialistes qui viendront de gauche ou de droite ? Quand je dis de gauche ou de droite, aucune allusion à la politique évidemment, vous l'aurez compris. Quelle était l'intention de dire que c'est une commission nommée par le Conseil communal ? Je vous rappelle que la commission du feu est une commission nommée par le Conseil général, dont j'imagine que peu d'entre nous connaissent la composition de cette commission. »*

M. H. Assumani demande une interruption de séance de cinq minutes.

M. J. Bergamin annonce la reprise de la séance et lit l'article 56 du Règlement de commune : *« Suspension de séance - Une suspension de séance doit être ordonnée par le/la président.e lorsque le Conseil communal ou un groupe politique du Conseil général en fait la demande. »* Il poursuit ensuite l'ordre du jour.

M. G. Huguelet-Meystre : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, suite à l'avancement des débats, nous proposons de remodifier l'article 3 de l'amendement de la manière suivante : « Une commission parascolaire est nommée par le Conseil général » dans la mesure où elle n'est plus provisoire, ça ne fait pas de sens de la nommer par le Conseil communal et le reste ne change pas. »*

M. Th. Rothen : *« À titre personnel, puisque l'on n'a pas pris une position claire sur ce sujet, je propose, sans demander une autre interruption de séance, une alternative et que ce soit la commission sports – loisirs – culture qui soit chargée de cet aspect-là, sachant que cette commission existe, qu'il n'y a pas besoin d'en créer et qu'elle peut fonctionner dès demain, contrairement à une commission que l'on devra nommer au prochain Conseil général. Alors peut-être pas avec les bonnes personnes pour certains groupes, mais moi j'ai confiance en toutes les personnes qui sont à cette commission, qui sont des conseiller.ère.s généraux.ales ou des membres désignés par les différents partis. Donc ma proposition est de dire que ça*

reviendrait à : « La commission sports – loisirs – culture soutient le Conseil communal dans l'établissement d'une stratégie de gestion et de déploiement des ressources ». Donc c'est quelque part un sous-amendement au premier. Quant à l'article sur la durée, je vous rappelle qu'en droit suisse, les contrats de durée déterminée sont des contrats exceptionnels, donc ce n'est pas le contrat normal, le normal c'est le contrat à durée indéterminée. Donc le contrat à durée déterminée ne peut pas être cassé, hormis consentement mutuel évidemment, si on a prévu un temps d'essai dans le temps d'essai et en cas de faute grave. Ça veut dire que quelque part, si on engage quelqu'un pour une durée déterminée et qu'on constate après quatre ou cinq mois que cette personne ne fonctionne pas, on doit aller au bout, c'est un risque que l'on prend. Un autre qui me paraît beaucoup plus dérangeant, c'est que dans ces structures, il est parfois difficile de recruter du monde, les gens qui sont qualifiés et disponibles, prêts à être engagés par notre commune, s'ils ont le choix entre un contrat à durée indéterminée à la commune de Milvignes et un contrat à durée déterminée à la commune de La Grande Béroche, ça ne fait aucun doute, ils iront vers le contrat à durée indéterminée. Ils n'y feront peut-être qu'une année, mais ils iront quand même vers ce contrat-là. Donc moi je vous invite à refuser cet article 2 qui nous est proposé parce qu'il n'a pas de sens, ceci d'autant plus qu'on l'a tous-toutes compris, ce n'est pas une augmentation temporaire de personnel, ça va être inscrit dans la durée. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR est d'avis qu'il faut une commission « Parascolaire », il n'a jamais été fait mention de la capacité des gens des autres commissions, donc je ne vois pas d'où vient cet argument. On estime qu'il faut une commission « Parascolaire » parce qu'il y a du boulot et que cette commission doit pouvoir s'y pencher à 100%. D'ailleurs, on ne connaît pas les gens de cette commission, donc peut-être qu'il y aura des gens d'autres commissions. Donc, aujourd'hui, présumer la compétence des gens n'est pas de notre ressort. La deuxième chose, par rapport à l'augmentation de dotation que nous proposons pour un temps limité, c'est l'article 2, pour quelle raison ? Pour la même raison qui a conduit le Conseil général dans la précédente législature de le faire d'une manière limitée dans le temps, nous avons validé ces 1.5 EPT, sauf erreur, au mois de mars de l'année passée. L'application du droit suisse, on remercie pour la leçon de droit des contrats, force est de constater qu'elle a fonctionné la dernière fois. Alors on peut voir la vie sous deux angles : soit sous un angle positif ou sous un angle négatif et nous sommes d'avis que si ça a fonctionné une fois, ça peut fonctionner encore une fois. Et enfin, pourquoi on propose de la limiter dans le temps ? C'est pour nous une condition à l'élaboration de cette stratégie. La dernière fois, quand on a dû pérenniser ces 1.5 EPT, on n'a pas posé cette condition, on a demandé, c'était un vœu pieux au Conseil communal d'élaborer une stratégie. Force est de constater qu'on ne l'a pas fait. Alors on propose de faire de cette manière, ce qui nous semble important c'est que le débat ait eu lieu. N'allez pas croire que le PLR ne veut pas le débat, bien au contraire, on voit ici qu'en l'espace d'une demi-heure, on a amendé un amendement sous l'angle de l'intelligence collective avec des propositions de gauche, de droite. Alors ce que l'on vous propose c'est que cette augmentation soit temporaire et que, dans une année, nous ayons un rapport sur la stratégie de parascolaire qui nous permettra, ensuite, par des mécanismes qui seront élaborés dans le cadre de cette stratégie, de pérenniser tout ce qui méritera de l'être. Merci. »

Mme S. Berger : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je me permets de prendre la parole en tant que présidente de la commission sports – loisirs – culture qui a été nommée plusieurs fois ce soir pour prendre ce dossier en charge. Moi je pense que dans un premier temps, ça aurait été sympa de poser la question à la commission avant de la proposer officiellement ce soir comme ça. Deuxièmement, c'est une commission qui a déjà pas mal de dossiers en charge sur la fin de l'année, début de l'année prochaine, donc je pense que de devoir se réunir deux fois par mois pour les commissaires ça fera énorme. Et puis, même si je suis honorée que l'on pense à cette commission là et que je suis quelqu'un qui est dans le milieu du parascolaire-crèche, je refuserais, en tant que présidente de la commission sports – loisirs – culture, que l'on nomme cette commission et je rejoindrais le PLR pour une commission « Parascolaire ». »

Mme H. von Allmen : « Je pense que la commission sports – loisirs – culture pourrait discuter pour voir si tous les membres de la commission sont d'accord ou non avant que la présidente donne la réponse que c'est non. »

Mme R. Javet : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je pense que la proposition du groupe PLR de créer une commission ad hoc est intéressante, mais je la trouve avec une thématique un peu trop ciblée. Je pense que l'on pourrait éventuellement proposer par exemple une nouvelle commission « Enfance et jeunesse » qui pourrait, on va dire, se préoccuper de toutes les thématiques qui sont liées à l'enfance et à la jeunesse pour la commune et, à ce titre-là, moi je serais assez favorable à la création d'une nouvelle commission. Une commission uniquement parascolaire me semble être un petit peu trop ciblée, sur un thème très particulier à la commune et très important, mais un tout petit peu trop précis. Voilà, je vous ai proposé une solution alternative, avec la création d'une commission « Enfance et jeunesse » nommée par le Conseil général. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une fois de plus l'intelligence collective, ma collègue Socialiste a totalement raison. Il n'y a pas de raison que cette commission, quand bien même le dossier chaud sera le parascolaire, qu'elle ne s'occupe pas de la jeunesse. Ce que je vous propose c'est que, fondamentalement, dans le cadre du prochain Conseil général, qui heureusement est au mois de juin, que cette commission sera nommée et que le vocabulaire adéquat pour sa dénomination, je vous propose que l'on vote directement cette proposition. »

M. Th. Rothen : « Au vu de ce qui vient d'être dit, je retire ma proposition de l'amendement de sous-amendement confiant à la commission sports – loisirs – culture, tout en développant évidemment le manque de démocratie au sein de cette même commission, mais pas très grave. »

Mme M. Tenot Nicati : « Monsieur le président, à titre personnel, et je pense que dans le groupe des Verts on est d'accord, on acceptera l'amendement proposé pour l'article 3 mais nous l'article 2 « augmentation de la dotation en personnel que pour une durée limitée », on ne l'accepte pas. Pour faire passer l'amendement qui concerne la commission « Enfance et jeunesse », personnellement je voudrais annuler l'article 2. En tant que tel, l'arrêté, même si on change le nom de « commission provisoire parascolaire » à « commission Enfance et jeunesse », du moment que l'article 2 proposé reste, nous les Verts on va refuser cet amendement. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, on vous propose un vote article par article. À considérer par conséquent comme deux amendements. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'article de 2 de l'amendement proposé par le PLR : « L'augmentation de la dotation en personnel des structures d'accueil est limitée au 31 juillet 2023 (une année scolaire). »

M. J.-D. Alfter étant arrivé à la séance. Il y a donc 39 membres présents, 38 votants, la majorité est à 20 voix.

- **Soumis au vote, l'article 2 de l'amendement proposé par le PLR est accepté par 20 voix oui, contre 17 non et 1 abstention.**

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'article 3 de l'amendement, en tenant compte des modifications proposées : « Une commission « Enfance et jeunesse » est nommée par le Conseil général et chargée d'établir une stratégie de gestion et de déploiement des ressources avec le Conseil communal ».

- **Soumis au vote, l'article 3 de l'amendement tel que proposé ci-dessus est accepté à l'unanimité.**

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté avec son amendement.

M. M. Rognon : « Monsieur le président, je ne veux pas rallonger pour rien mais le dernier article précise qu'il devient exécutoire à l'expiration du délai référendaire. Techniquement, ça ne pourra pas passer à la prochaine séance du Conseil général. »

M. J. Fehlbaum : « La nomination de la commission ne dépend pas du délai référendaire, on peut la nommer et le délai référendaire indique la date à partir de laquelle elle peut siéger. Il est parfaitement du droit du Conseil général d'élire une commission même si elle ne fonctionne pas tout de suite. »

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel dans le domaine des structures d'accueil et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'250.- pour l'exercice 2022, avec son amendement, est accepté à l'unanimité.**

M. Th. Rothen : « Monsieur le président, encore une question puisque l'on est parti dans des arguments juridiques, cet arrêté prévoit la nomination d'une nouvelle commission. Cette nouvelle commission n'est pas prévue dans le Règlement de commune. Les documents pour le prochain Conseil général nous seront transmis, sauf erreur, vendredi, donc dans quatre jours. Quelle est l'intention ? Qu'est-ce que l'on doit faire ? Est-ce que l'on peut nommer cette commission ? Mais on n'a pas prévu le nombre, on n'a pas prévu si elle était exclusivement formée de conseillers généraux et conseillères générales ou pas. Donc est-ce qu'on y arrivera vraiment le 20, c'est la question que je me pose ? Tout en me disant bien que le 20 juin, c'est avant les vacances et que la prochaine échéance ça sera après les vacances, en septembre, donc ça fera très tard. Donc je ne sais pas, le président de la commission des règlements aura peut-être une idée. »

M. J. Fehlbaum : « Le président de la commission des règlements est d'avis que contrairement à la financière et à celle des règlements, cette nouvelle commission peut être similaire à toutes les autres qui peuvent être formées par quatre conseiller·ère·s généraux·ales et trois personnes qui ne sont pas membres du Conseil général et puis rien ne s'oppose à sa nomination lors de sa séance du 20 juin sachant que l'attente de l'expiration du délai référendaire obligera cette commission à attendre ce délai pour pouvoir siéger valablement. On peut faire le règlement derrière, je peux vous faire une proposition aussi pour ça. Merci. »

M. Th. Rothen : « J'en déduis que les partis doivent s'apprêter à présenter le nombre usuel de candidat·e·s pour une commission de sept qui était valable pour les autres commissions. »

M. J. Fehlbaum : « Le groupe PLR vous en remercie déjà. »

- 4b. Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 20'000.- dans le chapitre structures d'accueil parascolaires en lien avec la stratégie communale « Vision de la commune sur le parascolaire » pour l'élaboration d'un cahier des charges**

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans la mesure où nous venons d'accepter la création d'une commission et on salue la dotation financière qui est souhaitée pour doter cette thématique de ressources, il nous semble prématuré de déterminer ce soir le montant du besoin qui sera nécessaire. Dans la mesure où l'on vient de créer une commission qui doit en parler, il nous semble prématuré de voter un crédit dont la commission n'a pas pu se saisir auparavant. La demande aurait fait du sens si la commission n'avait pas été créée, dans la mesure où elle a été créée, il nous semble que l'on met en ce sens la charrue avant les bœufs. »

M. H. Assumani : « Étant donné que vous avez voté un crédit limité au 31 juillet 2023, l'idée du Conseil communal était d'avancer dans ce projet car là il y a les vacances et il faut qu'on ait la matière pour pouvoir proposer une demande de crédit en décembre 2022. Ce cahier des charges va prendre en compte le parascolaire, l'école et l'aménagement local pour pouvoir remplir tous ces éléments-là en terme de vision de parascolaire et d'école. Dans quelques

années, on aura des problèmes car il manquera des classes que ce soit ici ou à Saint-Aubin-Sauges. L'idée serait de mettre tous ces éléments ensemble afin de pouvoir définir une stratégie globale. »

M. G. Huguelet-Meystre demande une petite interruption de séance à 20h50.

M. J. Bergamin annonce la reprise de la séance à 20h52.

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, suite à la discussion au sein du groupe, ce dernier, pour les raisons que j'ai dites toute à l'heure, propose de refuser l'entrée en matière. »

M. Th. Rothen : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce soir, les bras m'en tombent. On veut aller vite, on veut faire vite mais on ne veut pas se donner de moyens. On s'y retrouve, on parle de sous et ça commence à coincer. Cet argent et ce montant que le Conseil communal nous demande c'est pour aider notre commission à faire un travail conséquent car je n'ai jamais vu des commissaires se saisir de dossiers et étudier en détail, ils arrivent et ils donnent leur avis sur une situation finale, intermédiaire, mais tout le travail de fond qu'il faut faire. Le Conseil communal doit préparer ses dossiers, il aimerait s'adjoindre de spécialistes externes qui pourraient lui donner le coup de main, en vue d'une étape plus importante. Maintenant si cette commission qui doit siéger estime que cette étape n'est pas nécessaire, est-ce que le Conseil communal doit dépenser cette somme ? Non, évidemment que non. Par contre, si nous n'avons pas voté ce crédit et que le Conseil communal dit au mois de septembre à la commission « Ah ben il faudra attendre le 20 septembre, par-là autour, prochain Conseil général et puis le délai référendaire avant que l'on puisse commencer de faire quelque chose », tout ça avec l'objectif de peut-être demander une demande de crédit plus conséquente au mois de décembre, ça va faire court. Voilà, allons vite, mais pas trop vite et je ne sais pas. Moi je vous invite à voter cette ligne budgétaire qui, comme d'autres, sera consommée ou pas en fonction des nécessités et moi je fais confiance au Conseil communal sur ce genre de décision. »

Mme M. Cuche : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, dans les diverses argumentations que l'on a pu entendre, il a été parlé de demandes de chiffres, il a été demandé des études, il a été demandé que l'on puisse avoir des éléments concrets sur lesquels on puisse débattre, sur lesquels on puisse avancer, construire, réfléchir et la commission aura besoin de ce genre d'éléments qu'elle n'a actuellement pas. Moi je ne les connais pas, j'ai dû aller chercher d'autres éléments, j'en ai eu un peu en discutant de ça et là, mais on n'a pas d'éléments concrets sur lesquels la commission doit réfléchir. Elle ne peut pas travailler car elle n'a rien dans les mains. On n'a rien sous la dent actuellement à part « il y a besoin » et c'est tout ce que l'on a et on ne sait pas comment le calculer, on ne sait pas exactement ce dont la commission a besoin et il faut qu'elle puisse être opérationnelle et pour l'être, on doit avoir des outils que l'on a pas actuellement. Pour moi, on doit accepter ce crédit, alors je n'ai aucune idée du montant par contre, je ne sais pas si les CHF 20'000.- sont corrects ou pas, je n'en ai aucune idée, par contre on a besoin d'avoir quelqu'un qui nous amène ces informations et sur lesquelles on puisse travailler en commission et avancer et mettre enfin en place quelque chose qui soit intéressant, adéquat, efficient, etc. Pour le moment, sans ça, on ne sera pas efficient.e.s. »

M. J. Lopes : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce soir je pense que tout le monde est un peu perdu. Mais je suis conscient qu'il est important d'accepter ce soir ce montant pour trouver quelqu'un qui peut donner des idées, pour mettre l'avion sur la bonne piste. Et après, cette commission va être créée avec des arguments qui vont arriver et après on pourra discuter. C'est mon point de vue, merci. »

- **Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 21 voix pour, 14 contre et 3 abstentions.**

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 20'000.- dans le chapitre structures d'accueil parascolaires en lien avec la stratégie communale « Vision de la commune sur le parascolaire » pour l'élaboration d'un cahier des charges est accepté par 18 voix pour, 16 voix contre et 4 absentions.**

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'augmentation de la dotation en personnel à la STEP de Saint-Aubin-Sauges

M. M. Rognon : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la STEP de Saint-Aubin-Sauges est exploitée par deux personnes formant un 1.5 EPT. Elles s'occupent de la gestion complète de la station ainsi que de la déchetterie. Le responsable et son adjoint partiront à la retraite respectivement en 2023 et 2024. Actuellement, la STEP est sous-dotée en personnel, notamment en raison de sa complexité et de son vieillissement. Par ailleurs, il est nécessaire que le·la futur·e titulaire du poste de responsable puisse apprendre la gestion de cette station. L'augmentation d'un EPT, de manière temporaire, permettra de régler les problématiques exposées dans le rapport. Raisons pour lesquelles nous vous demandons d'accepter cette demande de crédit. Merci pour votre attention et à votre disposition pour tout complément. »

Mme C. Muster : « Mesdames, Messieurs, lors de sa séance, la COTECH s'est posé la question de comment envisager la création de ce poste et du financement de la formation nécessaire du·de la futur·e titulaire en lien avec le second rapport concernant les STEP de la commune. En effet, en 2023, puis en 2024, les deux titulaires, travaillant sur les STEP de notre commune, seront partis en retraite. Il est donc nécessaire d'anticiper leur remplacement vu qu'il est connu qu'un manque de personnel formé est existant sur le marché du travail. Mais vous allez me dire qu'aucune décision n'est prise quant à l'avenir de nos STEP ? Oui, vous avez raison, mais il est en cours de traitement comme nous allons le voir dans le point suivant de l'ordre du jour. Alors revenons sur le personnel, cette personne devra tout de même travailler sur les STEP existantes, les connaître, les réparer pendant un certain temps. Et pour que cette personne soit reconnue « exploitant·e de STEP », elle devra suivre des cours qui sont répartis sur les deux prochaines années. La commission a donc demandé au Conseil communal qu'une convention soit établie entre l'exploitant·e et la commune afin que la personne reste après avoir été formée. La commission technique a rendu une réponse favorable à cette demande. »

M. J. Fehlbaum : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a décidé à l'unanimité de soutenir cette demande de dotation en personnel supplémentaire. Mais en fonction du départ à la retraite de l'exploitant principal en mars de l'année prochaine, du marché du travail actuel et de l'horizon temporel de la formation nécessaire, force est de reconnaître que le scénario proposé représente un défi important, beau challenge Maxime ! Merci de votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a étudié avec grand intérêt le rapport concernant l'augmentation du personnel d'un EPT à la STEP de Saint-Aubin-Sauges. Un grand merci pour ce rapport qui nous montre que les deux personnes actuellement engagées pour l'exploitation de la STEP de Saint-Aubin-Sauges devront, à court et moyen terme, être remplacées par du personnel formé pour exploiter une STEP du XXI^e siècle. Nous espérons que la commune trouvera la « perle » capable de s'occuper de la STEP de Saint-Aubin-Sauges, et pourquoi pas, capable de s'occuper de notre future STEP communale quel que soit l'emplacement de cette dernière. Ceci est de la musique d'avenir, mais d'un avenir que l'on espère le plus proche possible. Le groupe des Verts acceptera le rapport et l'arrêté qui en découle à l'unanimité. »

M. Th. Rothen : « Le groupe Socialiste acceptera pour les mêmes raisons cet arrêté. »

M. J.-J. Bourquin : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte à l'unanimité l'augmentation du personnel pour la STEP de Saint-Aubin-Sauges comme indiqué dans le rapport. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel d'exploitation des infrastructures d'épuration et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 47'500.- pour l'exercice 2022 est accepté à l'unanimité.**

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour la réalisation de l'avant-projet de réhabilitation de la STEP

M. M. Rognon : « Mesdames, Messieurs, en décembre 2021, votre autorité a octroyé un crédit budgétaire afin d'élaborer le cahier des charges pour la connexion de notre réseau d'eaux usées à La Saunerie. Notre mandataire a pris connaissance de l'étude Ribl réalisée sur Bevaix en 2017 ainsi que de l'étude Triform réalisée en 2019. Fort d'une longue expérience dans la rédaction de cahiers des charges notamment dans les rénovations de STEP, notre mandataire a proposé de faire un pas en arrière afin d'être sûr de se lancer dans la bonne direction. Cette proposition a été soumise en commission et a été préavisée favorablement. De ce fait, trois variantes principales seront étudiées sur la base d'une analyse multicritères afin que nous puissions choisir au mieux la meilleure variante pour le futur de notre épuration. Il s'agit des variantes suivantes :

- statut quo, trois stations au sein de la commune ;
- STEP unique ;
- connexion à La Saunerie.

Les Communes de Provence et Mutrux, rencontrées récemment, se réjouissent de l'avancée de la situation. Nous vous demandons donc d'accepter la présente demande de crédit. Merci pour votre attention et à votre disposition pour tout complément. »

Mme C. Muster : « Le voilà, le deuxième point lié aux STEP communales. La COTECH s'est posé la question quant à la nécessité ou non d'évaluer le scénario du statut quo. Pour rappel, cela signifie de garder les STEP actuelles, mais avec des travaux de remise à niveau, alors que cette option semble d'office inenvisageable. Comme nous l'a expliqué le conseiller communal en charge du dossier, le statut quo va permettre d'avoir une valeur de base afin de pouvoir comparer avec les futures variantes qui nous seront proposées. Plusieurs points ont été évoqués notamment les micropolluants, l'importance d'être maître de ces conduites et de ces STEP, le tracé des conduites, l'intégration de deux villages voisins, ainsi que l'éventuelle STEP unique pour la commune. Le faible coût de l'étude a également été discuté étant donné les enjeux et la complexité du projet, mais beaucoup de données ont déjà pu être récoltées lors du rapport Triform et ce n'est que l'avant-projet. Mais tout le monde s'accorde à dire que les choix seront difficiles. Chaque STEP est différente et il faudra trouver la variante la plus adaptée à notre belle commune dans une musique d'avenir. C'est pourquoi la COTECH a préavisé favorablement le rapport. »

Mme R. Javet : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'avenir des STEP de la commune doit être un des dossiers prioritaires de cette législature et au moins de la suivante. Nous ne pouvons que saluer la démarche globale et large proposée par le Conseil communal dans son rapport qui à ce stade de l'avant-projet ne ferme aucune porte et aucune option quant à la forme à donner à ce dossier. Vous l'aurez compris, le groupe Socialiste soutiendra la demande de crédit pour l'avant-projet de réhabilitation des STEP, il se réjouit d'avance de se pencher sur les prochaines étapes de ce dossier de grande importance. »

M. J. Panes : « Le groupe PLR s'est réuni le 23 mai dernier et a étudié attentivement ce rapport. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nous considérons qu'au vu des dépenses estimées à plus de CHF 20 millions, selon la variante choisie, et compte tenu des coûts d'exploitation très différents selon l'option, le groupe PLR considère que cet

investissement de CHF 60'000.- est minime. En d'autres termes : ce n'est pas cher pour voir. Surtout si cet avant-projet nous permet de partir dans la meilleure direction. Le groupe a donc soutenu unanimement ce rapport. Merci de votre attention. »

M. O. Porret : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'eau est une denrée rare qu'il est indispensable de préserver, tant avant son utilisation, qu'après. C'est pour cela que le Groupement acceptera à l'unanimité cette demande de crédit. Merci. »

Mme Ch. Wermeille : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a examiné avec intérêt le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour la réalisation de l'avant-projet de réhabilitation des STEP. Les futurs travaux nécessaires afin d'assurer le traitement à long terme des eaux usées de notre commune sont un des enjeux majeurs des prochaines années. Il est donc important que les décisions sur le choix de la ou des futures STEP puissent se baser sur des données fiables ainsi que sur l'étude détaillée des différentes variantes. Nous nous sommes demandé si un montant de CHF 60'000.- est suffisant pour un tel travail. Ceci semble être le cas, notamment grâce aux différentes études déjà réalisées. Nous espérons que le rapport sera suffisamment détaillé et couvrira tous les aspects nécessaires. À ce titre, les critères d'évaluation des offres sont pertinents. Nous regrettons toutefois que la pondération de chacun des groupes de critères ne soit pas mentionnée. En effet, il serait dommage pour un tel projet que le critère financier soit le plus important. Les critères techniques avec l'adaptabilité de la ou des nouvelles installations aux évolutions futures et, surtout, les critères environnementaux doivent être prioritaires. Nous planifions ces installations pour des décennies. Nous ne pouvons pas nous contenter de répondre aux exigences légales actuelles sans anticiper les nécessaires évolutions. Il y a 350'000 produits chimiques synthétiques sur le marché dans le monde et seule une infime partie d'entre eux est évaluée en terme de toxicité. Peu de données existent sur leurs effets cumulatifs ou sur la façon dont ils se comportent dans un mélange. Même si toutes ces substances ne se retrouvent fort heureusement pas dans les eaux usées de notre commune, il est primordial d'assurer un traitement adéquat de nos eaux qui se déversent dans le lac, dont nous buvons l'eau, dont nous mangeons les poissons et où nous nous baignons régulièrement. Le groupe des Verts soutient donc la demande de crédit et charge le Conseil communal de donner le poids nécessaire aux critères techniques et environnementaux dans ce dossier complexe et tellement important pour notre commune. Merci. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour la réalisation d'un avant-projet dans le cadre de la réhabilitation des stations d'épuration et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 60'000.- pour l'exercice 2022 est accepté à l'unanimité.**

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 125'000.- pour l'achat et la pose de décors lumineux de Noël

M. M. Rognon : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette projection de dépenses figurait depuis passablement de temps dans le budget des investissements. Cette année, le Conseil communal a rencontré de nombreuses fois la commission des relations publiques pour la réalisation de ce projet. Nous avons aussi rencontré le Groupe Nature de La Grande Béroche ainsi que les comités des assemblées villageoises des villages concernés. Leurs remarques et considérations ont été prises en compte. Nous espérons vivement pouvoir voir les décorations posées pour le premier dimanche de l'Avent, si nous ne faisons pas face à de grands problèmes de fourniture de matériaux. Nous vous demandons d'accepter cette demande de crédit. Merci pour votre attention et à votre disposition pour tout complément. »

Mme S. Tazzer : « La commission des relations publiques a discuté lors de nombreuses séances de ces nouveaux décors de Noël. Le budget et l'offre pour la pose ont été analysés et approuvés. Ainsi, dans un but d'harmoniser les décors dans tous les villages de

La Grande Béroche et doter tous les villages, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant, de jolis décors, la commission s'est prononcée favorablement à cette demande de crédit. Merci pour votre attention. »

Mme D. Vantaggio : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa dernière séance de groupe, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la demande de crédit pour l'achat et la pose de décors lumineux de Noël. Les avis de nos membres étaient partagés et même si comme indiqué dans le rapport du Conseil communal, l'option choisie concerne une gamme de décors écoresponsables, convient à la majorité, c'est le nombre de décors qui a semblé à certain-e-s d'entre nous exagéré. La question était de savoir s'il était nécessaire de mettre ceux-ci partout. En outre, la question de l'extinction des luminaires la nuit et plus précisément entre minuit et cinq heures du matin a été au centre de nos discussions. Le Conseil communal peut-il nous indiquer si cet aspect a été évoqué et si ces décorations resteront allumées durant ces heures, ce qui ne nous semble pas nécessaire. Au vu des avis différents au sein de notre groupe, nous laisserons le choix à nos membres de voter selon leur libre appréciation. Merci de votre attention. »*

M. M. Rognon : *« Je réponds directement aux questions. Les illuminations de Noël sont branchées sur l'éclairage public, donc pour pouvoir les éteindre, il faudrait déjà que l'on puisse éteindre notre infrastructure d'éclairage public, ce qui n'est pas le cas. On a déjà eu l'occasion d'en discuter l'année passée. Une réflexion est en cours pour qu'on puisse choisir et avoir une domotique en tout cas sur notre éclairage public et qu'on puisse choisir de l'éteindre et définir une plage horaire, mais ça se fera uniquement par opportunité, on ne souhaite pas faire une demande de crédit pour modifier chaque mat d'éclairage. »*

M. P. Ginggen : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, notre belle commune et ses beaux villages méritent des décors dignes de ce nom, c'est la raison pour laquelle le Groupement remercie le Conseil communal pour ce rapport et acceptera à l'unanimité cette demande de crédit. »*

M. S. Lutz : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a accepté la demande de crédit à l'unanimité avec une petite remarque néanmoins ; en effet nous eussions trouvé plus élégant de ne pas octroyer de facto les services d'électricité à une entreprise mais, dans ce genre de cas, de s'assurer qu'au moins une contre-offre soit proposée et ce même si le montant vous le permet. En effet, un denier public, même en période de Noël, est un denier public. Que ces futures guirlandes illuminent vos cœurs et vos esprits. Joyeux Noël à toutes et à tous. »*

M. J. Reift : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste sera pour ce budget. »*

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 125'000.- pour l'achat et la pose de nouvelles décorations de Noël et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.- est accepté à 35 voix oui, contre 1 non et 2 abstentions.**

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 400'000.- pour la réfection de plusieurs murs de soutènement bordant les tronçons de routes remis par le Canton

M. M. Rognon : *« En préambule, une petite modification dans le rapport : il est écrit que la commission financière a été consultée le 2 mai 2022, mais c'est faux. C'est une erreur de ma part, on n'a pas consulté la commission financière pour cette dépense, uniquement la commission technique. La nouvelle loi sur les routes et voies publiques a eu pour effet de rationaliser les axes routiers cantonaux et, par effet reflexe, le Canton a remis passablement de route aux communes. Par la même occasion, la commune a perçu une indemnisation pour la réfection de plusieurs murs de soutènement bordant les routes précitées. L'an passé, les*

différents ouvrages nécessitant des rénovations ont été identifiés et inspectés afin d'en tirer les coûts nécessaires à leur rénovation. C'est le projet qui vous est présenté dans ce rapport et nous vous demandons de bien vouloir l'accepter. Merci pour votre attention et à disposition pour tout complément. »

Mme C. Muster : *« Des ouvrages ont été remis à la Commune par le Canton et ces derniers nécessitent des réfections, notamment en lien avec la végétation. Qui du mur ou de la végétation tient le mur ? Une demande des commissaires a été faite quant aux travaux envisagés, afin de les combiner avec ceux à entreprendre pour les travaux de la LHand, permettant peut-être de rationaliser les coûts et les nuisances sur le trafic et les riverain·e·s. La COTECH a accepté à l'unanimité cette demande de crédit. »*

M. F. Nussbaum : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport basé sur la modification de la loi sur les routes et voies publiques datant de 1849. Le transfert des portions de routes entre le Canton et les Communes identifie clairement l'autorité responsable de l'entretien des ouvrages. En conséquence, le Groupement accepte à l'unanimité la demande de crédit. »*

M. A. Peco : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, afin de limiter la détérioration des infrastructures et garantir la sécurité sur nos routes, le groupe des Verts acceptera la demande d'un crédit de CHF 400'000.- alloué à l'analyse et la réfection de murs de soutènement bordant les tronçons de routes remis par le Canton. Voilà quelques années que le Canton redistribue l'entretien de ses routes aux communes. Malheureusement, ces tronçons ne sont pas toujours transmis en excellent état. Pour y pallier, le Canton y a joint une enveloppe pour couvrir les travaux de réfection dans l'immédiat, ainsi qu'une somme allouée chaque année pour la maintenance de ces dernières. Espérons qu'à futur cette transaction ait un impact financier nul sur les comptes de la commune. Dans l'immédiat, le constat est clair, la réfection de ces ouvrages est vouée à tirer les comptes communaux vers le bas. Le groupe des Verts remercie le Conseil communal du travail accompli et lui demande de profiter de l'occasion, au travers des travaux à entreprendre, pour mettre en valeur le patrimoine esthétique, paysager et historique de la commune. Je vous remercie de votre attention. »*

Mme R. Javet : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport exhaustif en ce qui concerne le contexte de la nouvelle législation cantonale et la reprise par la Commune de certains tronçons de routes autrefois cantonales. Il acceptera la demande de crédit qui découle de cette nouvelle responsabilité communale. À moyen terme, il serait important d'évaluer le travail supplémentaire d'entretien pour le personnel communal et auquel cas d'adapter ces besoins à la gestion de la main d'œuvre et des machines. Par ailleurs, la reprise des outils de monitoring élaborés par le Canton pourrait être, à terme, un bon exemple à suivre pour l'ensemble de ce type d'infrastructures communales. »*

M. J. Fehlbaum : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport et validera à la quasi-unanimité cette dépense. À titre personnel, je voudrais juste rendre attentif l'exécutif, ça a été rappelé par la présidente de la COTECH, que la simultanéité ou la recherche de synergie avec les travaux sur les lignes de la LHand ne devraient tout de même pas pousser à faire tout en même temps et rendre nos routes infréquentables pour tous types de véhicules. Donc on compte sur le Conseil communal pour planifier suffisamment dans le temps et avec le moins de désagrément pour les usager·ère·s de nos voies publiques. Merci d'avance. »*

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant total de CHF 400'000.- pour l'analyse et la réfection de plusieurs murs de soutènement bordant les tronçons de routes remis par le Canton est accepté à l'unanimité.**

9. Informations du Conseil communal

M. Th. Pittet : « *Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord je vous prie de m'excuser pour mon retard à cette séance de ce soir, malgré une coordination que j'avais espérée juste, je me suis fait avoir sur mon emploi du temps et ai oublié qu'on commençait à 19h30 aujourd'hui au lieu de 20h00. Pour les communications officielles, vous vous rappelez l'Apéro&Co qui aura lieu le 16 juin, vous avez tous-toutes reçu par e-mail l'information que cet Apéro&Co a été déplacé du 12 mai au 16 juin, donc dans une quinzaine de jours. En terme de sécurité, deux points : depuis le week-end de Pâques, des agent.e.s de sécurité des quatre communes qui forment le Littoral-Ouest, Boudry, Cortaillod, Milvignes et La Grande Béroche, patrouillent ensemble les week-ends avec des horaires qui sont à peu près entre 10h00 et 18h00, qui peuvent un petit peu varier selon les manifestations qu'il peut y avoir pendant cette période. Ces horaires se termineront le dernier week-end de septembre. Toujours sur ce chapitre-là, les horodateurs qui ont été installés aux ports de Vaumarcus et de Saint-Aubin-Sauges rencontrent quelques petits soucis de fonctionnement, alors pas dans le fonctionnement habituel, cartes de crédit et monnaie fonctionnent très bien sur site, les problématiques sont sur le fonctionnement à distance de ces appareils. L'entreprise avec qui l'on travaille est au courant de ce problème et a mis ses informaticiens sur le coup donc ça devrait être réglé prochainement au cas où certain.e.s habitant.e.s et utilisateur.trice.s viendraient à vous solliciter. Les travaux au port de Bevaix devraient se terminer cette semaine pour tout ce qui est de l'enrobée, donc dernière couche de finition et le marquage se fera dans le courant de la semaine prochaine, puisqu'on ne peut pas le faire directement, il faut laisser quelques jours entre la fin de l'enrobée et le marquage des places. Une dernière information concernant les finances : pour la première fois depuis sa création, entre cette semaine et la semaine passée, La Grande Béroche a dû emprunter de l'argent, nous avons fait un emprunt de CHF 4 millions qui sert à financer tous les projets, investissements qui ont été votés par votre autorité. Nous n'avions pas eu besoin de le faire jusqu'à présent, c'est maintenant chose faite pour la première fois de notre jeune commune. Merci pour votre attention. »*

M. T. Egger : « *Trois informations : la première, le mardi 10 mai au soir, dans cette salle, a eu lieu la présentation publique concernant la réfection complète de vestiaires et de la buvette ainsi que de la mise en place d'une halle de sport provisoire. Il était prévu, suite à cette présentation, que le permis de construire soit tout de suite engagé. Or, vu la façon dont la séance s'est déroulée et notamment le haut risque d'oppositions du fait que la problématique du terrain de foot pour les personnes qui habitent à proximité est récurrente, problématique entre le bruit et la sécurité. Donc sur cette base, le Conseil communal réfléchit, la commission technique sera informée demain soir de la façon dont on va traiter cette problématique, mais certainement qu'avec le permis de construire on va adjoindre un plan de mobilité afin d'éviter les oppositions. On ne pourra pas les éviter en tant que telles mais je vous rappelle que s'il y a des oppositions sur cette halle ou ces vestiaires, c'est tout le projet qui suit qui est retardé. Ça a été dit durant la soirée mais finalement c'est une problématique récurrente pour les riverain.e.s et on va tâcher une bonne fois pour toutes d'essayer de la régler, mais ça fait dix ans que ça dure donc ça ne va pas être évident. Une autre information en lien avec BéroCAD, je vous rappelle qu'un e-mail a été envoyé aux différents partis politiques concernant une assemblée générale. L'ensemble des partis politiques doit être représenté par un de ses conseiller.ère.s généraux.ales, il n'y a pour l'instant que les Verts qui ont répondu, donc merci aux différents partis politiques de répondre à BéroCAD. La dernière information est en lien avec la salle de sport polyvalente de Gorgier ; vous l'avez vu, cette fois c'est parti : trois semaines de démontage et ensuite il y aura le gros œuvre qui va débiter. J'aimerais juste vous signaler que l'enceinte du sentier va prendre toute la zone, c'est vite vu, les places de parc qui étaient existantes ne le seront plus, donc c'est une demande privée et la grue sera mise en place dès la semaine prochaine, voire la semaine d'après. Il y a d'ores et déjà eu des réclamations en terme de parcage, donc le Conseil communal réfléchit à une possibilité pour ouvrir des places de parc à proximité directe car, comme vous le savez, c'est une zone qui est relativement délicate. Les voitures pourront continuer à passer entre les deux enceintes de chantier et pourront toujours accéder au Moulin en voiture. Et contrairement à ce qui a été communiqué au sein du communiqué de presse, il sera certainement possible également que les piétons puissent s'y rendre. Je rappelle que c'est un chantier important et on voudrait éviter des problèmes de sécurité. Merci pour votre attention. »*

M. H. Assumani : « Une petite information concernant les statistiques de la commune de La Grande Béroche. Aujourd'hui, on arrive à 8'998, on tend vers les 9'000 habitant·e·s sans compter les Ukrainien·ne·s qui sont aujourd'hui 67 enregistré·e·s sur notre commune. »

10. Résolutions, interpellations et questions écrites

Interpellation

M. B. Schumacher : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, vous avez pu lire cette interpellation, je reviens juste dans le développement oral de deux-trois points. Je fais partie des ancien·ne·s de Gorgier qui ont trituré ce dossier déjà depuis de très nombreuses années, un dossier qui a déjà passé devant plusieurs conseiller·ère·s communaux·ales et j'ai été surpris de voir une nouvelle demande de permis de construire pour le réaménagement des carrefours Roncinier/Combamare et Roncinier/Foulaz. Il y a exactement trois ans, nous avons accordé un crédit de CHF 3'870'000.- pour la réalisation du réseau viaire et des équipements de cette parcelle de Roncinier et puis au point 3, il était listé toute une série d'avantages que la route de liaison entre ces deux carrefours apportait surtout pour éviter de faire grossir le trafic dans le bas de la route de la Foulaz, c'est-à-dire après le passage de la voie de chemin fer jusqu'à la route cantonale. Nous avons choisi à l'époque de lier cette route au plan de quartier. Le 15 mars, je m'étais inquiété de l'avancement des travaux et on m'avait clairement répondu qu'il y avait de petits aménagements et quelques modifications à faire sur cette route. Et puis, le 17 mai, dans une information du Conseil communal que nous avons reçue, le bureau Mauler s'interrogeait sur la nécessité de ce giratoire, donc ça vous le retrouvez dans le PV ; il s'avère que ces giratoires étaient surdimensionnés et pas forcément nécessaires mais que le coût pesait aussi sur les décisions prises. Mais le coût, nous avons déjà voté du crédit et puis le législatif s'était déjà penché en long et en large sur la nécessité de cette liaison. Par suite de ce petit aménagement, on n'est plus dans le même cas, ce n'est plus le même dossier. Tous les avantages deviennent donc caducs, on n'a plus d'avantages si on ne peut pas circuler d'un côté, de l'autre et vice-versa de cette route de liaison. Je me demande aussi ce que l'on fait de l'intervention, notamment les Verts qui avaient rapporté (vous le retrouvez aussi au PV) que la route de la Foulaz en diminuant la circulation en bas de ladite rue, qui est très étroite, et privilégier ainsi la sécurité des piétons. Il faut savoir que cette rue est empruntée par de nombreux·euses élèves habitant à Chez-le-Bart qui fréquentent le collège primaire de Gorgier. Par la suite, il serait opportun de la mettre en sens unique et d'y créer un trottoir, mais ceci est de l'histoire future sur laquelle nous reviendrons. Là on n'y reviendra plus du tout. De plus, un nouveau quartier a vu le jour au bas de la Payaz, qui générera encore plus de trafic sur le bas de la Foulaz. Suite à ce petit réaménagement dont on nous a parlé, le législatif n'a plus du tout été concerné. On n'a pas vu passer de rapport, de modifications de ce projet suite à cette modification qui est quand même importante. En agissant de la sorte, le·la citoyen·ne est privé·e de son droit référendaire. Il n'y a plus moyen de s'opposer à ce changement. Un projet que l'on avait voté et accepté à l'unanimité et puis là il y a un changement, le·la citoyen·ne ne peut plus rien faire et n'a plus moyen de s'opposer au nouveau choix qui est fait pour cette route. Je ne sais pas ce qu'il faut répondre aux citoyen·ne·s qui nous interpellent, qui s'inquiètent de la situation, parce que l'on n'a pas été consulté·e·s, ce n'est pas ce que nous avons voté et là on nous dit que c'est le bureau Mauler qui décide et qui dit que c'est comme ça. Moi j'ai de la peine à comprendre, je me demande si le législatif est encore crédible sur de telles décisions. Pour moi, je pense qu'on est en face de deux problématiques : la première c'est qu'une fois de plus, le développement important de projet immobilier que l'on voit actuellement ça ne correspond pas avec nos voies de circulation, on a le cas pour Les Charrières, Entre-les-Buissons et maintenant pour la Payaz. Les routes de nos villages qui datent depuis plus d'un siècle et la circulation d'aujourd'hui sont incompatibles. Et puis deuxièmement, le Conseil communal revient sur une décision qui a été prise et acceptée à l'unanimité, sans consulter le législatif, privant encore une fois les citoyen·ne·s du droit référendaire. C'est pour ça que j'ai déposé cette interpellation. Je vous remercie. »

M. M. Rognon : « Effectivement, l'information qui a été donnée le 17 mai de l'année passée, j'ai eu le malheur de dire petit, mais je n'aurais effectivement pas dû le dire. La séance de démarrage des travaux a eu lieu le 2 novembre 2022 ce qui veut dire qu'entre l'information qui a été donnée avec la présentation à votre autorité des modifications, il s'est passé deux

séances du Conseil général et passablement de séances de commission, aucune remarque sur l'information donnée, aucune. Ce qu'il faut savoir c'est que le plan de quartier Roncinier est un projet qui a plus de 20 ans. Lorsque le projet a été repris, comme tout bon bureau d'ingénieurs, le tout a été vérifié avant d'entamer les travaux. Les plans prévus ne sont pas forcément ce qui va être exécuté. Des problématiques de visibilité et de sécurité ont été suspectées par le bureau Mauler ; effectivement, ce n'est pas eux qui ont décidé, ils ont suspecté et ils ont conseillé le Conseil communal de faire un audit de sécurité routière, ce que l'on a fait. L'audit de sécurité routière révélait effectivement des gros problèmes de sécurité pour le giratoire qu'il y avait au niveau de la Foulaz. On a consulté le Service des ponts et chaussées qui nous a également affirmé que cet aménagement tel qu'il était proposé était irréalisable. La visibilité n'était absolument plus aux normes actuelles en terme de sécurité routière. Dès lors, le Conseil communal, personne d'autre, a décidé de réaliser un carrefour avec un accès à mobilité douce côté Foulaz ainsi qu'un carrefour à perte de priorité sur Combamare. Pour la question : « Pourquoi la demande de permis de construire arrive alors que les travaux sont déjà en cours ? », ce n'est pas une demande de permis de construire en tant que telle, il s'agit d'une procédure d'ajustement qui a fait l'objet d'un préavis du Service cantonal des ponts et chaussées et du Service cantonal de l'aménagement du territoire. Les arguments effectivement sont caducs, malheureusement, pourquoi ? Parce que l'impossibilité de réaliser ce trottoir était nécessaire à cette liaison, Combamare/Foulaz. Pour l'argument des Verts, l'aspect, qui était très bien rédigé d'ailleurs, de diminution de trafic qui est mentionné n'était pas forcément un fait entre la liaison Foulaz/Combamare. Il n'a jamais été fait mention, ni dans le rapport qui a été présenté en 2019, de la génération de trafic du plan de quartier de Roncinier sur ces 2 axes. Le fait d'avoir une liaison à mobilité douce uniquement entre le plan de quartier Roncinier et le bas de la Foulaz évitera que des véhicules descendent. La mise en zone 30 de la rue de la Foulaz est à l'étude et des aménagements sécuritaires seront proposés et nous ne manquerons pas de consulter les commissions concernées. Le législatif n'a-t-il plus son mot à dire ? Évidemment que le législatif a son mot à dire mais il s'agit là d'un cas typique de séparation des pouvoirs. Le Conseil communal a le devoir de faire en sorte que tout projet respecte les normes en vigueur. Ce n'est pas au législatif de faire du projet. Le bureau Mauler dispose-t-il de plus de pouvoir que le Conseil général ? C'est faux. Le bureau d'ingénieurs Mauler a fait son travail avec diligence et a pointé une problématique. La décision est uniquement du fait de l'autorité exécutive. Le respect des normes n'est pas optionnel. Pour le délai référendaire, comme je l'ai mentionné avant, personne n'a réagi suite à l'annonce du 17 mai et, actuellement, comme le mentionne M. Schumacher, il y a une mise à l'enquête, donc toute personne ayant un intérêt digne de protection peut faire valoir ses droits. J'espère que vous êtes satisfait de cette réponse. »

M. B. Schumacher : « Je ne suis pas satisfait par la réponse parce que je crois que l'on va être confronté·e·s à des oppositions. Malheureusement, c'était des informations, il n'y a jamais eu de rapport qui est venu ni à la commission technique, ni devant notre autorité et puis c'est une décision qui ne correspond pas au projet que nous avons voté il y a trois ans. On ne connaît même pas le montant économique qui va être fait sur la suppression de ces giratoires. Je ne sais pas s'il faut ouvrir la discussion, si d'autres ancien·ne·s conseiller·ère·s généraux·ales souhaitent en discuter, je pose la question : est-ce que l'on ouvre la discussion ? Est-ce que l'on passe au vote de l'ouverture de la discussion si d'autres veulent s'exprimer ? »

M. J. Bergamin demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer sur le sujet.

M. Th. Rothen : « Sauf erreur, le Conseil doit se prononcer sur l'ouverture ou non d'une discussion, d'après le Règlement général, mais on peut le vérifier. »

M. B. Schumacher : « C'est juste M. Rothen, c'est juste que je ne voulais pas passer au vote si personne ne veut s'exprimer, mais si des mains se lèvent, je propose que l'ouverture de la discussion passe au vote, mais si personne ne veut s'exprimer, alors on en reste-là, même si je ne suis pas satisfait de la réponse. »

➤ Personne ne souhaitant s'exprimer, le sujet est clos.

Questions écrites

M. M. Ignoto : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un petit mot en préambule que vous pouvez considérer comme une interpellation qui n'appelle pas de réponse. Il s'agit juste de justifier le dépôt de quatre questions un tiers, précisément, à l'occasion de notre présent Conseil général. Le premier élément de justification est en réalité une protestation contre le fait d'avoir involontairement réduit le temps de discussion lors du Conseil général de février en remplissant l'ordre du jour de façon démesurée et en supprimant notre séance d'avril dernier. Je me suis donc empêché de déposer une ou deux questions en février pour avoir la mauvaise surprise d'être empêché d'en discuter au mois d'avril. Le second élément explicatif provient du fait que je souhaite, à travers ce dépôt que certain·e·s qualifieront de massif, inviter les élu·e·s de notre Conseil à se saisir des outils démocratiques prévus par notre Règlement général de commune et qui sont à notre disposition. Je suis certain que nous gagnerons en compréhension mutuelle et en qualité de travail entre notre exécutif et notre législatif, tout cela dans un esprit positif de transparence et de débat pour le bien de nos concitoyennes et de nos concitoyens – d'autant plus quand la courtoisie qui me caractérise les aura fait déposer il y a une semaine. Je vous remercie de votre attention. »

1. Question écrite (en vertu de l'art. 49 du Règlement général de commune) La Grande Béroche : une prise de responsabilité pour la santé et l'environnement ?

Mme D. Vantaggio donne lecture de la première question : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, une étude de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) datant de 2019 relève que les communes suisses ont du mal à respecter les prescriptions d'usage pour l'épandage de produits phytosanitaires. On remarque également que les particuliers respectent relativement peu le cadre légal en vigueur. Ce dernier, adopté il y a plus d'une trentaine d'années, interdit l'épandage de ces produits sur les surfaces dont le ruissellement de l'eau risque de polluer les nappes phréatiques. Sur le sujet précité, un article de la RTS informe que les techniques de substitution sont existantes et que ces dernières prouvent qu'un changement de paradigme est possible et souhaitable. Citant en exemple la commune d'Avenches, on remarque que les pouvoirs publics peuvent mettre en place un système de diminution progressive de la consommation de pesticides de synthèse. Au niveau fédéral, le plan d'action national (2017) prévoit différentes mesures pour diminuer notre consommation de pesticides. Au niveau cantonal, il existe depuis 2021 un plan cantonal phytosanitaire et biocides composé de 15 mesures. L'une d'entre elle, développée par la fiche A07, vise à « renoncer à l'usage de produits phytosanitaires dans l'entretien des routes et des talus ». Sur le même sujet, la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), acceptée en date du 21 janvier 2020 par le Grand Conseil, intègre cette problématique par son art.51, al.5 : « L'entretien se fait de manière économiquement supportable et dans le respect des normes environnementales. Les produits phytosanitaires de synthèse sont interdits pour l'entretien des routes cantonales et communales ». Nous demandons donc au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- le Service technique de la commune de La Grande Béroche utilise-t-il encore des produits phytosanitaires ? Si oui, de quelles sortes et en quelle quantité ? À quels endroits sont-ils dispersés ? ;
- peut-on observer une baisse de la consommation en produits phytosanitaires de la part des services concernés ? Si non, des mesures sont-elles envisagées pour parvenir à réduire la consommation en produits phytosanitaires ? Peut-elle également agir pour faire respecter les normes légales auprès des particuliers ? ;
- et, finalement d'un point de vue général, où la commune en est-elle dans l'application et le respect des dernières décisions légales prises aux niveaux fédéral et cantonal telles que citées ci-dessus ?

Nous remercions par avance le Conseil communal de sa réponse qui, nous en sommes sûr·e·s, répondra aux objectifs de législature qu'il a lui-même définis en affirmant son souhait de participer activement au développement durable. Maximilien Ignoto, conseiller général ».

M. M. Rognon : « J'ai l'habitude de faire court, j'aurais pu m'arrêter à la première question et dire : Non. Je vais développer un peu. Cela fait deux ans que le Service technique se passe de pesticides et les utilisent de manière extrêmement ponctuelle. Les seules exceptions sont de l'herbicide pour le traitement des plantes invasives et de l'insecticide à certains endroits où les nuisibles sont trop nombreux et posent des problématiques d'entretien, notamment dans certains vieux bâtiments, collège de Montalchez par exemple. Ces traitements sont extrêmement ponctuels. La quantité utilisée est très réduite et nous ne pensons pas pouvoir la réduire davantage, sachant que l'on se limite déjà au strict minimum et que ces produits sont utilisés en dernier recours. Agir sur les privés n'est malheureusement pas possible, car comme mentionné dans la question, il s'agit d'un plan d'action national, que l'initiative du 13 juin 2021 n'a pas été acceptée par la population et qu'il s'agit principalement de normes fédérales. Les produits les plus dosés ne sont vendus qu'à des titulaires d'autorisation de traiter, qui sont généralement des paysagistes et certain·e·s employé·e·s communaux·ales. Cette autorisation est remise à l'issue d'une formation basée sur la législation fédérale et cantonale en la matière. Pour information, ArcInfo s'était intéressé à cette problématique et a rédigé un article le 11 juin 2021 dans lequel la Commune a affirmé sa position dans ce domaine. « Il est nécessaire que les collectivités publiques montrent l'exemple ». »

2. Question écrite (en vertu de l'art. 51 du Règlement général de commune) Parascolaire : pour une alimentation respectueuse de l'environnement

Mme D. Vantaggio donne lecture de la deuxième question : « Monsieur le président du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, l'alimentation pèse lourd dans le bilan carbone de notre pays. Le succès de notre transition écologique devra assurément s'articuler autour des transports, des infrastructures et de l'énergie, mais également sur le plan de la consommation et de l'alimentation. En plus des aspects environnementaux, la santé de nos enfants doit être une préoccupation permanente de notre politique en faveur de la jeunesse. Nous demandons donc au Conseil communal de fournir les informations suivantes :

- quelle est la part de repas végétariens servis par le parascolaire communal (tables de midi comprises) ? ;
- quelle est la part de produits régionaux ? ;
- quelle est la part de produits biologiques ? ;
- notre exécutif pense-t-il agir pour le développement durable et par conséquent de donner des directives pour privilégier de façon stricte les produits régionaux ?

Nous remercions par avance le Conseil communal de sa réponse. Maximilien Ignoto, conseiller général ».

M. H. Assumani : « Merci pour ces questions à tiroir, je vais essayer de répondre en général sans prendre question par question. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, c'est à l'âge scolaire que les habitudes alimentaires commencent à se créer chez les enfants. Les bénéfiques d'une alimentation équilibrée sont :

- la croissance harmonieuse ;
- l'apprentissage des goûts ;
- le maintien d'une bonne santé.

En ce qui concerne les questions posées aujourd'hui relatives aux structures parascolaires de La Grande Béroche, une partie des repas est préparée par le cuisinier de la commune et puis l'autre partie est fournie par la Coccinelle Verte. Les structures parascolaires de Vaumarcus, Gorgier et les tables de midi de Bevaix sont fournies par la Coccinelle Verte. Ce fournisseur assure les prestations suivantes :

- un repas végétarien est proposé ;
- les repas sont visés par une diététicienne, ce qui assure également une alimentation équilibrée ;

- ils sont labellisés « Agri Local », c'est-à-dire que leurs fournisseurs sont dans un rayon kilométrique bien défini et de nombreux aliments sont de provenance biologique ;
- les restes des repas sont repris afin d'être transformés en bio gaz.

Pour les deux autres sites de Bevaix, soit le P'tit Matou et le Pri'Matou, c'est notre cuisinier qui prépare les repas et il y a souvent un menu végétarien par semaine. Pour l'instant, le fournisseur principal reste, comme vous le savez, la Coop à Bevaix mais notre cuisinier s'est mis comme objectif de contacter des fournisseurs locaux pour avoir des légumes, de la viande, etc., mais pour le moment c'est encore quelque chose qui est en discussion. Pour la structure de Saint-Aubin-Sauges, La Parenthèse, notre fournisseur de repas est le home de La Perlaz, étant donné que nous avons une convention signée avec le home. Actuellement, avec le Covid-19, les enfants ne mangent pas dans le home mais dans l'aula de l'école. La provenance des viandes et des poissons se fait, dans la mesure du possible, dans un circuit court et suisse. Concernant les goûters, les structures d'accueil se fournissent dans les magasins locaux, soit Coop et Migros, et, pour des raisons budgétaires, nous ne pouvons pas offrir des fruits et légumes bio, ainsi que d'autres aliments, mais nous essayons de faire le nécessaire parce que le prix aujourd'hui, des éléments bio, est très élevé. Nous essayons de privilégier les fruits de saison, mais pour des raisons budgétaires, il est très difficile d'offrir uniquement des aliments de provenance locale. Durant un temps, La Parenthèse à Saint-Aubin-Sauges se fournissait au petit marché de Saint-Aubin-Sauges, mais les jours de livraison étaient peu compatibles avec les besoins de la structure. J'espère avoir répondu aux différentes questions et reste à disposition pour plus d'information. Merci. »

3. Question écrite (en vertu de l'art. 51 du Règlement général de commune) Dérive sécuritaire à La Grande Béroche ?

Mme D. Vantaggio donne lecture de la troisième question : « *Monsieur le président du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, lors de la présentation du plan de quartier d'Entre-les-Buissons le 8 mars dernier à la grande salle de Saint-Aubin-Sauges, la population est venue assister en nombre à la démonstration des promoteurs du projet et émettre également ses doléances à l'encontre de ce dernier. En arrivant, nous avons été surpris·e·s de constater que deux agent·e·s de sécurité étaient posté·e·s aux entrées de la salle. D'emblée, la tension était palpable. La population ne s'est pas sentie respectée par la décision du Conseil communal de se placer sur la défensive avant même d'avoir pris la parole. Le jeu démocratique impose de recueillir les émotions de colère et de tristesse de notre population ; vous l'avez ainsi fait durant cette soirée avec plus ou moins de succès. Cependant, les excès de certain·e·s ne doivent en aucun cas donner lieu à une paranoïa généralisée. Nous souhaitons donc poser les questions suivantes à notre exécutif :*

- *cette décision, à savoir d'engager deux agent·e·s de sécurité pour toute la soirée, a-t-elle été prise sur demande d'un·e membre de l'équipe qui mène ce projet ? ;*
- *si oui, les promoteurs ont-ils mis la main au porte-monnaie ? ;*
- *que craignaient nos autorités ? Qu'est-ce qui justifiait cette décision ? ;*
- *quelles sont les limites que l'on peut placer quant à ce type d'engagement ?*

Cette décision a malheureusement provoqué des crispations inutiles au sein de la population. Nous le regrettons sincèrement et attendons des explications de la part de l'exécutif ; nous le remercions par avance de sa réponse. Maximilien Ignoto, conseiller général ».

M. F. Del Rio : « *La séance d'information du 8 mars, donc c'était bien une séance d'information, s'inscrit dans un cadre légal. C'est en particulier l'art. 4 de la loi sur l'aménagement du territoire qui oblige l'autorité en charge de l'aménagement du territoire à informer la population. Disons que c'est un impératif démocratique, confirmé par des obligations légales. L'auteur de la question écrite évoque, dans un style très « Hitchcockien », la tension palpable, la paranoïa généralisée ou encore le manque de respect envers la population. Il expose des questions qui cohabitent tant bien que mal avec moult arguments assenés d'un ton péremptoire. Notre Règlement général de commune stipulant à son article 51 al. 3 que : « ... Le Conseil communal répond en principe de vive voix et brièvement aux questions. », c'est avec regret que je me concentre sur l'essentiel, à savoir les réponses aux questions posées :*

- *cette décision, à savoir d'engager deux agent·e·s de sécurité pour toute la soirée, a-t-elle été prise sur demande d'un·e membre de l'équipe qui mène ce projet ?*
 - *La réponse est : Non.*
- *Si oui, les promoteurs ont-ils mis la main au porte-monnaie ?*
 - *Sans objet.*
- *Que craignaient nos autorités ? Qu'est-ce qui justifiait cette décision ?*
 - *Les autorités ne craignaient rien de particulier. À partir d'un certain nombre de participant·e·s, comme c'est l'habitude, il est prudent de s'attacher les services d'agent·e·s de sécurité. Il ne faut pas oublier que dans « agent·e·s de sécurité », il y a surtout : « sécurité ». Ce qui nous tient à cœur c'est tout simplement la sécurité de chaque citoyenne et chaque citoyen qui participe à la séance d'information. Nous engageons des agent·e·s notamment pour faire face à des situations qui nécessiteraient peut-être une évacuation d'urgence, ils·elles sont spécialement entraîné·e·s pour ça, pour gérer d'éventuels débordements, dus à des personnes alcoolisées par exemple, ce qui peut arriver et puis simplement pour régler des questions de parking, ça peut arriver aussi. Nous le faisons de manière proportionnée, en fonction de l'affluence attendue, ça s'est fait ici même à Bevaix lors de la séance qui concernait les zones réservées avec gilet. On le fait de manière proportionné, je vous l'assure, et on est vraiment désolés si ça a provoqué un certain émoi dans la population.*
- *Quelles sont les limites que l'on peut placer quant à ce type d'engagement ?*
 - *Personnellement, je ne sais pas et je crois que mes collègues sont dans le même cas. On a de la peine à savoir exactement ce que l'on entend par ces limites. De quelles limites parle-t-on ? Est-ce que c'est du nombre d'agent·e·s ou du nombre de participant·e·s ? De l'espace à disposition ? Respectivement du nombre de participant·e·s par rapport à l'espace à disposition ? Ça mériterait peut-être d'être éclairci.*

Pour notre part, au Conseil communal, nous n'avons reçu aucune remarque des citoyennes ou de citoyens, que ce soit oralement ou par écrit. »

M. J. Fehlbaum : *« Ce que j'ai dit à certain·e·s d'entre vous, on avait été foutu·e·s dehors comme des malpropres par deux agent·e·s de sécurité, dont l'un était particulièrement malhonnête. Alors la paranoïa, elle n'est pas totalement fausse, à la fin j'ai failli en biffer un, mais en expliquant quand même. »*

M. F. Del Rio : *« D'accord, donc je comprends qu'en fait c'est le comportement et pas la présence simplement. J'avais cru comprendre que l'on parlait de la présence de ces personnes et je n'imaginai pas qu'il y avait eu une confrontation physique. »*

M. J. Fehlbaum : *« À la fin oui. La partie la plus intéressante, qui était la discussion avec les mandataires, on en a été privé·e·s. »*

M. F. Del Rio : *« On ne manquera pas de faire part de vos remarques, merci. Du coup, j'allais dire que définitivement il ne fallait pas avoir peur de ces manques, mais voilà... tant qu'ils·elles ne sont pas armé·e·s, il ne faut pas en avoir peur. Enfin, je vous propose que la prochaine fois on fasse dûment les présentations en début de séance et que l'on explique bien pourquoi les agent·e·s sont là. De cette manière, les personnes qui seront présentes à la séance pourront être complètement, je l'espère, rassurées. Du coup, j'allais citer un auteur italien, dont j'ai oublié le nom d'ailleurs, et puis c'est drôle seulement si on le dit en italien mais je vais éviter de mettre en péril mon accent, que je préfère croire presque parfait en italien, et je vais le dire en français : « Je n'ai peur de personne car la peur provient de l'inconnu. ». C'était un clin d'œil à l'auteur de la demande, sans évidemment aucune animosité. »*

4. Question écrite (en vertu de l'art. 51 du Règlement général de commune) Fusion de communes du Littoral Ouest

Mme D. Vantaggio donne lecture de la quatrième question : *« Monsieur le président du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, les Communes de Cortaillod, Boudry et Milvignes ont décidé d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'unir leur destinée dans une commune fusionnée et unique. La convention*

de fusion va donc être élaborée pour être mise au vote en 2023. Nos questions sont relativement simples :

- la Commune de La Grande Béroche a-t-elle été consultée par les Communes mentionnées ci-dessus dans l'optique de participer aux réflexions ? ;
- quelles sont les raisons pour lesquelles nos autorités n'ont pas pu ou souhaité intégrer ces démarches ? ;
- ne doit-on pas craindre que la voix de notre commune soit affaiblie par cette fusion ?

Nous remercions d'avance nos autorités de bien vouloir répondre à nos interrogations. Maximilien Ignoto, conseiller général ».

M. T. Egger : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, peut-être un petit historique, en vue de répondre à ces différentes questions : 1^{er} janvier 2018, naissance de La Grande Béroche. En date du 23 mai 2018, l'exécutif de La Grande Béroche rencontre l'exécutif de Milvignes. Assez fréquemment, les autorités exécutives se rencontrent pour discuter de différents points. À cette occasion, un point est discuté concernant une possible fusion Milvignes, Boudry et Cortaillod. Milvignes cherchait à savoir si, effectivement, après cinq mois de fusion, nous étions éventuellement intéressés par une autre fusion directe. Je vous laisse imaginer la réponse qui a été donnée lors de cet entretien. On était alors en plein travail d'organisation des services, de réflexions sur la façon de fonctionner, etc. Pour rappel, Milvignes est née le 1^{er} janvier 2013, elle avait déjà cinq ans d'expérience. Et puis, pour répondre à la question, c'est déjà en septembre 2020 que les conseiller·ère·s généraux·ales de Boudry, Cortaillod et Milvignes ont décidé de réaliser une étude sur la faisabilité d'une fusion entre les trois communes. Pour accompagner cette étude, une commission intercommunale d'étude sur une fusion (CIEF) composée de représentant·e·s des Conseils généraux et des Conseils communaux a été mise en place. Ils·elles ont fait une procédure d'appel d'offres, c'est le bureau Compas qui a été choisi et le mandat était de conduire une étude factuelle sur les avantages et les inconvénients d'une fusion et de vérifier la faisabilité et l'opportunité d'un tel rapprochement. C'est au début 2021 que le bureau Compas commence à collecter auprès des administrations les informations sur l'état de situation, etc. L'appréciation de ces données est légitimée par les représentant·e·s des trois communes désigné·e·s par leurs autorités politiques. Ce ne sont pas moins de 77 personnes qui ont assuré cette appréciation et, notamment, bon nombre de conseiller·ère·s généraux·ales. Pour être très clair, s'il avait fallu monter dans le train, il aurait fallu monter dans le train en 2018, voire 2019 et mettre à contribution le législatif, votre autorité. Et pour rappel, les discussions des différentes communes ont déjà été menées dès le début 2019, soit une année après la création de notre commune. Dans les faits, pour répondre précisément aux questions, nous n'avons pas été approchés, ni consultés « officiellement » par les Communes de Milvignes, Boudry et Cortaillod dans le cadre de cette fusion. Nous sommes restés attentifs à l'avancement des travaux, mais nous n'avons pas cherché à intégrer ces démarches pour les raisons évoquées précédemment dans mon intervention. Pour terminer, en date du 11 mars 2022, demande de crédit pour la préparation d'une convention de fusion Boudry, Cortaillod, Milvignes, cette demande de crédit a été présentée à l'ensemble du législatif des trois communes, CHF 80'000.-, et ça a été approuvé par l'ensemble des législatifs, finalement, le train est déjà lancé. Et pour répondre à la dernière question qui était : « Ne doit-on pas craindre que la voix de notre commune soit affaiblie par cette fusion ? », je me permets de vous lire un passage du rapport en question qui a été présenté aux trois législatifs :

« ... Les désavantages mentionnés sont liés à la taille de la nouvelle entité (20'000 habitant·e·s) et à la discontinuité du tissu urbain (cinq localités). À ce titre, il a été relevé lors des discussions l'absence de centre naturel, l'éloignement entre les citoyen·ne·s et leurs représentant·e·s élu·e·s, l'éloignement de l'administration, le risque d'augmentation de la bureaucratie ainsi que les difficultés à tenir compte des problématiques locales et à fixer les priorités. Cortaillod et Boudry attendent un renforcement de l'attractivité pour les fonctions politiques. »

Vous aurez remarqué, je n'ai lu que les désavantages, mais il y a très clairement plein d'autres avantages. Mais tout ça pour vous dire que notre commune aura toujours sa voix avec ses

presque 10'000 habitant·e·s et gardera les avantages d'une commune à taille « humaine ». Merci, en espérant que ces réponses satisfassent l'auteur. »

5. Question écrite (en vertu de l'art. 51 du Règlement général de commune) Une Grande Béroche pour toutes et tous

Mme D. Vantaggio donne lecture de la cinquième question : « Monsieur le président du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, le 17 mai dernier était fêtée la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. À cette occasion, de nombreux drapeaux arc-en-ciel de particuliers ont été hissés pour témoigner de leur solidarité avec ce mouvement mondial de défense des libertés. Pour rappel, cette journée fait écho à celle du 17 mai 1990 où l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a décidé de retirer l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Nous pensons que la commune – qui doit être active dans la lutte contre les discriminations – devrait au minimum marquer le coup à l'aide des couleurs du drapeau des fiertés le 17 mai de chaque année et s'associer ainsi au mouvement cantonal, national et mondial. Ainsi, nous vous demandons :

- est-il envisageable d'illuminer au moins un bâtiment, dans l'idéal deux, aux couleurs du drapeau arc-en-ciel chaque 17 mai ? Ou serait-il possible de hisser des drapeaux sur les sites de Bevaix et Saint-Aubin-Sauges ? ;
- le Conseil communal a-t-il pris des mesures pour le respect des minorités sexuelles chez les employé·e·s de notre commune ? Les mécanismes de détection de discriminations sont-ils correctement mis en place ? ;
- est-ce que les formulaires communaux ou tout autre élément de contact ont été retravaillés pour s'adresser aux différentes orientations sexuelles ? Nous pensons notamment à la prochaine entrée en vigueur du mariage pour tous ; largement plébiscité par la population en 2021 ;
- est-ce que le Cercle scolaire des Cerisiers a mis en place des outils de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle ? En effet, l'étude d'Unisanté – très inquiétante – rend attentif au fait que les jeunes non strictement hétérosexuel·le·s sont en moins bonne santé.

Au-delà du symbole fort que cela représente, c'est aussi un engagement pour le vivre-ensemble et pour le respect de toutes et tous qui doit animer chacun·e de nous. Nous vous remercions d'avance de votre réponse, les signataires : Mme Maëlle Petitpierre, Mme Zoé Nater, M. Maximilien Ignoto, conseillères générales, conseiller général. »

M. H. Assumani : « C'est encore une question à tiroir... je suis désolé. Pour la première question, il est difficile d'effectuer un choix aujourd'hui entre ces différents jours internationaux qui existent dans le monde. Aujourd'hui par exemple, c'est la journée mondiale de la sclérose en plaques et aussi des originaux, on pourrait aussi illuminer les bâtiments communaux. Mais c'est vrai que cette question nous concerne, on est bien sensibles concernant cette problématique et on fait tout notre possible pour soutenir les actions solidaires mais pas comme celle proposée aujourd'hui, mais nous restons attentifs à ce sujet. Concernant la deuxième et la troisième question, le Conseil communal réfléchit à une solution externe pour les questions liées aux discriminations ou autres éventuelles questions touchant les employé·e·s. La question des genres n'est pas une question communale et l'outil utilisé est un outil cantonal. Mais on y réfléchit aussi et on viendra à la fin de l'année avec une demande de ligne budgétaire pour pouvoir mettre des formulaires dans notre commune. Concernant la quatrième question, c'est vrai que dans la littérature scientifique, il est souligné que les jeunes LGBT sont plus exposé·e·s à toutes sortes de violence, présentent un risque accru de consommation de substances psychoactives et sont en moins bonne santé générale et mentale que les hétérosexuel·le·s. La prévention en milieu scolaire et extra-scolaire est important pour favoriser le mieux vivre ensemble. Et puis, dans le cadre du Cercle scolaire Les Cerisiers, c'est une question qui est abordée presque tous les jours, le Cercle scolaire est très actif dans ce domaine, avec notamment :

- *une infirmière scolaire qui a obtenu un DAS (Diploma of Advanced Studies) en santé sexuelle en 2021 ;*
- *des interventions auprès de tous-toutes les élèves dans le cadre de l'éducation sexuelle en 7^e, 9^e, 10^e et 11^e année, le sujet est traité chaque année ;*
- *des ateliers à option dans le cadre de la journée santé en 11^e année ;*
- *des affiches destinées aux élèves du cycle 3 qui suggèrent de pouvoir en parler à la médecine scolaire ;*
- *la thématique se trouve aussi à la bibliothèque des Cerisiers, avec des ouvrages de référence et des QR code qui renvoient à diverses sources triées.*

Cette semaine, il y a une exposition concernant l'homophobie qui est organisée dans le collège des Cerisiers : « Jeunes vs homophobie » réalisée par le Conseil des jeunes de la Ville de Lausanne. Vous pouvez trouver leur site internet sur le site des Cerisiers. Voilà, j'ai répondu à toutes les questions, merci. »

M. J. Bergamin remercie en son nom, et en celui de beaucoup d'habitant·e·s de la région de La Grande Béroche, toutes les personnes ayant œuvré à la réussite de la magnifique journée du Tour de Romandie à La Grande Béroche.

Les membres du législatif applaudissent.

La parole n'étant plus demandée, **M. J. Bergamin** lève la séance à 22h15.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

Bevaix, le 27 septembre 2022

Annexes : - courrier d'habitant·e·s et usager·ère·s du port de Bevaix, mécontentement de l'abattage soudain d'un vieux pin
- courrier de Mme Jacqueline Bourquin, place du port à Bevaix.

Courrier d'habitant·e·s et usager·ère·s du port de Bevaix concernant leur mécontentement de l'abattage soudain d'un vieux pin

Les habitants du quartier du port de Bevaix
Les usagers dudit port

Reçu le: 09 MAI 2022	

Aux membres du Conseil Communal
Rue de la Gare 4
2024 Saint Aubin

Le 7 mai 2022

Messieurs,

Nous sommes nombreux à avoir été attristés, choqués et révoltés par l'abattage soudain du vieux pin au port de Bevaix, sans que quiconque n'ait été informé.

Elément emblématique du port, véritable âme du lieu, il semble avoir été sacrifié pour améliorer les places de parc. La place du port a été refaite à quelques reprises, sans que soit sacrifié cet élément naturel.

A l'heure où la population est régulièrement sensibilisée à la préservation de la nature et à l'importance de la mobilité douce, il nous paraît inconcevable que la Commune de la Grande Béroche ne s'engage pas dans ce sens, même pour de tels « détails » et que l'intérêt d'horodateurs et de places de parc soit privilégié!

Nous espérons que notre Commune restera un endroit où il fait bon vivre, avec ses vieux arbres, ses coins chaleureux, tranquilles et bucoliques.

Avec nos salutations distinguées.

Les signataires ne sont qu'un échantillon des personnes ayant regretté cet abattage !



P.S. Une copie est adressée au Comité Général, par son président, N. Bergamini

Les personnes qui soutiennent le courrier adressé au Conseil Communal de la Grande Béroche, suite à l'abattage du grand pin du port :

NOM	ADRESSE	SIGNATURE
Bouquin J.	Ecluse 8 2022 Bervais	
Süsses	Ecluse 7 2022 Bervais	
Süsses Jacob	Ecluse 7 2022 Bervais	
Harag J-D	Basuge 15 2022 Bervais	
Harag David	Basuge 15 Bervais	
Ji Paris	Se.lier 13A, 2013 Colombier	
Isabelle Doussé	Indolite n'bau 9 2022 Bervais	
Bernat Pascal	Coir - Gosset 11 2022 Bervais	
Jouquet Michael	de des champs 13 2022 Bervais	
Louquin Robert	Rd de Endry 1195 2000 (sch - th - Fel)	
BERA KÉRYNE	Emersvort 105 Chx - st - Fall	
JA GITH JAMES	14 PR. du Rou Pin	
BUSCA Giovanni	ECLUSE 11	
BUSA SILVANA	ECLUSE 11	
Baldon Maria Dita	Sauges 18 Aneuse	
Kämpf Antoine	Ch. Ecluse 14, Bervais	
ROSMIRIA MADA	610 41, Corcelles	
Sotter Dimplice	Essef Biers Bervais	
Imenbart Jany Claude	Ch. du Fleurin 10 2022 Bervais	
Rinaldi Jocelyne	Rochettes 11 / 2022 Bervais	
Tailhard Françoise	B.ck. 19/202 Avernier	
Ansermet Willy	Coir Gosset 3 Bervais	

Ansermet Verfine	Coir-Gosset 3 Bervais	
Bouquin Nicole	Indolite 2, 2036 Bervais	
Lujold Florence	L'Érie, 12A Boudry	
PELLERINI Claudia	Vy d'Étra 7 Bervais	
Nardin Sophie	Vy d'Étra 12 Bervais	
Boniani Monique	Coir-Gosset 2 Bervais	
BONGIN Hubert	Le Bied 55	
Teuwerker Bernard	Boudry	
Dallacasa de L.	Col-Jeuillod	
"	"	
Roethlisberger	Wauze	
GM. Vindiaux	Neuchâtel	
Frei Denise	Neuchâtel	
Hauer Françoise	Neuchâtel	
PELLUET Laurence	Château 9C Bervais	
PELLUET Ditha	Château Bervais	
Godet Dominique	Coteaux 2, Pefeny	
Schreyer Christine	ne Trois, Zentes 37	
Gonzales Klesques	Rie Bresse 3A	
Humbert-Droz Sylvie	2013 Colombier	
Fiebig A.-H	Bervais	
Yij Karlien	Bervais	

Les personnes qui soutiennent le courrier adressé au Conseil Communal de la Grande Béroche, suite à l'abattage du grand pin du port :

NOM	ADRESSE	SIGNATURE
Vuille Philippe	Archessus 9	
Hivelle Jemy	Temple 5	
Comtesse Isabelle	ch. de Froidouillet 7	
DUREL Bruno	A. de Charbon 3	
Comtesse Laurent	Ch. de Froidouillet	
Demeris Sébastien	Rue des Oas 8	
Formoso Power	Gare 27	
Fallet Chantal	Prof - Rond 2	
Mouta Yannick	Ch. de l'Éclair 2 Kourmarcous	
Indira Chaudhari-Taran	Temple 3 Bevaix	
Eliane Newig	Monchevaux 8	
SELIM CHANDERLI	Temple 3 Bevaix	
Schneider Louis	Fontaine 12 Bevaix	
Deschamps Ghisla	27, Pommierguy Bevaix	
ShelP Robert	Chemin de la Sagne 21	
Hang Christia	Ch. Tuilière 6	
Roulin Jean-Michel	Rue du Temple 6	
Formoso Power	Ch. Alfred Borel 41	
Reuter Sabine	Moulin 18	
Raymond Jacqueline	Réant-Mont	
Borel Storz Laurence	Ch. de Bassoges 10 Bevaix	
CORDEY Claudine	Eclair 3 Bevaix	
Cordey Y-f	Edouard 3 Bevaix	
REVEL Vera	Essarbières 30	
RINALDINI LUIGI	Rochette, 11 Bevaix	
CHRISTEN Denise	Jonchères 8	
Deuber Theliet	Vignes perdues 1	
de Miazanlin Guy	Petit-Corailled 21	
Moulin Louis	Boussette 6	
Picero Gino	Charannes 55 Corailled	
Page Christin	Le Borel Corailled	
Fatto O.	Petit-Corailled 4 2016 Corailled	
Geschwind Jean	2022 Bevaix	
Ragnon A-N	20 24 St-Aub.	
Rabouin Genevieve	23M la Sagne	
D. Forcetti	Ch. Poulia 2	
Merlie Diérechunt	Moulin 4	
SERP Solange	Alfred Borel 51	
SERP Emmanuel	A. Borel 51	
OVIEDO Anna	Ch. de Loc 14	
Perrenoud Sandy	Corailled	
J scher Laurent	Bevaix	

BOURQUIN Josephine

Ecluse 8

2022 Beauvix

le 7 mai 2022

Monsieur,

Comme l'Arcinfo l'a mentionné dans
sa parution du 6 mai, je vous adresse
ci-joint la lettre de protestation suite à
l'abandon du projet emblématique du port.
Notre association est en un état de crise
et vous remercions pour les propositions
concrètes et précises.

Avec mes salutations distinguées



Courrier de Mme Jacqueline Bourquin concernant la place du port à Bevaix

Bourquin Jacqueline
Chemin de l'Ecluse 8
2022 Bevaix

Messieurs les Conseillers Communaux

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil Général
Par leur Président, M. J. Bergamin
Rue de la Gare 4
2024 Saint-Aubin

Reçu le: 17 MAI 2022

Bevaix, le 13 mai 2022

Mesdames, Messieurs,

Je me permets de réagir aux propos du conseiller communal en charge du dossier des travaux au port de Bevaix, M. Pittet, suite à l'article paru dans Arcinfo du 6 mai « Le pin sain de la colère », sous la plume de Loïc Marchand.

Tout d'abord, selon ce que M. Pittet a dit, « **Un rapport est disponible en ligne....** » Oui effectivement, c'est mon – notre – erreur, de n'avoir pas été lire les divers rapports de nos Autorités. A ma décharge, je dirai que comme citoyenne qui a élu ses représentants et qui leur faisais confiance, je n'imaginai pas devoir « surveiller » leurs décisions comme on surveillerait le lait sur le feu ! Et surtout j'attendais de nos Autorités qu'elles prennent le soin de nous informer s'il devait y avoir des travaux importants dans notre quartier.

Je l'ai lu ce rapport – hélas trop tard – et je suis extrêmement choquée de découvrir qu'on peut débloquer un crédit pour un projet qui comporte encore plein de zones d'ombre : couverts ou pas couverts ? Si couverts, où entreposer les gros voiliers en hiver ? Si pas couverts, pourquoi avoir abattu cet arbre ? Et pour les horodateurs, comment faire avec les navigateurs qui partiront plusieurs jours / semaines ? Et les employés de la Trinquette ? Et les voisins s'ils ont besoin d'une place pour des visites etc.

Une phrase m'a également particulièrement frappée : « **Un place de parc en bon état est une bonne carte de visite, notamment pour les client-e-s du restaurant qui y viennent depuis loin à la ronde** »..... Nous y voilà ! Est-ce surtout pour le restaurant – qui ne devait en passant n'être qu'un sympathique bistrot de port – qu'on se met en frais ? Les contribuables n'ont qu'à supporter les nuisances, ne plus trouver la moindre place dans « leur » resto à moins de réserver des lustres à l'avance et accepter qu'on dénature le port en abattant son emblème.

Puis je reprends ce qui a été dit « **... les démarches ont été réalisées dans les règles de l'art...** ». Au niveau juridique, je n'en doute pas ... quoi que, abattre un arbre en pleine période de nidification ne me paraît pas très légal !

Mais que faites-vous donc de la communication? On nous informe de travaux sur les voies CFF, une séance avait été organisée pour informer des travaux faits sur la rue A.-Borel, mais on nous « cache » ceux prévus au port? Je tiens à votre disposition un petit échantillon sonore et visuel pour vous permettre de vous rendre compte de ce que supportent les voisins du port. Ne pensez-vous pas qu'un courrier, une séance que sais-je aurait été utile et la moindre des politesses pour les informer? D'autant que certains locataires de places à terre ont reçu l'avis pour déplacer leur bateau le lundi de l'abattage de l'arbre, voire même le lendemain! Moi ça me donne une très vilaine impression de cachotterie!

Et si je n'étais pas autant en colère, je sourirais en lisant que « **cet arbre occasionnait des dommages à l'asphalte** (sans commentaire!). **Les automobilistes étaient récalcitrants à se parquer sous ce pin.** (c'est tout à fait inexact, les places sous le pin étaient les premières occupées pour mettre les véhicules à l'ombre!) **Les mouettes et les oiseaux s'y posaient régulièrement, entraînant pas mal de fientes.** Savez-vous que c'est un des rôles des arbres que d'accueillir les oiseaux? A quand l'abattage massif des mouettes et autres bestioles à fientes en plus des arbres, pour un port « propre en ordre »? Quant à la phrase « **La Commune plante davantage d'arbres qu'elle n'en coupe** », j'espère que vous êtes bien conscients que les grands arbres de cet âge n'ont pas du tout le même rôle que ceux plantés actuellement et que ni vous, ni moi, ni nos enfants ne pourront admirer vos plantations dans 80 ans! Sans oublier qu'un arbre « solitaire » comme l'était celui du port est bien davantage qu'un arbre, c'est un ami, une présence, un témoin important de la vie de quartier.

Mais last but not least « **Nous aurions effectivement pu en faire davantage** (niveau communication). **Mais ça n'aurait sans doute rien changé.** »

Mais si M. Pittet, ça aurait TOUT changé et je pense que vous le savez.

Vos projets auraient été combattus par un référendum. Une votation allant à l'encontre de ce que vous vouliez était certainement un risque que vous vouliez éviter.

Cela d'autant plus que, comme noté plus haut, le projet est mal ficelé :

- Vous avez abattu un arbre sain de plus de 80 ans, emblématique du port de Bevaix et vous envisagez de le remplacer par quelque verdure rabougrie et un couvert à panneaux solaires. C'est ça la « nouvelle écologie »? Abattre les arbres pour les remplacer par des couverts avec panneaux solaires?
- MAIS problème, une fois le couvert posé, il n'y aura plus de place pour hiverner les gros voiliers et vous n'avez pas encore de solution. Il faudra chercher un endroit à bétonner pour entreposer des bateaux, donc on va sacrifier un autre espace vert – pourquoi pas la zone de verdure à côté de la place de jeu, ça aussi ça va faire « propre en ordre » et ce sera une jolie carte de visite... ou alors devant le Moulin? Mais là, il faudrait abattre encore plein d'autres arbres « gênants » et compter sur une levée de boucliers en masse.
- Savez-vous que la majorité de ces gros voiliers n'ont pas de remorques capables de rouler très loin? Et qu'ils doivent impérativement être garés sur du béton ou de l'asphalte, sinon ils risquent de s'enfoncer dans le terrain.

- Vous aimeriez faire du parking du port un endroit payant MAIS vous ne savez pas encore comment régler divers problèmes : le voisinage s'il reçoit des visites, les navigateurs qui partent pour quelques jours ou semaines, etc.

Tout cela me dérange, m'interroge.

Le port de Bevaix est – était – un endroit bucolique, avec un restaurant réputé certes mais pas que cela. Il y a un bel environnement, un certain calme et surtout il y avait cet arbre magnifique qui semblait veiller sur tous. C'est (c'était ?) un lieu accueillant pour chacun, pas seulement les clients du restaurant, mais aussi des familles, des personnes âgées, d'ici ou d'ailleurs. Aucune possibilité de venir en transports en commun, alors l'accueil avec un parking payant, ce n'est pas très convivial ! Et si vous pensez vraiment que l'on y vient pour ses places de parc en bon état, payantes, je peux vous dire avec certitude que vous êtes dans l'erreur la plus totale.

Bref, à voir les réactions tant sur les réseaux sociaux que suite à l'article paru dans Arcinfo et les nombreuses signatures (environ 90) récoltées sans peine en moins de quatre jour, je pense que c'est une malheureuse erreur qui a été commise par nos Autorités, erreur qui aura été fatale à ce magnifique pin. Pour votre information, celui de Peseux – même essence que celui du port –, épargné par le promoteur qui a construit tout autour, doit faire la fierté de la Commune et figure même dans le livre des arbres remarquables de M. Borel. Celui de Bevaix a été abattu pour une histoire de fientes et de dégâts à l'asphalte...c'est pathétique et révoltant !

J'espère que les Autorités auront la sagesse de revoir leur copie, de réfléchir à communiquer réellement avec leurs citoyens et pourquoi pas d'envisager une collaboration constructive pour les projets du port et pour tous ceux qui impactent les habitants de notre jolie commune.

Pour ma part, je vous informe que nous aurons sous peu une première rencontre du « mouvement citoyen ». Suite à cela, nous vous ferons part de demandes précises, tant pour la préservation de nos arbres, de notre patrimoine naturel que concernant l'aménagement du port et sur votre manière de communiquer. Nous espérons que vous y serez sensibles et que nous aurons des réponses.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées





Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022
à 19h30, au Polymatou à Bevaix

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2022-2023.
Nomination :
 - a) du président / de la présidente
 - b) du vice-président / de la vice-présidente
 - c) du / de la secrétaire
 - d) du / de la vice-secrétaire
 - e) de deux questeurs.
4. Nomination d'un membre à la commission des relations publiques en remplacement de Mme Nicole Vauthier, démissionnaire.
5. Nomination d'un membre à la commission sports – loisirs – culture en remplacement de Mme Nicole Vauthier, démissionnaire.
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 1'100'000.- pour la construction de la salle de sport et polyvalente de Gorgier.
7. Approbation des comptes 2021.
8. Informations du Conseil communal.
9. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, vice-présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e. Elle annonce que M. J. Bergamin, président, s'est excusé pour des raisons de santé et qu'il regrette de ne pas pouvoir être présent pour cette dernière séance en tant que président.

1. Appel nominal

Mme D. Vantaggio procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

M. Jean Bergamin, président, excusé, non remplacé
M. Jean Panes, excusé, remplacé par M. Marc-Alain Langel
M. Daniel Bubanec, excusé, remplacé par M. Pierre-Alain Clerc
Mme Raphaëlle Javet, excusée, remplacée par Mme Nicole Humbert-Droz Laurent
M. Olivier Porret, excusé, non remplacé
Mme Christiane Wermeille, excusée, remplacée par M. Pierre Pringalle.

Présents : 38 membres sur 40 (Alain Kneuss démissionnaire), 37 votants, la majorité est à 19 voix.

Mme A. Hessler-Wyser demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Mme M. Tenot Nicati, au nom du groupe des Verts, souhaite mettre à l'ordre du jour une motion urgente en point 8 (motion du groupe des Verts demandant d'étudier la possibilité d'installer rapidement des panneaux solaires photovoltaïques verticaux le long de l'autoroute sur la commune de La Grande Béroche).

M. G. Huguelet-Meystre : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, on remercie le groupe des Verts pour la proposition de motion urgente. On comprend bien le sens de l'urgence qui est proposée ; néanmoins, on estime que cette urgence ne s'inscrit pas dans le calendrier qui est celui du traitement d'une motion. À savoir que le Conseil communal a une année pour traiter une motion et, quand bien même l'urgence serait traitée aujourd'hui, fondamentalement, le retour de la motion pourrait nous parvenir que dans une année, voire plus, comme on a pu le voir avec les précédentes motions. C'est donc plus sur une question de principe que sur une question en lien avec l'objet que le groupe PLR refusera dans sa majorité, mais pas à l'unanimité, la motion d'urgence. »*

M. J. Fehlbaum : *« Au nom de la minorité du groupe PLR, je m'exprime dans le sens inverse. À savoir qu'effectivement, le délai d'une année, c'est un délai théorique, qui est rarement tenu d'ailleurs, donc j'aurais tendance à dire qu'on reparlera d'ailleurs d'un délai d'une année tout soudain ce soir. Mais à titre personnel, je n'ai aucun problème de principe à accepter l'urgence, dans la mesure où, pour moi, le seul élément important et intéressant dans cette motion c'est qu'elle remettrait sur le tapis une proposition que nous avons faite aussi au niveau du PLR, à savoir entrer en discussion avec le plus gros propriétaire foncier que l'on a à La Grande Béroche, qui dispose d'un pourcentage non négligeable du territoire communal sous la forme de l'autoroute. Je pense que si l'urgence était acceptée, ou pas, c'est peut-être l'objet le plus important qui se cache derrière la motion, c'est-à-dire entrer en contact avec cet Office fédéral des routes dont l'infrastructure, non seulement pour un projet photovoltaïque, qui est technologiquement peut-être pas totalement possible d'ailleurs, mais il vaut la peine de l'étudier, mais peut-être aussi pour d'autres choses qui seraient intéressantes à faire pour cette commune. Donc moi, personnellement, je voterais l'urgence. »*

Mme M. Tenot Nicati : *« Suite à l'intervention de M. Fehlbaum, en fait, nous, le groupe des Verts, nous sommes tout à fait conscientes et conscients que l'urgence doit être acceptée par les deux tiers du Conseil général pour que la motion soit discutée après avoir été mise à l'ordre*

du jour et que cette acceptation semble aujourd'hui peut-être peu probable, soit. C'est peut-être une question de principe et c'est logique pour peut-être beaucoup d'entre vous, mais c'est dommage, car le monde qui nous entoure a fortement changé depuis le 30 septembre 2019, je vous invite fortement à voir le PV où la demande du PLR avait été traitée et nous les Verts n'avions pas accepté sachant que la réponse serait négative. Alors ça s'est passé, ça fait presque trois ans et si nous pouvions être un peu plus proactif·ve·s dans nos décisions, entre autres en ce qui concerne l'avenir énergétique de notre commune et notamment son approvisionnement en électricité. Ce que l'on n'a peut-être pas assez insisté dans notre motion on parle plutôt d'électricité, cela sera quand même pas mal, non ? Donc si l'urgence n'est pas acceptée, OK, mais nous aimerions mettre de toute façon notre motion à l'ordre du jour du prochain Conseil général, à savoir le 27 septembre prochain. Ce que nous craignons juste, dans ce cas, c'est que dans trois mois, le train soit passé et qu'il soit trop tard pour monter dans le wagon. Merci pour votre attention. »

- **Soumise au vote, la modification de l'ordre du jour est refusée par 13 contre, 21 pour et 3 abstentions.**

2. Correspondance

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture d'un courrier de M. Alain Kneuss concernant sa démission en tant que membre du Conseil général.

Le Groupement proposera au Conseil communal la nomination d'un·e conseiller·ère général·e remplaçant·e.

3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2022-2023

Président·e	: M. Th. Rothen propose	Mme A. Hessler-Wyser (PS)
Vice-président·e	: Mme S. Noirat propose	Mme D. Vantaggio (les Verts)
Secrétaire	: M. G. Huguelet-Meystre propose	M. J. Fehlbaum (PLR)
Vice-secrétaire	: M. F. Nussbaum propose	Mme M. Petitpierre (Groupement)
Questeur·trice·s	: M. G. Huguelet-Meystre propose M. Th. Rothen propose	M. Yann Steiner (PLR) Mme Z. Nater (PS).

Aucune autre candidature n'étant proposée, les personnes ci-dessus sont nommées par applaudissements.

Mme A. Hessler-Wyser : *« Merci beaucoup. En temps normal, nous aurions procéder à un jeu de chaise musicale mais étant donné cette situation un peu étrange, je profite directement de l'occasion pour remercier chaleureusement Monsieur Jean Bergamin pour son engagement à la tête du Conseil général et je regrette qu'il ne puisse être parmi nous ce soir. Je tiens également à vous remercier pour la confiance que vous me faites en me confiant la présidence de ce Conseil pour l'année à venir. Je vais faire de mon mieux pour remplir cette mission et je compte également sur vous pour continuer dans une bonne entente et avec respect des avis de chacune et chacun. Nous avons vu lors de la dernière séance que l'intelligence collective nous rendait plus fort·e·s, je cite l'un de nos membres, et que nous avons la plupart du temps les mêmes objectifs pour l'intérêt de la population, même si parfois les moyens d'y parvenir provoquent quelques divergences. J'appelle donc des débats constructifs qui nous permettront de continuer sereinement à construire notre belle commune, dans un respect mutuel, entre nous mais également avec le Conseil communal qui fait un travail formidable et que je souhaite également remercier. Ceci étant dit, nous pouvons continuer avec notre ordre du jour. »*

M. H. Assumani : *« Madame la présidente, le Conseil communal voulait juste dire un petit mot pour remercier le bureau sortant, pour leur dévouement et le travail fourni pendant une année. Pour cela, on a un petit cadeau pour le bureau sortant. »*

4. Nomination d'un membre à la commission des relations publiques en remplacement de Mme Nicole Vauthier, démissionnaire

M. Th. Rothen, au nom du groupe Socialiste, propose **Mme Yasree Essoo (conseillère générale suppléante PS)**, qui est applaudie par l'assemblée.

5. Nomination d'un membre à la commission sports – loisirs – culture en remplacement de Mme Nicole Vauthier, démissionnaire.

M. Th. Rothen, au nom du groupe Socialiste, propose **Mme Marion Cuche (PS)**, qui est applaudie par l'assemblée.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 1'100'000.- pour la construction de la salle de sport et polyvalente de Gorgier

Mme A. Hessler-Wyser : « *Je pense que ce point étant intimement lié aux comptes du point 7 de l'ordre du jour, nous devrions ouvrir le débat et sur les comptes et sur cette question de préfinancement. Une fois les débats clos, je vous propose de voter les deux arrêtés l'un après l'autre. Est-ce que cela vous convient de procéder ainsi ?* »

L'assemblée est d'accord avec la proposition faite par la présidente.

M. Th. Pittet : « *Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, effectivement, vous avez devant vous un chef du dicastère des finances qui est plutôt heureux. J'ai l'impression que je me répète par rapport à l'année passée, finir une année comptable avec un excédent de recettes c'est toujours une bonne nouvelle à partager et à expliquer lors de cette séance des comptes pour le Conseil général. L'année dernière, je vous ai dit que nous avions la dernière possibilité, j'avais pris une image de film d'aventure où on pouvait finalement effectuer le dernier préfinancement grâce à l'excédent de recettes de l'année comptable 2020 et, cette année, voilà que le Conseil communal vient à nouveau vous proposer de faire un préfinancement. Quel est ce retournement de situation ? Il est relativement simple. Avec la nouvelle période législative cantonale, le Grand Conseil a pris du retard dans le traitement de la LFinEC (Loi sur les finances de l'État et des communes) et sa modification n'est arrivée sur la planche à travail du Grand Conseil qu'en avril de cette année. Le Grand Conseil a décidé effectivement de modifier cette LFinEC sur une proposition du Conseil d'État et notamment avec la suppression des préfinancements. Il s'est avéré que le Grand Conseil, dans sa grande sagesse, a choisi de ne pas suivre le Conseil d'État et de ne pas supprimer ces préfinancements. La LFinEC est entrée en vigueur au 1^{er} juin 2022, ça on vient de l'apprendre, on l'a même appris après qu'on vous ait envoyé ce cahier des comptes, mais avec cette conservation des préfinancements. Raison pour laquelle aujourd'hui, vous êtes tout à fait légitimes pour accepter un préfinancement de CHF 1,1 million tel qu'il vous est proposé à ce point 6 de l'ordre du jour. Ce préfinancement, vous l'avez vu dans le rapport, permettra de réduire les charges d'amortissements liées à l'investissement de la salle de sport et polyvalente de Gorgier qui est actuellement en construction et dont le montant, pour diverses raisons qui ont déjà été expliquées par votre autorité, a pris l'ascenseur depuis le projet initial qui avait été initié par la commune de Gorgier. Un préfinancement de CHF 1,1 million qui va quasiment amener notre excédent de recettes, donc notre bénéfice à, pas dire zéro, mais quelques dizaines de milliers de francs, et on sera à l'équilibre au bouclage des comptes. On est obligés de passer par cette votation de préfinancement avant la votation des comptes puisque, effectivement, l'arrêté des comptes sera modifié en fonction de votre décision, si oui ou non vous acceptez ce préfinancement de CHF 1'100'000.-. Voilà pour cette première partie. Pour la partie des comptes, je pense que le travail qui a été fait par le Service des finances et les compléments ajoutés par le Conseil communal sont relativement clairs. Si vous avez eu le temps et pris le temps de lire le rapport, vous en savez autant que nous, autant que moi. Cela dit, il peut y avoir des questions, des incompréhensions, des choses qui ne sont pas tout à fait claires, et bien sûr que le Conseil communal, et peut-être même avec l'aide de*

M. Sandro Tamburini, notre chef du Service des finances, répondra à ces questions lorsque l'on parcourra tous-toutes ensemble le cahier des comptes. Merci pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour sa proposition de préfinancement et l'acceptera à l'unanimité. Pour mémoire, le bilan de notre commune de La Grande Béroche présente, pour toute dernière ligne de son bilan détaillé, un excédent du bilan de plus de CHF 26 millions et demi, lequel sert essentiellement de couverture d'éventuels déficits futurs ainsi que de matelas pouvant servir à améliorer notre notation en tant que créancier auprès de tous nos actuels et futurs prêteurs. Et si nous n'acceptons pas ce préfinancement, ce CHF 1,1 million viendrait juste grossir encore cette ligne. Le préfinancement est assurément une nettement meilleure idée. Même si ce n'est pas notre outil financier préféré, car il peut être l'objet de très longs délais entre le moment de l'affectation des fonds et celui de leur utilisation. Comme outil de relance économique, il s'apparente plus à la tortue qu'au lièvre. Relativement aux comptes, le groupe PLR remercie le chef du dicastère ainsi que le Service des finances pour leur rapport extrêmement détaillé sur les comptes 2021, dont le dossier est probablement le plus complet que nous ayons reçu depuis la création de La Grande Béroche. Le groupe PLR acceptera ces comptes à l'unanimité également. Nous notons en outre que notre exécutif a décidé de reporter au Conseil général de septembre le traitement de notre motion d'il y a exactement un an moins un jour. Je sais que notre Règlement général de commune donne une année pour le traitement d'une motion, aussi, vous me rétorquerez que notre exécutif n'est pas encore en retard. Je voudrais juste rendre attentive notre autorité législative que le montant du préfinancement que nous allons accepter au point actuel de l'ordre du jour correspond, ni plus ni moins, à environ trois points d'impôts. Merci pour votre attention. »*

M. Th. Rothen : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce soir je prends souvent la parole, mais étant donné que l'autre représentant du parti Socialiste à la commission des finances ne siège pas ce soir, il me revenait de vous exprimer l'avis du groupe. Concernant le préfinancement, le groupe Socialiste appuiera la demande qui s'inscrit pleinement dans la logique retenue pour les comptes 2018 avec trois millions alloués au préfinancement de la salle de gymnastique de Bevaix et pour les comptes 2020 avec un préfinancement d'un million et demi pour les vestiaires et la buvette des Murdines. Tous ces préfinancements ont pour objet de réduire les dépenses futures de notre commune et sont tous affectés à de gros investissements dont la réalisation ne fait aucun doute. Concernant les comptes qui nous sont présentés ce soir, le groupe Socialiste a pris connaissance des comptes 2022 et se réjouit du résultat comptable non sans toutefois mettre en évidence quelques éléments : les charges d'exploitation sont maîtrisées par rapport au budget et nous en remercions le Conseil communal. Les revenus d'exploitation, notamment ceux relatifs aux recettes fiscales, sont finalement bien supérieurs aux chiffres présentés dans le budget. Rappelons-nous toutefois que les revenus fiscaux sont tributaires de quelques contribuables et que leur évaluation reste à chaque fois un pari risqué à faire lors de l'exercice budgétaire. Cependant, même si le résultat des activités d'exploitation est bien meilleur qu'attendu au budget, il reste déficitaire de CHF 514'000.- alors que ce résultat était bénéficiaire durant toutes les premières années de notre commune. Avons-nous dépassé un point critique ? Finalement, le bénéfice de CHF 1'171'000.- est principalement dû aux revenus extraordinaires générés par des prélèvements à des réserves, réserves qui avaient été prudemment constituées pour nous éviter de devoir annoncer un déficit ce soir. En conclusion, ce soir nous avons décidé de constituer une nouvelle réserve de préfinancement de CHF 1'100'000.-, soit un montant pratiquement équivalent à ce que nous avons prélevé dans nos différentes réserves en 2021. La situation est parfaitement saine mais gardons-nous de tomber dans l'euphorie. Enfin, nous ne souhaitons pas ternir la belle et chaude soirée que nous passons mais, les inconnues qui planent sur notre Cercle scolaire devraient nous inciter encore plus à la retenue. Que se passera-t-il en cas de fusion entre les communes de Cortaillod, Milvignes et Boudry ? Les gros investissements consentis pour la rénovation des Cerisiers seront-ils réellement partagés comme prévu ? Pour conclure, nous remercions le Conseil communal, le chef du Service des finances et toute l'équipe de l'administration pour le travail effectué durant l'année 2021. »*

M. P. Pringalle : *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la comptabilisation d'un montant*

de CHF 1,1 million pour la construction de la salle de sport et polyvalente de Gorgier. Nous sommes convaincu·e·s que c'est une bonne décision de profiter de ce préfinancement car il permettra de dégager des ressources pour d'autres financements indispensables dans les prochaines années. Le groupe des Verts se prononcera favorablement. »

Mme M. Tenot Nicati : « Après avoir apprécié le rapport de préfinancement, le groupe des Verts a parcouru et apprécié le rapport des comptes 2021 à sa juste mesure. Nous remercions le Conseil communal pour la clarté de ce rapport, en passant, merci pour le glossaire ! Les écarts aux prévisions sont bien explicités, la proportion des investissements réalisés augmente gentiment et, surtout, 92% des objets sur la liste des investissements 2021 ont fait l'objet de dépenses, ce que nous estimons très positif. Nous souhaitons au Conseil communal de continuer au mieux dans cette direction et de pouvoir, même et surtout en cas de forte tempête, gérer avec doigté l'argent qui lui vient du contribuable. Le groupe des Verts approuvera les comptes 2021 à l'unanimité. En vous remerciant pour votre attention. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement, après une lecture rigoureuse des comptes, acceptera ces derniers et surtout remercie le Conseil communal pour la préparation de ce rapport. Concernant le préfinancement, le Groupement est d'avis qu'il faut, tant que cela est possible, saisir cet outil profitable et il acceptera le préfinancement. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, j'aimerais notamment, au nom de la commission financière, remercier le Conseil communal qui, cette année, pour la présentation des comptes a fait un effort. Nous avons une table des matières, des numérotations de pages qui vont faciliter notre travail dès maintenant. »

Mme A. Hessler-Wyser passe en revue le tableau récapitulatif qui se trouve de la page 17 à la page 24 dans le rapport des comptes 2021. Aucune remarque n'est faite.

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté concernant le préfinancement.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 1'100'000.- pour la construction de la salle de sport et polyvalente de Gorgier est accepté à l'unanimité.**

7. Approbation des comptes 2021

Se référer au point 6 pour la discussion concernant ce point.

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté comprenant l'octroi du préfinancement du point 6 de l'ordre du jour.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2021 est adopté à l'unanimité.**

8. Informations du Conseil communal

M. H. Assumani : « Merci Madame la présidente, j'ai quelques informations à donner. Comme vous le savez, le Conseil communal va aussi procéder à son changement de bureau à la fin du mois pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Voici sa nouvelle composition :

Président : M. M. Rognon (Groupement)
Vice-président : M. T. Egger (PS)
Secrétaire : M. F. Del Rio (PLR)
Vice-secrétaire : M. Th. Pittet (PLR)
Membre : M. H. Assumani (PS).

Je profite de l'occasion pour vous annoncer que l'on va devoir mettre une séance supplémentaire pour le Conseil général. La date choisie est le 14 novembre. C'est une séance pour essayer de mettre tous les points qu'on a en prévision du budget 2023 comme ça, ça nous permet de commencer tout de suite les projets en 2023. J'ai aussi une information concernant le projet MAÉ. Comme vous le savez, le Conseil communal, dans sa séance du 1^{er} décembre 2021, a décidé de répondre positivement à l'appel du Canton pour le projet pilote MAÉ. La Grande Béroche a donc déposé un dossier qui a été retenu. Le COPIL s'est composé ainsi :

- Marika Kreis, cheffe de projet
- Laurent Schüpbach, directeur des Cerisiers
- Hassan Assumani, chef dicastère jeunesse
- Agnès Schlüchter-Boillat, directrice des structures parascolaires.

Ce COPIL a déjà travaillé pendant cinq séances jusqu'à ce jour pour parler de l'avancement du projet. Aujourd'hui, il y a aussi des groupes de travail qui traitent de ces points-là : il y a des groupes de travail pour l'école en continue, pour les repas, pour les activités. C'est là qu'on a un petit souci au niveau des activités, on a essayé de faire appel aux sociétés locales de notre commune, mais étant donné qu'aujourd'hui on a un souci avec le financement de ce projet, ça reste un projet pilote mais on doit quand même continuer à travailler. On va devoir se rendre dans les communes voisines pour avoir des sociétés qui veulent travailler avec nous pour mettre en œuvre ce projet pilote. Le collège qui a été choisi pour ce projet pilote est celui de Bevaix, là où l'on est actuellement. Ce collège compte 260 élèves, les autres collèges en ont plus et on voulait en fait choisir un collège où il y a moins d'élèves pour pouvoir avancer dans ce projet. C'est un projet qui n'est pas obligatoire pour les parents. Le seul problème que l'on a aujourd'hui c'est le financement et celui-ci est au niveau du Canton. La première séance qui a eu lieu pour ce projet date de début mai et il y aura une deuxième séance concernant le financement et la révision de la LAE, qui est une loi qui règle l'accueil de la petite enfance. Je vous ai dit ces quelques mots pour vous informer de l'avancement de ce projet. Pour le moment, c'est toujours un projet pilote, un projet sur papier et actuellement ni le Canton, ni le COPIL ne sait où l'on va mais on attend quand même le mot du Canton pour pouvoir avancer dans ce projet. La dernière information concerne la séance que l'on a eue la dernière fois, concernant la mise en place d'une commission « Enfance et Jeunesse ». Lors de la séance du 30 mai dernier, vous avez décidé d'instituer par un arrêté une commission législative « Enfance et Jeunesse ». Cet arrêté est soumis au délai référendaire et devra être sanctionné par le Conseil d'État. Ce délai référendaire va jusqu'à 13 juillet si je ne me trompe pas. De ce fait, cette commission ne pourra être constituée formellement qu'à la fin du délai référendaire et après modification du Règlement général de commune. Normalement, la commission des règlements est en cours de travail par rapport à cela. Nous avons consulté le bureau du Conseil général et on a décidé, avec l'entente du bureau, de pouvoir nommer cette commission, que ce soit une commission du Conseil communal, afin de commencer le travail en attendant le délai référendaire et le Règlement général de commune. Pour cela, je demande aux chef-fe-s de groupe de me donner les noms des personnes qui vont faire partie de cette commission. Cette commission sera d'abord une commission du Conseil communal, mais qui sera, une fois le délai référendaire passé et le règlement modifié, une commission du Conseil général. Pour cela, à la fin de la séance, je demande aux chef-fe-s de groupe de passer vers moi pour me donner les noms et après on pourra convoquer la commission le plus vite possible pour avancer dans ce dossier qui nous tient tous-toutes à cœur. C'est un dossier que tout le monde attend et c'est bien que l'on puisse démarrer les travaux d'ici la rentrée d'août. Merci pour votre attention. »

M. Th. Pittet : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, juste un petit mot pour vous dire que jeudi dernier nous avons vécu notre deuxième Apéro&Co de La Grande Béroche, qui a rencontré un certain succès. En fait, je vais parler un peu au nom de la TEE puisque c'est cette commission là qui est responsable de ces Apéro&Co. Il y avait entre 60 et 70 participant-e-s, deux conférencières qui ont parlé de l'économie de proximité et de l'économie circulaire avec un long moment d'échanges autour d'un apéritif dînatoire qui s'est très bien passé, au soleil. Tout cela pour vous dire : n'hésitez pas à vous inscrire à la prochaine séance qui aura lieu le mercredi 7 septembre. Le lieu n'est pas encore défini mais on parlera de projets communaux, donc c'est principalement mes collègues qui prendront la parole et ce sera surtout un moment pour permettre aux entreprises et aux entrepreneur-euse-s de*

La Grande Béroche de se présenter, autour, bien sûr, d'un apéritif dînatoire. Donc, notez cette date. Merci pour votre attention. »

M. M. Rognon : « Trois interventions très courtes pour ma part. Je souhaitais remercier les membres du législatif qui ont participé à la balade touristique et gourmande le 11 juin. Aussi, merci aux courageux·ses qui se sont levé·e·s après Festi'neuch pour participer à cette balade, c'était fort sympathique. Seconde intervention, le Conseil communal souhaite vous faire part de son inquiétude quant à la gestion financière des projets. Actuellement, les prix sont à la hausse, on a des offres qui sont courtes dans le temps, c'est difficile d'en établir les budgets et on risque fortement d'avoir des dépassements. On essaie d'endiguer cette problématique, mais cette problématique nous dépasse tous·toutes. Je pense que même vous de manière privée, vous avez pu constater une certaine augmentation de prix, donc la commune ne fait pas exception à cette augmentation. Donc à l'avenir, et par mesure de précaution, il a été décidé d'ajouter aux arrêtés que l'on prendra une clause d'indexation des prix pour ce genre de renchérissement. Et dernière petite interpellation, cette fois, le Conseil communal souhaite faire part de son étonnement. Peut-être que vous l'avez vu mais, ce matin, un article est paru dans ArclInfo concernant le plan de quartier Roncinier. J'ai été contacté jeudi passé par un journaliste d'ArclInfo, étonné par la manière de procéder. Selon l'article, il y a eu une opposition signée par 30 membres de votre autorité, alors que le 30 mai dernier, M. Schumacher avait lancé une interpellation pour laquelle personne n'avait demandé de débat. On a l'impression en fait que l'on est une autorité fermée à la discussion parce que nous avons déjà donné une information le 17 mai de l'année passée, pas de réaction. Nous avons écrit dans le Comm'à la Une ce que nous allons faire, pas de réaction. Mise à l'enquête, interpellation de M. Schumacher, pas de réaction. Et, en fait, on se fait contacter par la presse. On trouve un petit peu dommage que le seul moyen de communiquer avec l'exécutif soit la presse, surtout venant de la part de votre autorité. Après, tout est relatif. Merci. »

M. T. Egger : « Pour rebondir sur les propos de M. Rognon, par rapport à l'augmentation des prix, effectivement, comme vous le savez, votre autorité a voté un crédit de CHF 7'300'000.- le 21 février pour la salle de sport et polyvalente. Les entreprises sont à pied d'œuvre, le Groupe VonArx a déjà tout démoli, le contrat ici en tant que tel a été fait en bonne et due forme avec l'entreprise en question. Par contre, pour les autres entreprises qui sont engagées dans ce projet d'importance, vous imaginez bien que nous sommes sollicités par une augmentation des prix de leur part. À notre niveau, nous pouvons réagir au niveau de la loi, c'est pour cette raison que, de toute façon, la SIA numéro 124 prévoit effectivement une indexation des prix relatifs aux prix des matières premières. On parle de 5% des coûts, donc sous-entendu, dès le moment où l'on a une augmentation ou une diminution, je vous laisse imaginer dans quel sens ça va, on doit entrer en matière dans la mesure où les contrats SIA faits en bonne et due forme le précisent. On préfère vous avertir avant. Pour l'instant, peu a été dépensé sur ces CHF 7'300'000.- mais, par contre, ce qui est bien clair, c'est, qu'à priori au vu des informations que l'on a actuellement sur le renchérissement des prix des matières premières, les entreprises vont faire valoir cette augmentation de prix. On va être très attentifs, on va contrôler, etc. mais, ma foi, les entreprises en question, 5%, celles qui travaillent dans le bâtiment le savent d'ores et déjà, pour certains coûts des matériaux, les 5% sont déjà dépassés. Le gros œuvre va intervenir d'ici deux-trois semaines, ensuite on peut peut-être s'attendre à un cassement des prix d'ici l'automne ou la fin de cette année, on verra bien. Mais les contrats que l'on signe actuellement prévoient cette indexation comme l'a précisé M. Rognon pour ce cas-là. Encore une autre information peut-être, par rapport à la salle de gym de Bevaix, comme vous le savez certainement, demain soir, ici même à 20h00, il y a une présentation publique à la population. Le but est de présenter le projet, projet que vous connaissez toutes et tous, les plans n'ont pas changé, on les a juste affinés, suite à quoi le permis de construire suivra certainement à la sortie de l'été. Bien entendu vous serez informé·e·s de tout. Merci pour votre attention. »

9. Résolutions, interpellations et questions écrites

Interpellation

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'interpellation déposée : **Mise en zone de rencontre de la traversée de Montalchez : À quand les travaux ?**

« Le 14 septembre 2020, un rapport du Conseil communal a été présenté au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 200'000.- pour la mise en zone de rencontre de la traversée de Montalchez sur la RC2125. Un arrêté concernant le crédit d'engagement nécessaire a été voté et accordé à la même date. Le montant relatif à ces travaux figure au budget 2021, dans la rubrique des budgets d'investissements. Voici quelques extraits dudit rapport, et nos commentaires y relatifs :

« On peut donc légitimement se demander si l'État compte un jour tenir la parole donnée à l'époque et concrétiser l'évitement tant attendu. » Presque deux ans après la présentation de ce dossier, la question pourrait être retournée au Conseil communal.

« Les travaux, effectués par étapes, devraient durer un peu plus de deux semaines. » Fort bien, mais encore faudrait-il qu'ils commencent.

« La population du village de Montalchez attend depuis de nombreuses années une amélioration de la situation s'agissant de la sécurité et des nuisances en lien avec le trafic qui emprunte quotidiennement ce tronçon de route cantonale. » Et ladite population attend depuis deux ans que les travaux nécessaires soient entrepris ! Le 2^e été depuis le vote de l'arrêté du ballet des camping-cars et autres véhicules est maintenant entamé, sans que les aménagements, pourtant votés, n'aient été réalisés.

« Aujourd'hui, il est nécessaire d'apporter une réponse concrète à la préoccupation légitime des habitant·e·s de Montalchez face aux nuisances et à l'insécurité liées au trafic. » Cela était vrai en 2020, et l'est toujours aujourd'hui.

« Accepter la réalisation de ce projet c'est également montrer au Canton que le problème est extrêmement sérieux et que la Commune de La Grande Béroche a utilisé sa marge de manœuvre pour essayer de « limiter les dégâts », en attendant. » Le problème était jugé extrêmement sérieux par le Conseil communal en 2020, il ne l'est pas moins aujourd'hui.

Nous nous interrogeons sur ce dossier. Une date de commencement des travaux est-elle enfin prévue ? Pour quelles raisons les travaux ne sont-ils pas encore, sinon réalisés, du moins commencés, sachant que le projet avait été validé par les différentes autorités cantonales concernées ? Interpellateurs : Marika Kreis, Marion Cuche, Zoé Nater, Laurent Affolter, Domenico Camarda, Jacques Reift, Thierry Rothen. »

M. F. Del Rio : *« Merci pour le rappel des arguments que le Conseil communal a rédigés, que j'ai rédigés moi-même d'ailleurs, ils sont toujours vrais aujourd'hui, bien sûr. Ils restent valables mais juste un petit rappel de la situation : premier été 2020 : Covid, avec des situations totalement inédites avec une fréquentation particulière du Creux du Van et des différents accès qui y mènent avec une interrogation qui a eu lieu non seulement au niveau des Communes impactées, aussi bien la nôtre, mais également de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire nos amis vaudois, et puis, préoccupation qui a également touché le Conseil d'État. Donc, sur cette base, il a été décidé de mener une étude de plan de mobilité du Creux du Van, dans laquelle il s'agit de définir si finalement cette situation était tout à fait exceptionnelle ou alors si elle était destinée à perdurer, auquel cas il faudrait évidemment prendre des mesures très importantes. Ça c'est juste pour décrire le contexte dans lequel ça s'est fait. Ça n'était pas une raison suffisante pour freiner le projet lui-même, mais tout de même, cette réflexion ayant lieu, il a fallu prioriser. Comme vous le savez, le Conseil communal était à l'époque encore à 50% et en particulier au niveau de la mobilité, nous n'avons à ce jour encore personne au niveau de l'administration. Je parle donc au nom de la mobilité, ce dossier a dans l'intervalle été transmis au Service technique et je termine juste, je pense que Maxime tu me laisseras quand même aller jusqu'au bout par rapport à ce dossier dont je crois que j'ai eu la responsabilité en tout*

cas jusqu'à ce jour. Dans ce cadre un petit peu particulier, nous avons discuté en particulier avec le Canton du lancement de ces travaux. Aujourd'hui, les travaux sont fixés, le Canton a interdit de les réaliser pendant l'été en raison, encore une fois, de la charge de trafic importante. Pour nous, ce qui était vraiment très important de réaliser dans le cadre de ces travaux, ce n'est pas seulement les travaux eux-mêmes, mais c'est évidemment toute la gestion du trafic, notamment pour la population de Montalchez. Vous imaginez bien que ça peut amener plus de problèmes que ce que vous avez connu à Montalchez. Donc c'est ainsi que nous avons notamment eu des séances dernièrement avec notamment les Services cantonaux des transports, le Service cantonal des ponts et chaussées ainsi que CarPostal notamment pour fixer une fenêtre d'intervention en septembre – octobre de cette année. Voilà, donc dans ce contexte-là, nous devons tenir encore compte de deux-trois éléments, à savoir de la charge particulière en fin de semaine et les week-ends. Donc là aussi le Canton nous a pratiquement interdit de fermer l'accès pendant ces périodes-là. Ce qui fait que l'on a un tout petit peu revu le planning qui devrait non pas durer deux semaines comme prévu initialement mais qui devrait s'étaler de manière un peu plus réaliste sur six semaines. Évidemment, une information précise parviendra à la population en temps voulu. Voilà, donc en ce moment nous profitons de cette petite parenthèse qui nous est imposée pour peaufiner les derniers détails et nous assurer que ces travaux puissent se dérouler vraiment le mieux possible pour le bien de la population et oui la population peut légitimement s'impatienter mais on compte sur vous ici pour la rassurer par rapport à la réalisation de ces travaux attendus depuis très longtemps. »

Question écrite

M. J. Fehlbaum donne lecture de la question écrite déposée : **Question écrite (en vertu de l'art. 51 du Règlement général de commune) Installation de panneaux photovoltaïques – Aide aux propriétaires**

« Madame la présidente du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, la conjoncture, l'augmentation des prix, la situation économique liée à la guerre en Ukraine, l'envie de changement sont des facteurs qui donnent à réfléchir aux habitant·e·s de notre commune sur l'opportunité de recourir aux énergies renouvelables et de contribuer à la transition énergétique. De nombreux propriétaires songent sérieusement, dans un contexte de transition, à installer des panneaux photovoltaïques sur leur habitation. Mais beaucoup de questions peuvent se poser. C'est donc pour cette raison, et à l'instar de nos communes voisines qui ont déjà franchi le pas, que nous souhaitons vous demander s'il serait envisageable d'organiser, dans notre commune, une séance d'information afin d'aiguiller et éventuellement accompagner les propriétaires dans leurs démarches et leur offrir un aperçu global des avantages du photovoltaïque et des démarches à effectuer pour une éventuelle pose sur leur toit ou propriété. De telles rencontres ont déjà été organisées par les Communes de Milvignes et Neuchâtel et ont obtenu un franc succès. Serait-il possible d'organiser ce même type de support pour La Grande Béroche ? Nous vous remercions d'ores et déjà de l'intérêt que vous porterez à la présente. Donatella Vantaggio, conseillère générale pour le groupe des Verts. »

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, effectivement pour répondre à cette question, peut-être se replacer dans le contexte. Comme vous le savez, le plan intercommunal de l'énergie avance, on a la première monture qui est terminée, maintenant on s'attaque au plan d'actions. Vous pouvez bien imaginer que ce plan intercommunal de l'énergie regroupe l'ensemble des communes de la région Neuchâtel – Littoral, raison pour laquelle, pour mettre tout le monde d'accord et regrouper des gens, ça prend un peu de temps. Donc, actuellement, on est au choix de cinq fiches globales spécifiques à notre commune. Il y a notamment une fiche qui est très intéressante et qui est justement nommée « Développement du solaire photovoltaïque sur le territoire communal ». L'activité principale de la fiche : organisation des ateliers et rencontres avec les privé·e·s pour les sensibiliser à la possibilité d'exploiter leur potentiel solaire. Effectivement, la fiche va nous engager à le faire et puis, finalement, quand on a eu cette rencontre avec les Communes du Littoral, on a déjà montré, Commune de La Grande Béroche, notre intérêt à participer l'année prochaine à ces nouvelles rencontres. On a discuté, et là, je parle encore une fois au nom de la TEE, si quelqu'un de la commission souhaite prendre la parole ou m'ajuster c'est avec plaisir, mais on

a discuté, pas plus tard que la semaine dernière, de la question en l'occurrence et puis on a notamment décidé, enfin la commission a décidé, de faire un Apéro&Co dont le thème sera le photovoltaïque. Il faut que cette commission, accompagnée du Conseil communal, puisse faire cet Apéro&Co, il faut définir les contours de cet Apéro&Co. Peut-être encore une dernière information à ce sujet-là, nous avons demandé à l'une de nos collaboratrices de se rendre à Neuchâtel pour suivre cette conférence, elle a toutes les informations, elle nous a donné un retour et on partagera l'ensemble de ces informations avec la commission pour voir ce qui a déjà été fait. Encore une dernière chose, les deux Communes citées, à savoir Milvignes et Neuchâtel, ont toutes un règlement qui définit les subventions. Donc c'est-à-dire que pour le solaire photovoltaïque, vous avez droit à des subventions « premier arrivé, premier servi », c'est un règlement. Actuellement, au sein de la Commune de La Grande Béroche, on a un fond d'énergie qui a été constitué, ce fond d'énergie on peut l'utiliser mais pour l'instant il n'est pas règlementé en matière de subventions. Donc c'est effectivement quelque chose que l'on doit s'atteler à faire. Est-ce que ça sera déjà fait d'ici l'Apéro&Co qui est, à priori, prévu en novembre, je suis assez d'accord avec Madame la présidente quand elle hoche la tête, mais quoi qu'il en soit, les subventions vont petit à petit être mises au niveau de la commune de La Grande Béroche, bien entendu avec votre acceptation. Et puis, qui dit subventions, dit gestion de ces subventions et, à l'heure actuelle, nous n'avons tout simplement pas de collaborateur·trice·s au sein de l'administration qui est affecté·e·s à l'énergie. Pour votre gouverne, on discute activement avec les Communes du Littoral-Ouest à éventuellement l'engagement d'un·e délégué·e à l'énergie mais à l'échelle du Littoral-Ouest. Tout ceci actuellement ne sont que des discussions et si ça venait à se concrétiser, vous serez bien entendu consulté·e·s. Merci. »

Mme M. Tenot Nicati : « *J'ai une petite question, je m'excuse de la poser seulement maintenant, il est paru cette année à la Confédération un guide qui s'appelle « Le guide de la stratégie climatique pour les communes – Méthode en huit étapes ». Est-ce que la Commune a été mise au courant de l'existence de ce guide ? »*

M. T. Egger : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, disons qu'on sait qu'au niveau cantonal, il y a une gestion en matière de stratégie climatique. Là en l'occurrence, pour ma part, je ne connais pas, mais volontiers nous l'envoyer mais je crois qu'en préambule on peut quand même vous dire qu'on s'est déjà quand même attelés à ce défi avec votre expérience, avec votre autorité qui a accepté un certain nombre de crédits et il y a notamment deux-trois crédits substantiels qui vont vous être présentés prochainement. Notamment pour BéroCAD et l'augmentation du capital-actions relativement importante mais également la création ici même à Bevaix d'un bâtiment affecté à un chauffage à distance. Voilà, on y travaille et on estime que nous sommes assez réactifs à ce niveau-là, ça prend du temps certes mais on peut y croire et, effectivement, il n'appartient qu'à vous ensuite d'accepter ces crédits qui vont dans ce sens de relever le défi de cette stratégie énergétique. »*

M. B. Schumacher : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, si vous permettez, j'aimerais répondre à l'interpellation qu'a faite M. Rognon et juste donner une explication de pourquoi cet état de fait. Je crois que je n'ai pas été clair dans mon interpellation la dernière fois et j'aurais peut-être dû faire un plan. Tout le monde n'a pas saisi l'importance de cette grosse modification du plan de quartier de Roncinier, on en a débattu par après. Malheureusement, nous n'avons pas reçu de rapport qui aurait permis de créer un débat entre l'exécutif et le législatif au sujet de cette modification préalablement. La porte se referme aujourd'hui, le délai d'opposition est échu aujourd'hui, il n'y avait plus de moyen de pouvoir contrer cette modification de plan de quartier qui est fondamentale vu que le sens de circulation change, ce n'est pas juste une réaffectation des carrefours. C'est pourquoi, j'ai déposé une opposition que beaucoup d'entre nous ont signée et puis on verra la suite. Merci. »*

M. M. Rognon : « *Merci pour l'information, après ça ne répond pas forcément à ma question sur la nécessité de contacter la presse avant de pouvoir en discuter avec le Conseil communal. C'est un choix qui est fait et il vous appartient. »*

M. B. Schumacher : « *La presse a percuté mon interpellation et m'a contacté. »*

M. H. Assumani informe le législatif que le Conseil communal propose à tout le monde, à la fin de la séance, de sortir boire un verre vers le bus de M. J. Reift, qu'il remercie.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** remercie pour la nomination du nouveau bureau, souhaite un bel été et lève la séance à 20h41.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

Bevaix, le 27 septembre 2022



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour créer un bouclage du réseau d'eau potable et remplacer une conduite d'eaux usées dans la localité de Fresens

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau d'eau potable de la localité de Fresens au niveau de la défense incendie, il a été constaté qu'il serait nécessaire de créer un bouclage du réseau d'eau potable au niveau de la route de Saint-Aubin-Sauges.

2. Présentation du projet

Il s'agit de construire une nouvelle conduite d'eau potable entre le carrefour « route de Saint-Aubin-Sauges / chemin du Muret » et le carrefour « route de Saint-Aubin-Sauges / rue des Tilleuls / rue des Fontaines » et de remplacer la conduite de refoulement des eaux usées qui est d'un diamètre insuffisant.

Un bouclage de la conduite d'eau potable permettra d'éviter le bras mort que nous avons actuellement. Cela permettra une amélioration de la qualité de l'eau et la purge mensuelle effectuée par les Services industriels n'aura plus lieu d'être. Par ailleurs, cela aura pour effet d'augmenter le débit à la borne hydrante et de facto d'augmenter l'efficacité de la défense incendie.

En ce qui concerne la canalisation d'eaux usées, son remplacement permettra d'éviter les pannes à répétition dans la station de relevage sise près de l'entreprise Gaille Construction SA.

3. Estimation des coûts

Les coûts de l'investissement à consentir se présentent comme suit :

sanitaire eau potable	HT	CHF 50'000.-
sanitaire eaux usées	HT	CHF 29'000.-
génie civil	HT	CHF 74'000.-
prestations ingénieur et suivi de projet	HT	CHF 30'000.-
divers et imprévus de 15%	HT	CHF 27'000.-
TVA		CHF 16'170.-
arrondi		CHF 3'830.-
TOTAL	TTC	CHF 230'000.-

Vu qu'il s'agit d'investissements liés au Service des eaux, nous récupérons la TVA facturée pour un montant de CHF 16'170.-.

Le montant total du crédit d'engagement qui vous est demandé pour réaliser ce projet se monte à CHF 230'000.-.

4. Financement

Le montant des investissements sera amorti aux taux ci-dessous selon le Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes :

eau potable	1,25%
eaux usées	2%.

La charge de cet investissement sur le compte de fonctionnement en raison de l'amortissement et de la charge d'intérêts est la suivante :

	Répartition des coûts			Frais annexes	Total HT	TVA 7.7%	TOTAL TTC	Taux amort	Amort.	intérêts taux 1.4 %	surcoût annuel
7100	Approvisionnement en eau	63.29%	50'000	82'911	132'911	10'235	143'146	1.25%	1'790	2'005	3'795
7200	Traitement des eaux usées	36.71%	29'000	48'089	77'089	5'936	83'025	2.00%	1'661	1'163	2'824

5. Conclusion

Le projet a été soumis le 22 août 2022 à la commission technique et son préavis est favorable à l'unanimité. Le projet a été soumis le 29 août à la commission des finances ; son préavis est également favorable à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 230'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 7 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
 Le vice-président, Le chef du dicastère,
 Tom Egger Maxime Rognon

Annexes : plans



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour créer un bouclage du réseau potable et remplacer une conduite d'eaux usées dans la localité de Fresens

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 7 septembre 2022 ;

arrête :

Art. 1^{er} : ¹Un crédit d'engagement de CHF 230'000.- est accordé au Conseil communal pour créer un bouclage du réseau d'eau potable et remplacer une conduite d'eaux usées dans la localité de Fresens.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au taux de 1,25% pour les travaux qui concernent l'approvisionnement en eau et au taux de 2% pour la part des travaux relatifs au traitement des eaux usées.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

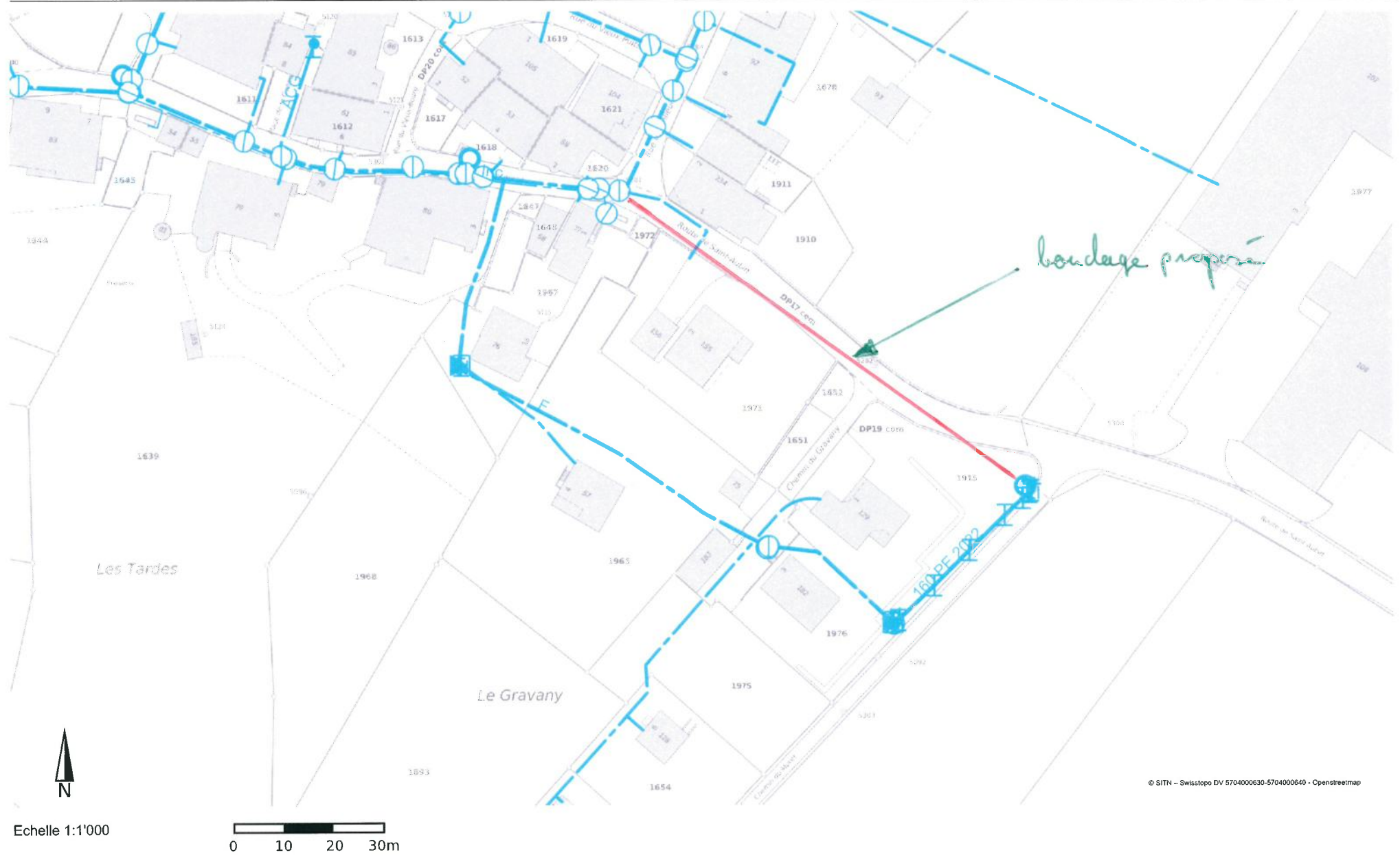
Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 27 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

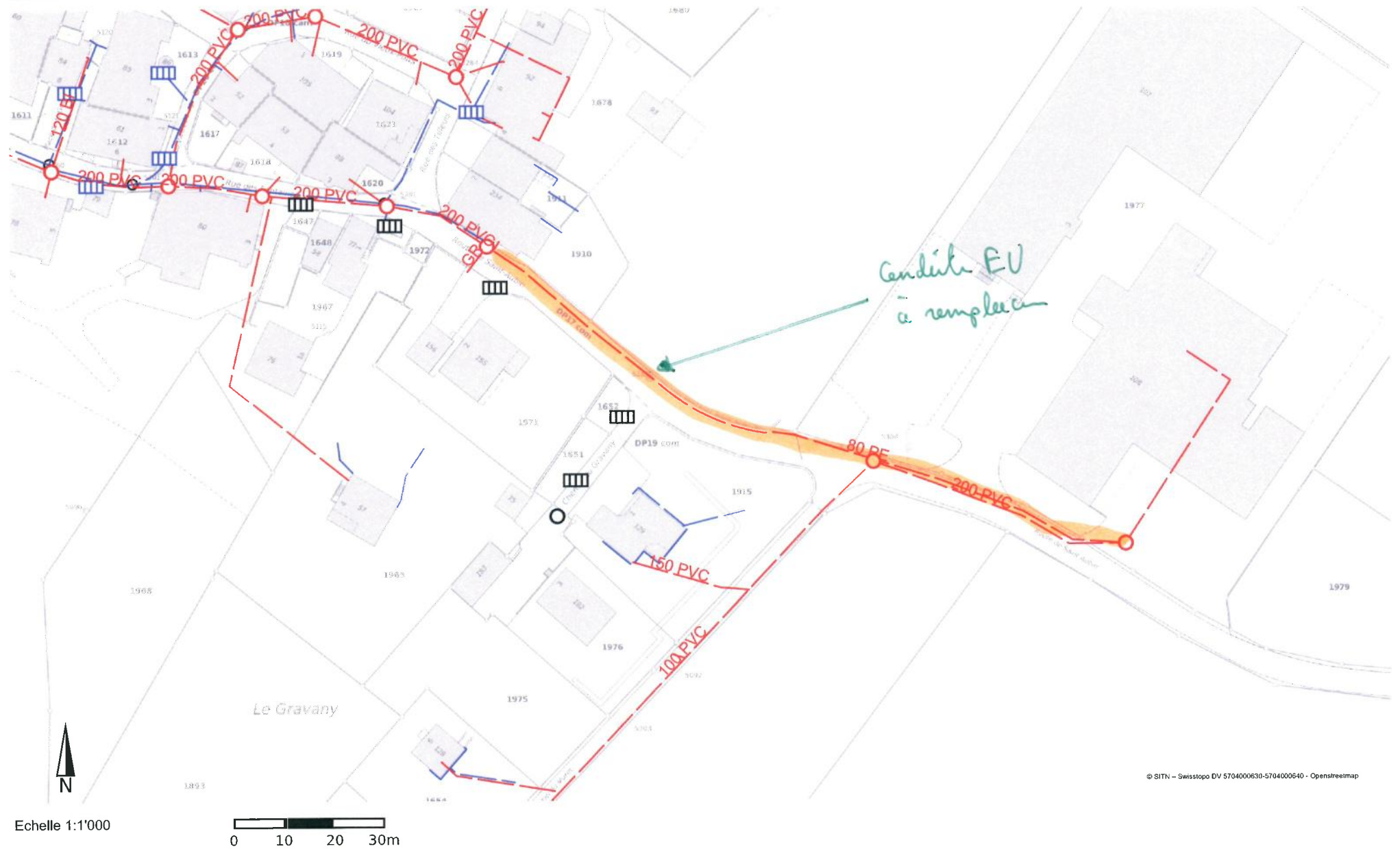
La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum



Echelle 1:1'000





Echelle 1:1'000





Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'800'000.- pour la réfection du chemin du Vignoble à Bevaix

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Le budget des investissements 2022, accepté par le Conseil général le 13 décembre 2021, prévoyait un montant de CHF 850'000.- concernant la demande de crédit en question. Il s'agit d'un projet étudié à l'époque par la commune de Bevaix dans le cadre du développement de nouvelles constructions en aval du chemin du Vignoble. Le dossier qui vous est soumis a été préparé par le bureau Mauler SA à Neuchâtel en 2017 à la demande du Conseil communal de Bevaix. Il a été revu cette année par ce même bureau en considérant la réfection jusqu'à l'Abbaye alors que le projet initial était découpé en deux étapes.

2. Présentation du projet

Il s'agit de réfectionner et de redimensionner les infrastructures souterraines, l'aménagement de surface ainsi que la mise en séparatif du chemin du Vignoble à Bevaix.

Ce projet, initié en 2017 par les autorités de l'ancienne commune de Bevaix, prévoyait des interventions en deux étapes, soit pour l'étape 1 du carrefour chemin des Prés / Basuges / Alfred-Borel au carrefour chemin du Châtelard et pour l'étape 2 du carrefour chemin du Châtelard jusqu'à la route de l'Abbaye.

Afin d'optimiser le projet et de générer des synergies, nous proposons d'intervenir en une seule fois. Il est à relever que la réfection du réseau d'eau potable permettra d'améliorer notablement la défense incendie, notamment celle de l'Abbaye de Bevaix qui est aujourd'hui insuffisante.

La notice technique du bureau Mauler SA jointe au présent rapport vous renseignera plus en détails sur la nature des travaux prévus.

3. Estimation des coûts

Pour la réalisation de ce projet, les coûts seront répartis comme suit :

Libellé des prestations	Coûts CHF	Montant CHF
ÉCLAIRAGE PUBLIC		
Travaux de génie civil	131'000	
Travaux de câblage, mâts et luminaires	70'000	201'000
ÉVACUATION DES EAUX CLAIRES		
Travaux de génie civil - Secteur Ouest	188'000	
Travaux de génie civil - Secteur Est	319'000	507'000
ÉVACUATION DES EAUX USÉES		
Travaux de génie civil	514'000	514'000
EAU POTABLE		
Travaux de génie civil	288'000	
Travaux d'appareillage	325'700	613'700
CHAUSSÉE ET TROTTOIR		
Travaux de génie civil	431'000	431'000
SIGNALISATION, MARQUAGE	20'000	20'000
MURS	40'000	40'000
GÉOMÈTRE	60'000	60'000
CONSTATS DE PREUVES À FUTUR	10'000	10'000
HONORAIRES PROJET ET DIRECTION DES TRAVAUX	179'000	179'000
FRAIS DE MISE À L'ENQUÊTE ET SERVITUDES	20'000	20'000
TOTAL GÉNÉRAL HT CHF		2'595'700
TVA 7.7%		199'869
POUR ARRONDI		4'431
TOTAL GÉNÉRAL TTC CHF		2'800'000

Vu qu'il s'agit d'investissements liés au Service des eaux et à l'évacuation des eaux usées et claires, nous récupérons la TVA facturée pour un montant d'environ CHF 126'000.-. Ceci n'est pas le cas pour l'investissement lié à la route et à l'éclairage public.

Le montant total du crédit d'engagement qui vous est demandé pour réaliser ce projet se monte à CHF 2'800'000.-.

4. Financement

Le montant des investissements sera amorti aux taux ci-dessous selon le Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes :

eaux claires et eaux usées	2%
eau potable	1,25%
superstructure, revêtement et réfection de mur	2%
éclairage public	5%.

Une subvention de l'ordre de 40% pourra être sollicitée auprès du Service de l'énergie et de l'environnement. Elle s'appliquera uniquement sur la part des travaux liée à la conduite d'évacuation des eaux claires. Nous pourrions prétendre à une somme d'environ CHF 92'000.- HT.

La charge de cet investissement sur les comptes de fonctionnement en raison de l'amortissement et de la charge d'intérêts est la suivante :

	Répartition des coûts			Frais annexes	Total HT	TVA 7.7%	TOTAL TTC	Taux amort	Amort.	intérêts taux 1.4 %	surcoût annuel
6150	Travaux publics	29.74%	692'000	80'005	772'005	59'445	831'450	3.10%	25'797	11'641	37'438
7100	Approvisionnement en eau	26.38%	613'700	70'953	684'653	52'719	737'372	1.25%	9'218	10'324	19'542
7200	Traitement des eaux usées	22.09%	514'000	59'426	573'426	44'154	617'580	2.00%	12'352	8'647	20'999
7203	Traitement des eaux claires	21.79%	507'000	58'616	565'616	43'553	609'169	2.00%	12'184	8'529	20'713

5. Conclusion

Le projet a été soumis le 22 août 2022 à la commission technique et son préavis est favorable à l'unanimité. Le projet a été soumis le 29 août 2022 à la commission des finances ; son préavis est également favorable à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 2'800'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 7 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
 Le vice-président, Le chef du dicastère,
 Tom Egger Maxime Rognon

Annexes : Notice MSA
 Plans



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'800'000.- pour la réfection du chemin du Vignoble à Bevaix

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 7 septembre 2022 ;

..

arrête :

Art. 1^{er} : ¹Un crédit d'engagement de CHF 2'800'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection du chemin du Vignoble à Bevaix.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au taux de 1,25% pour les travaux qui concernent l'approvisionnement en eau, au taux de 2% pour la part des travaux relatifs au traitement des eaux usées, au taux de 2% pour les travaux concernant les travaux de réfection de la route et, enfin, au taux de 5% pour l'éclairage public.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

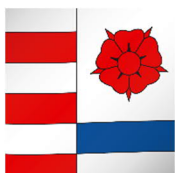
Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 27 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

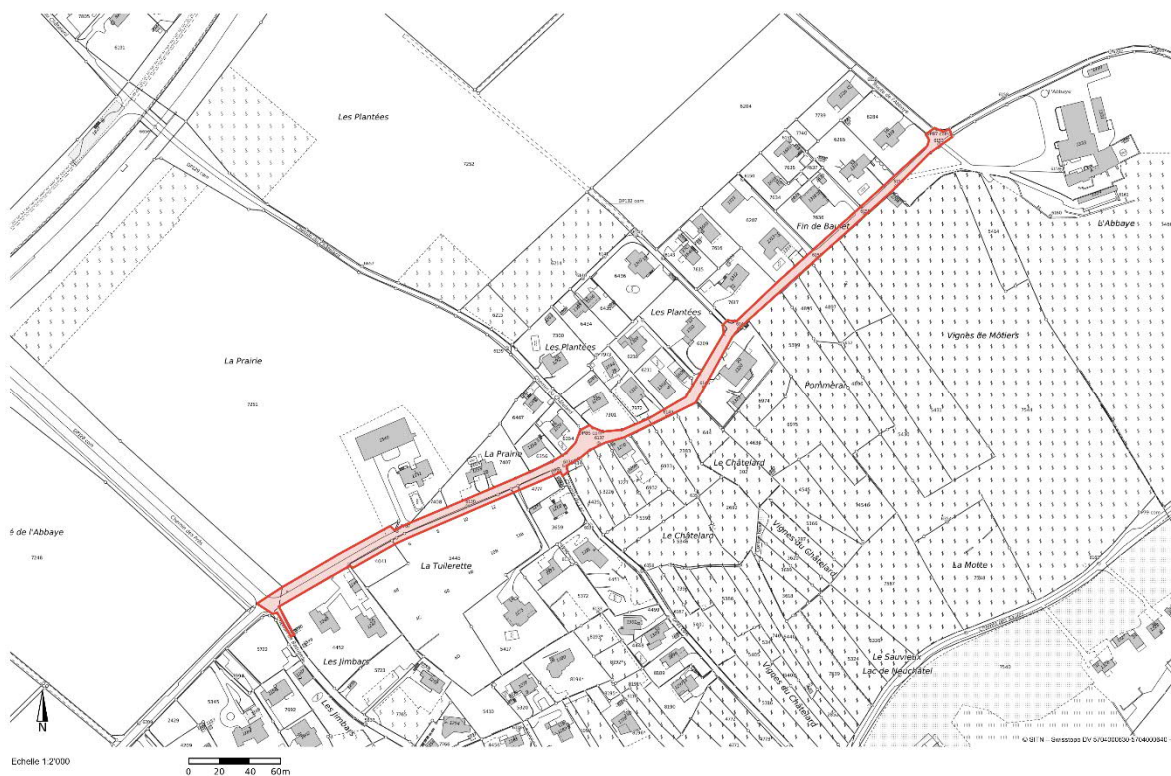


Commune de La Grande-Béroche

Localité de Bevaix

Chemin du Vignoble

Aménagements de surface, mise en séparatif et remplacement des infrastructures souterraines



NOTICE TECHNIQUE

Dossier n° 2413

MAULER SA
PH. - SUCHARD 20
2000 NEUCHÂTEL

T 032 732 55 55
F 032 732 55 56

E msa@mauler-ing.ch
W www.mauler-ing.ch

Aout 2022

CERTIFIÉ
ISO 9001
ISO 14001

MSA

S
L
V
C
S
U
E
N
É
G
N

1. INTRODUCTION

Les éléments déclencheurs du projet d'assainissement des infrastructures souterraines et de la réfection de chaussée du Chemin du Vignoble sont de deux ordres. D'une part, en raison d'une insuffisance de couverture de défense incendie dans le secteur, ainsi que de nombreuses interventions et réparations sur la conduite principale d'alimentation d'eau potable et d'autre part, la volonté de sécuriser le cheminement piétonnier le long du futur écoquartier.

Le fait de devoir procéder à des travaux de fouilles dans l'emprise de la chaussée a amené le Conseil communal à la réflexion de se préoccuper également des autres infrastructures existantes.

Un mandat a donc été confié au bureau Mauler SA pour étudier l'ensemble des réseaux existants et voir dans quelle mesure une adaptation ou une extension de ces derniers doit être envisagée.

Pour ce faire, des contacts ont été pris avec les responsables des différents réseaux communaux. Ceux-ci ont permis à chacun de se prononcer et de communiquer à notre bureau les travaux à réaliser. Pour les réseaux privés, nous avons reçu toutes les intentions et elles sont intégrées au projet.

2. INFRASTRUCTURES COMMUNALES

2.1. Eau potable

Les travaux à réaliser ont été projetés et devisés par Eli10 SA pour la partie appareillage. Les travaux préconisés consistent à remplacer la conduite actuelle en fonte DN 100 mm et DN 80mm qui est très vétuste et qui cède régulièrement, par une nouvelle conduite en fonte de 150 mm. La longueur de remplacement est de l'ordre de 580 m. Le changement de 4 bornes hydrantes est également prévue ainsi que la mise en place de 2 nouvelles bornes hydrantes afin d'améliorer la couverture de défense incendie.

Pour des raisons de protection contre le gel, cette dernière sera posée à une profondeur minimale de 1,20 m sur tuyau et enrobée de sable, en fouille commune.

Les introductions des immeubles seront contrôlées et au besoin remplacées (aux frais des propriétaires).



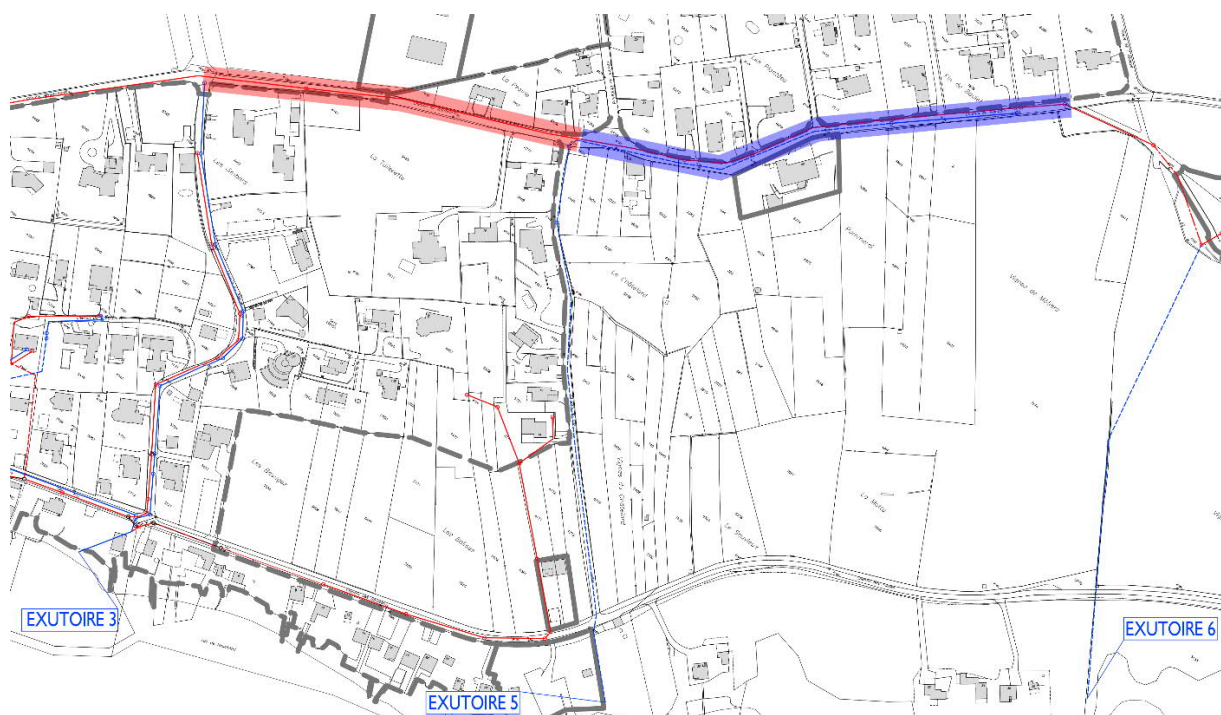
2.2. Éclairage public

L'éclairage public est actuellement constitué de 5 points lumineux sur l'ensemble du tronçon. Compte tenu des directives, les recommandations en vigueur et l'état des mâts, le réseau d'éclairage ne répond plus aux normes. Le présent concept prévoit la mise en conformité du réseau et nécessite une nouvelle implantation des mâts, un tous les 25 m environ. Un nouveau PE DN 60 mm sera mis en place. Il est prévu de tirer un nouveau câble et de mettre en place 18 nouveaux mâts. Les nouveaux luminaires LED réglables avec détection dits intelligents sont récupérés.

Les nouveaux luminaires LED permettent d'être réglables soit par une minuterie, soit par radar. Il est dès lors possible de diminuer l'intensité lumineuse la nuit de manière systématique ou active pour une meilleure utilisation de l'énergie et une diminution de la pollution lumineuse.

2.3. Évacuation des eaux

Bien que le secteur ne soit pas prévu dans le Plan général d'évacuation des eaux sanctionnée en 2007, il apparaît toutefois opportun de prévoir la mise en place du système séparatif pour reprendre les eaux claires de la chaussée et des immeubles.



Extrait PGEE

Actuellement, le Chemin du Vignoble est équipé d'un collecteur d'eau mixte (système unitaire) en ciment DN 300mm sur la partie ouest qui va du carrefour avec le Chemin de Basuges, jusqu'au carrefour avec le Chemin du Lac (env. 220m). Sur le reste du tronçon, un double collecteur (système séparatif) est en place avec un collecteur d'eaux usées en ciment DN 200mm et d'un collecteur d'eaux pluviales en ciment DN 300mm sur environ 290m.

L'ensemble des collecteurs ont été inspectés par caméra en mai 2016. L'analyse des inspections a identifié un état très dégradé du fond de certains tronçons ainsi que la présence de racines pénétrantes, d'effondrements du collecteur et d'obstacles divers. Le chemisage n'est pas approprié dans son état, il est ainsi recommandé de le remplacer dans son intégralité.

Pour l'évacuation des eaux usées, le projet consiste dans la pose d'un nouveau collecteur en PVC SN8 de 200 mm et sera posé sur une longueur de 510 m.

Pour l'évacuation des eaux claires, le projet consiste dans la pose d'un nouveau collecteur en PVC SN8 de 200 mm sur une longueur de 170 m sur le secteur ouest. Et sur le secteur est, la pose d'un collecteur en PVC SN8 de 315mm sur une longueur de 290m. Les diamètres des canalisations correspondent aux calculs hydrauliques réalisés dans le cadre de ce projet. Les tuyaux sont enrobés de gravier.

La récolte des eaux pluviales sur le domaine public se fera par l'intermédiaire d'un caniveau central sur le secteur est et par l'intermédiaire de dépotoirs le long du futur trottoir sur le secteur ouest. Les eaux de surface des places privées et toitures des immeubles bordiers seront si possible raccordées à des dispositifs d'infiltration ou au nouveau collecteur. Ces travaux sont à la charge des propriétaires.

Avant les travaux, une séance d'information devra avoir lieu pour aviser les propriétaires concernés.

2.4. Divers

Les travaux de relevés des nouvelles conduites seront effectués par un bureau de géomètres. Une estimation des prestations nécessaires est incluse dans le devis général.

3. INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DES SERVICES TIERS

Tous les services tiers ont été consultés dans le cadre de l'élaboration de ce projet. On trouve ci-dessous une synthèse des intentions de chacun. Les coûts de ces travaux sont intégralement à la charge des services et n'influencent donc pas le devis général des travaux pour la commune. Ils sont en revanche intégrés au projet pour une question de planification des travaux.

3.1. Électricité BT/MT

Groupe E SA procédera à l'adaptation de son réseau dans le cadre des travaux projetés, notamment par la pose d'une nouvelle batterie de distribution et le changement des armoires de distribution.

3.2. Électricité HT

Groupe E SA ne procédera à aucune adaptation de son réseau dans le cadre des travaux projetés.

3.3. Télécommunications

Sitebco SA :

Sitebco SA effectuera des sondages dans le cadre des travaux et adaptera son réseau si nécessaire.

Swisscom SA :

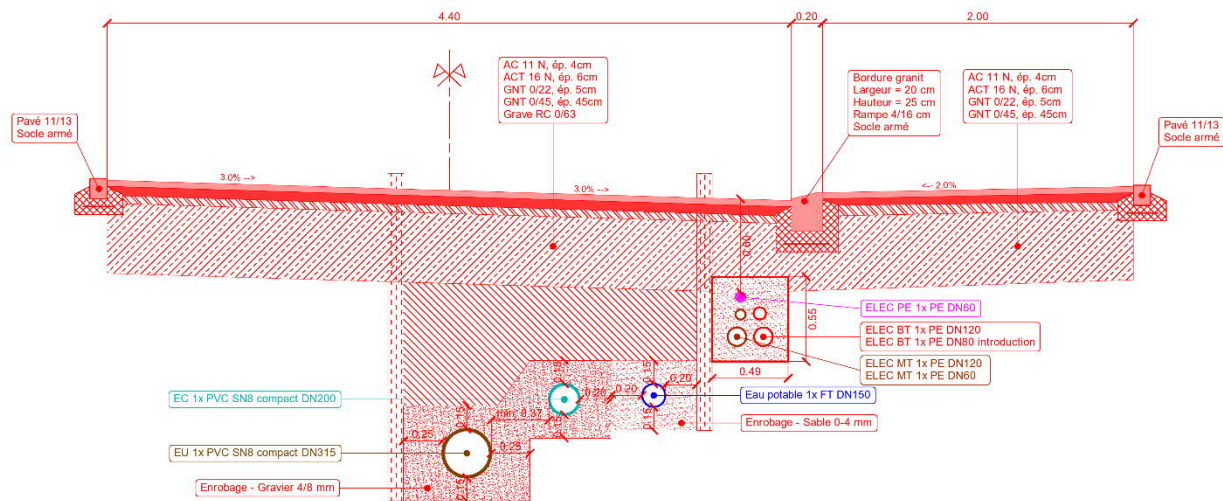
Procédera à la construction de plusieurs nouvelles chambres de visite.

4. SUPERSTRUCTURE

Le gabarit actuel de chaussée est composé de voies de circulation (il n'y a pas de trottoir) de largeur totale très variable qui va de 4,20 m à 7.50 m. La vitesse est actuellement limitée à 30 km/h.

Le projet prévoit le réaménagement de surface adapté à une modération de trafic à 30 km/h sur l'intégralité du tronçon ainsi que l'intégration d'un trottoir au sud de 2.00 m afin de sécuriser la circulation piétonne sur le secteur Ouest. Le SPCH a été consulté afin de déterminer le gabarit de circulation minimum, tout en restant dans des gabarits normés, afin de donner plus d'espace au trottoir.

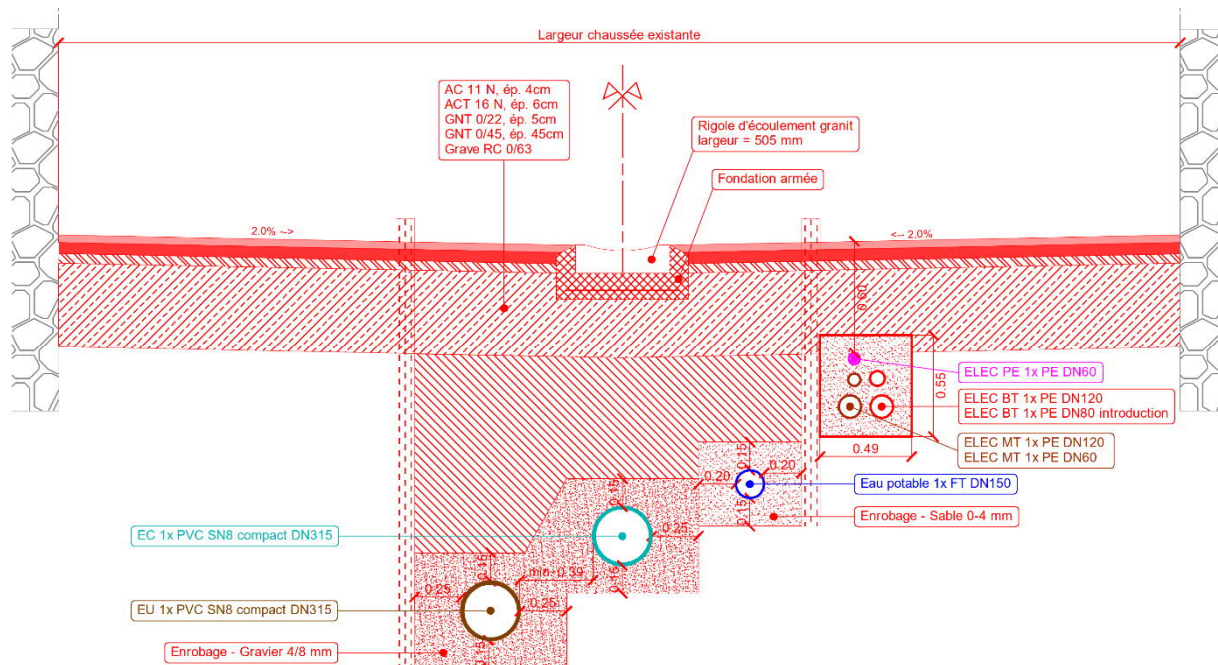
Le futur gabarit de chaussée sur le tronçon Ouest sera composé d'une voie de circulation bidirectionnelle de 4.40 m et d'un trottoir franchissable au sud de 2.00 m afin de sécuriser la circulation piétonne.



Profil type – Partie Ouest

Sur le tronçon Est, le gabarit de chaussée est limité par la présence des murs. Le gabarit n'est ainsi pas modifiable, la largeur de chaussée est insuffisante pour l'implantation d'un trottoir avec une bordure.

Sur ce secteur, l'évacuation des eaux de surface sera assurée par l'intermédiaire d'un caniveau central en granit avec un profil de route en toit inversé.



Profil type – Partie Ouest

La fondation de chaussée sera entièrement reconstruite par la mise en place d'une couche de grave GNT d'une épaisseur de 50 cm sous la chaussée.

Les couches d'enrobé dense prévues sont les suivantes :

- ACT 16N, épaisseur de 60 mm comme couche de base.
- AC 11 N, épaisseur de 40 mm comme couche de roulement.

Les murs de retenue le long du secteur Est, seront ponctuellement réparés lors des travaux à proximité.

5. INVESTISSEMENT

Sur la base des devis estimatifs des travaux de génie civil, d'appareillage d'eau potable et l'éclairage public, l'investissement à consentir pour l'ensemble des travaux communaux pour la réfection du Chemin du Vignoble se décompose comme suit :

Libellé des prestations	Coûts CHF	Montant CHF
ÉCLAIRAGE PUBLIC		
Travaux de génie civil	131'000	
Travaux de câblage, mâts et luminaires	70'000	201'000
ÉVACUATION DES EAUX CLAIRES		
Travaux de génie civil - Secteur Ouest	188'000	
Travaux de génie civil - Secteur Est	319'000	507'000
ÉVACUATION DES EAUX USÉES		
Travaux de génie civil	514'000	514'000
EAU POTABLE		
Travaux de génie civil	288'000	
Travaux d'appareillage	325'700	613'700
CHAUSSÉE ET TROTTOIR		
Travaux de génie civil	431'000	431'000
SIGNALISATION, MARQUAGE	20'000	20'000
MURS	40'000	40'000
GÉOMÈTRE	60'000	60'000
CONSTATS DE PREUVES À FUTUR	10'000	10'000
HONORAIRES PROJET ET DIRECTION DES TRAVAUX	179'000	179'000
FRAIS DE MISE À L'ENQUÊTE ET SERVITUDES	20'000	20'000
TOTAL GÉNÉRAL HT CHF		2'595'700
TVA 7.7%		199'869
POUR ARRONDI		4'431
TOTAL GÉNÉRAL TTC CHF		2'800'000

À prendre en considération que les travaux de construction pour le collecteur des eaux claires du secteur ouest pourront faire l'octroi d'une subvention cantonale qui est de l'ordre de 40% (séparatif effectif), soit un montant d'environ HT CHF 92'000.00. Les divers et imprévus sont inclus dans les montants.

6. CONCLUSION

Au vu de l'ancienneté des infrastructures souterraines du Chemin du Vignoble, leur réfection complète est devenue incontournable. En effet, le réseau d'eau potable nécessite de plus en plus d'interventions pour des réparations ponctuelles. La mise en conformité de la défense incendie du secteur est une priorité pour le Conseil Communal ainsi que la sécurisation et la mise en conformité du cheminement piétonnier.

Par ailleurs, la mise en conformité des réseaux d'évacuation des eaux et le changement des candélabres pour l'éclairage public ajoutent encore à la nécessité d'une réfection complète de cette rue jusqu'en surface.

Du point de vue financier, le montant de cet investissement pour renouveler les infrastructures communales est important. Cependant, il a fallu tenir compte de la complexité des travaux de fouilles à exécuter dans un environnement souterrain déjà bien occupé.

Le montant global des travaux s'élève à TTC CHF 2'800'000. Les subventions cantonales pour la mise en séparatif effective du secteur Ouest, soit HT CHF 234'000, seront de 40 %, soit de l'ordre de HT CHF 93'600.

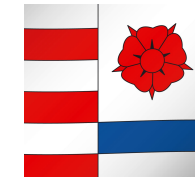
Établi le 15 août 2022

Mauler SA

A Quesada

Annexes :

- Plans de situation et profils type : MSA n° 2413-100 / 101 / 200



Commune de la Grande Béroche

Localité de Bevaix

Chemin du Vignoble

Mise en séparatif et remplacement des infrastructures souterraines

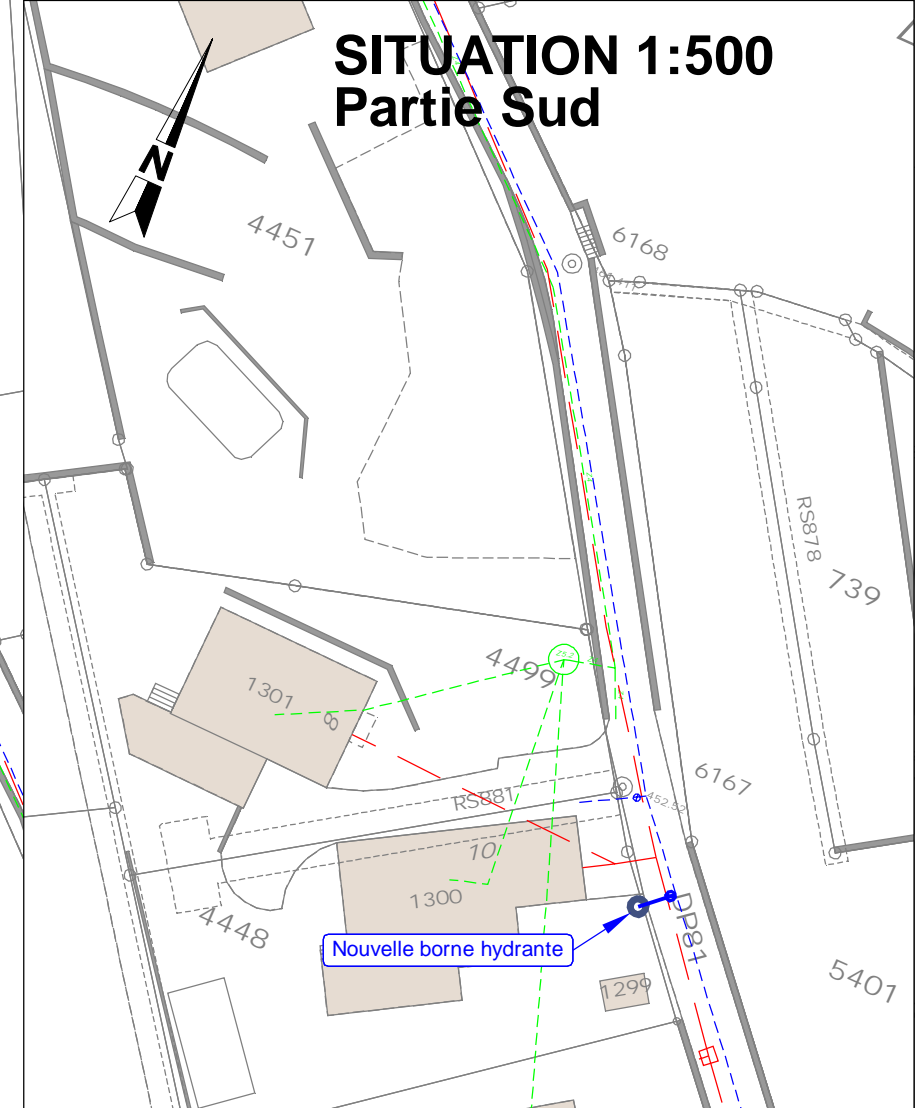
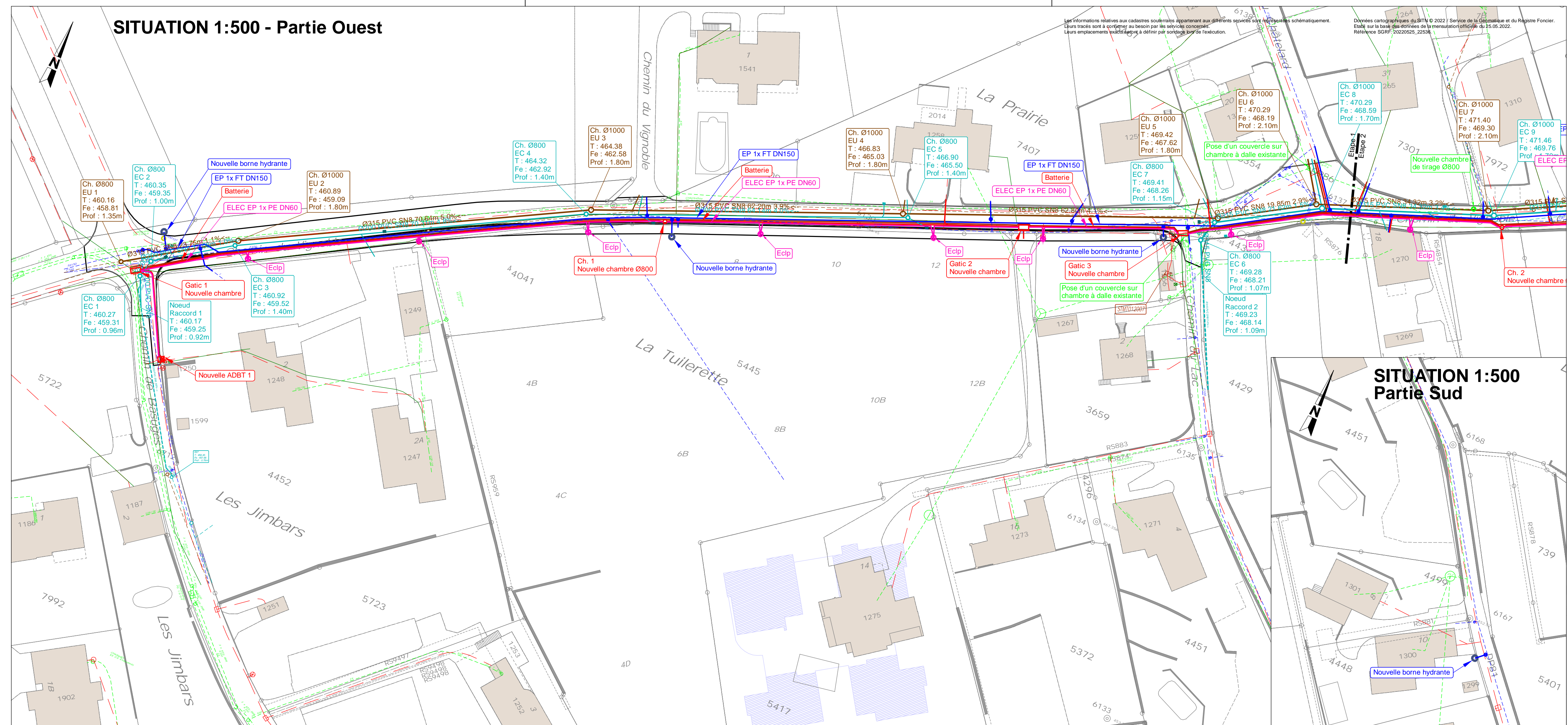
AVANT-PROJET

Situations 1:500

PLAN N°: 2413 - 100
VERSION: A-16.08.2022
DESSIN / CONTROLE: VLE / AQU

MAULER SA
PH. SUCHARD 20
2000 NEUCHÂTEL
T 032 732 55 55
F 032 732 55 56
E msa@mauler-ing.ch
W www.mauler-ing.ch

M S A
I N G E N I E U R S
C I V I L S



CARACTERISTIQUES DU PLAN		
FORMAT	ECHELLE(S)	EMPLACEMENT FICHER SUR SERVEUR
840 x 594 mm	1:500	M:\La Grande Béroche\Bevaix\2413\Tech\02 - MENSURA01 - AVANT-PROJET

LISTE DES MODIFICATIONS		
VERSION	DATE	MODIFICATIONS
A	16.08.2022	Version initiale
B		
C		
D		
E		
F		
G		

PLANS / LISTES ET DOCUMENTS CORRESPONDANTS	

LEGENDE

EVACUATION DES EAUX

Canalisation / Chambre eaux claires
Canalisation / Chambre eaux usées
Dépotoir

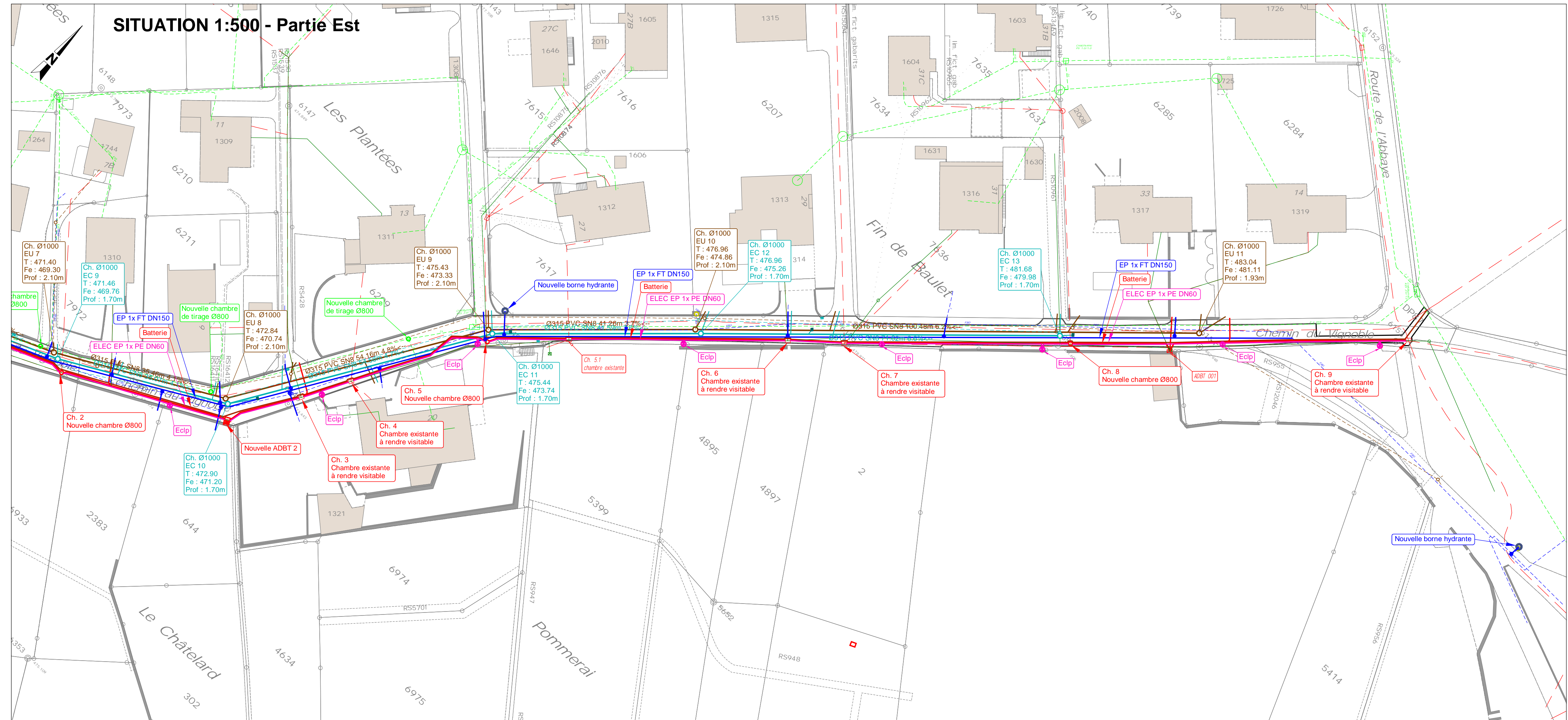
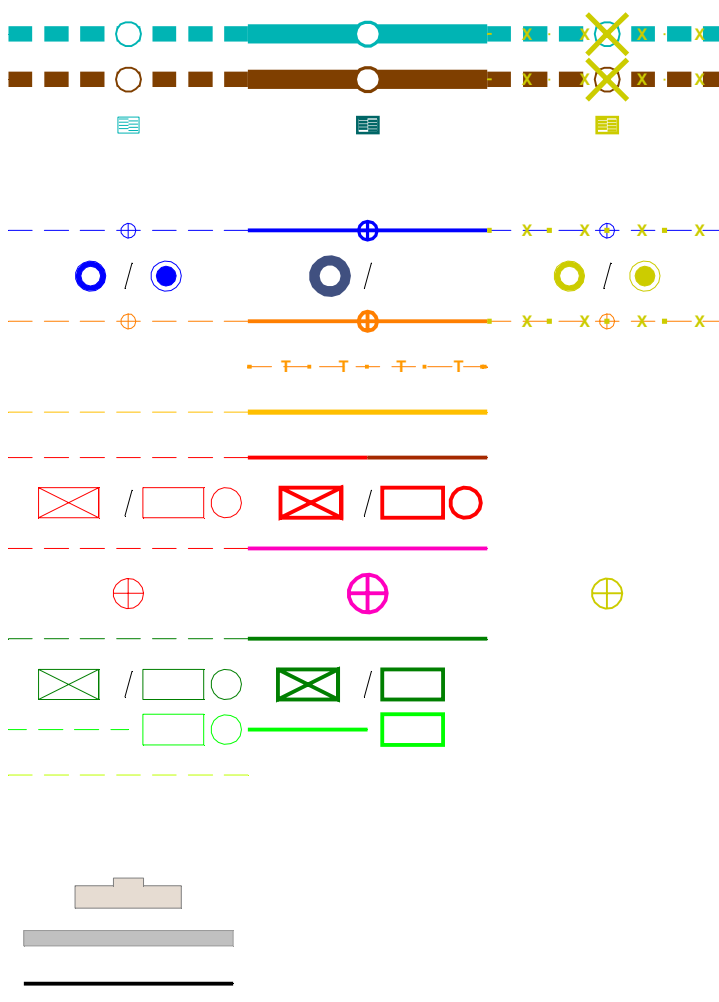
SERVICES

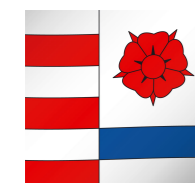
Conduite / Vanne eau potable
Borne hydrante / Hydrant souterrain
Conduite / Vanne gaz basse pression
Conduite gaz basse pression (Tubage)
Conduite chauffage à distance
Réseaux électrique (BT-MT)
Armoire / Chambre électrique
Tube éclairage public (EP)
Candélabre
Tube téléseuil (TV)
Armoire / Chambre téléseuil
Réseau Swisscom (TT)
Tube fibre optique (FO)

AMENAGEMENTS

Bâtiments
Murs
Aménagements

EXISTANT PROJET SUPPRIME





Commune de la Grande Béroche

Localité de Bevaix

Chemin du Vignoble

Aménagements de surface, mise en séparatif et remplacement des infrastructures souterraines

AVANT-PROJET

Profils types 1:25

PLAN N°: 2413 - 101
VERSION: A-15.08.2022
DESSIN / CONTROLE: VLE / AOU

MAULER SA
PH. SUCHARD 20
2000 NEUCHÂTEL
T 032 732 55 55
F 032 732 55 56
E msa@mauler-ing.ch
W www.mauler-ing.ch
CERTIFIE
ISO 9001
ISO 14001

M S A

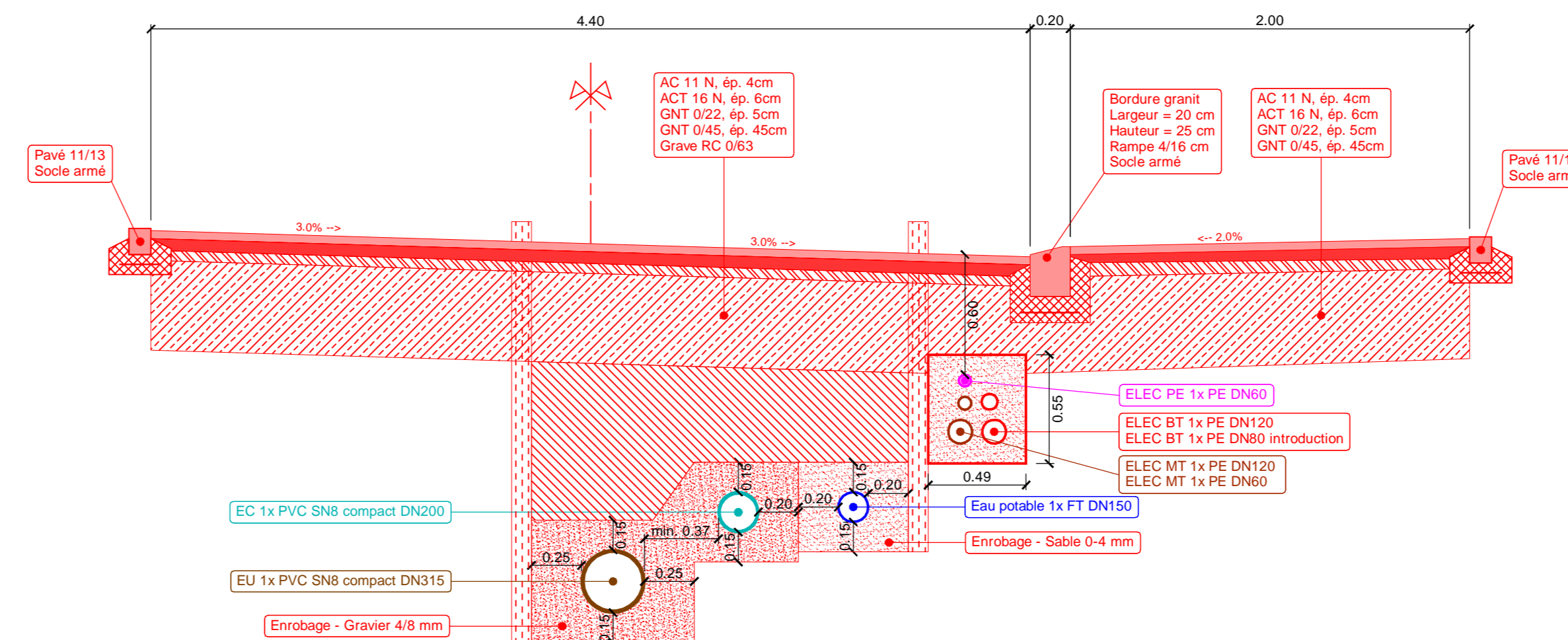
S
I
L
V
E
R
E
N
E
I
N

CARACTERISTIQUES DU PLAN		
FORMAT	ECHELLE(S)	EMPLACEMENT FICHER SUR SERVEUR
1050 x 297 mm	1:25	M:\La Grande Béroche\Bevaix\2413\Tech\02 - MENSURA\01 - AVANT-PROJET

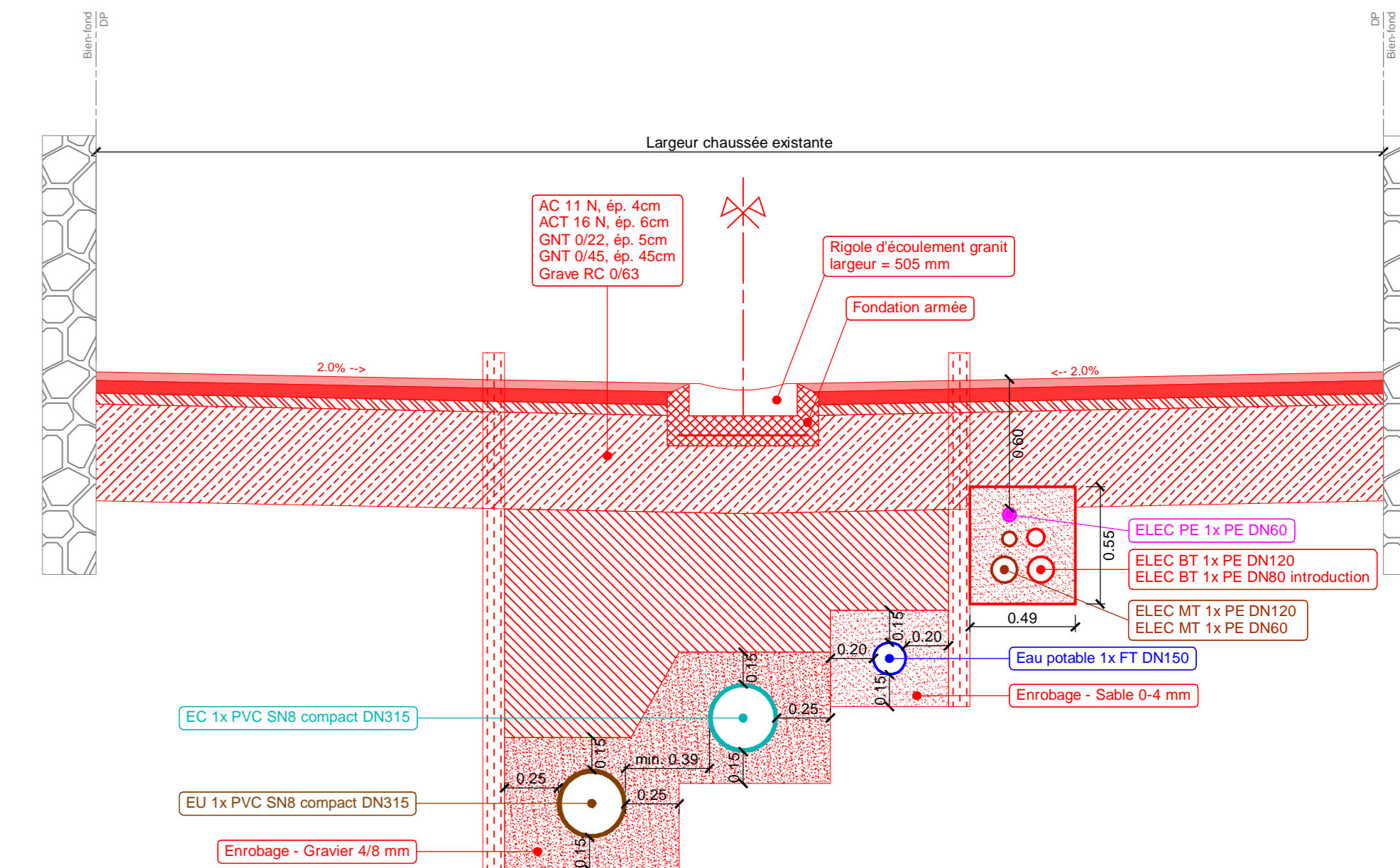
LISTE DES MODIFICATIONS		
VERSION	DATE	MODIFICATIONS
A	15.08.2022	Version initiale
B		
C		
D		
E		
F		
G		

PLANS / LISTES ET DOCUMENTS CORRESPONDANTS	

Profil type - Partie Ouest 1:25



Profil type - Partie Est 1:25





Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour la rénovation et l'isolation de l'école de Saint-Aubin-Sauges (rue de l'Hôpital 16)

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Le bâtiment de l'école de Saint-Aubin-Sauges (rue de l'Hôpital 16) est « symbolique » pour toute une génération d'élèves de ce village. En effet, c'est le premier des bâtiments construits au sein de cette zone d'utilité publique comprenant maintenant trois bâtiments.

Ce bâtiment abrite l'école mais également « La Parenthèse », la structure parascolaire du site de Saint-Aubin-Sauges. Il est inscrit à l'inventaire cantonal de protection avec une note de trois au recensement architectural du canton (RACN). Une isolation périphérique est donc à proscrire contrairement à une isolation en toiture.

Le crédit proposé s'inscrit dans une logique de rénovation et d'isolation des bâtiments du patrimoine administratif de la commune de La Grande Béroche.



2. Le projet

Le bâtiment actuel n'est pas isolé en toiture et la déperdition de chaleur par le toit est importante. Pour rappel, ce bâtiment est chauffé par le chauffage à distance de BéroCAD et la facture est importante. Pour les trois bâtiments du « complexe scolaire », le montant de la facture annuelle atteint CHF 61'000.- (comptes 2021). Il n'y a pas de compteur par bâtiment ce qui rend impossible un calcul détaillé du gain en matière de consommation de chauffage. Toutefois, par expérience notamment sur certains bâtiments nouvellement isolés, le Service des bâtiments estime le gain à 20%.

Ce bâtiment n'a pas fait l'objet d'étude énergétique ni de CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments). Ceux-ci ont été effectués pour les bâtiments d'habitation (bâtiment du patrimoine financier).

La toiture sera isolée et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques est prévue (cf. annexe A1). L'intégration des panneaux solaires (au-dessus de la tuile ou au niveau de la tuile) doit encore être réfléchi en consultant l'OPAN (Office du patrimoine et de l'archéologie). Concernant les tuiles, celles visibles sur la photo de la page précédente, soit sur le pan Nord, sont plus récentes que celles couvrant le pan Sud. Cela est d'ailleurs bien visible sur l'annexe jointe.

En été, ce même bâtiment, vu son exposition Sud et ses stores intérieurs, est victime de surchauffe. Des nouveaux stores extérieurs et intégrés sont prévus.

De plus, des remontées d'humidité (cf. photos ci-dessous) sont constatées au niveau des murs du sous-sol. En effet, ceux-ci sont posés à même le sol sans chape préalable ; ce qui, à l'époque, était d'usage.



Ce qui est proposé pour la problématique liée aux remontées d'humidité

- pour les murs :
 - o démontage de toutes les boiseries ;
 - o décrépiçage des murs existants ;
 - o application d'un coulis d'étanchéité « Vandex » y compris ajout de sable de quartz ;
 - o crépiçage.

- pour le sol fourniture :
 - application d'un enduit d'apprêt type laque bitumineuse ;
 - pose d'un pare-vapeur ;
 - pose d'une isolation ;
 - pose d'une isolation phonique et thermique ;
 - mise en place d'une bande de rive ;
 - pose d'une chape ciment ;
 - application d'un revêtement à base époxy.

De façon à n'intervenir qu'une seule fois sur l'enveloppe du bâtiment, nous proposons de faire des travaux « groupés », cela permettrait, notamment, d'installer qu'une seule fois les échafaudages.

Pour des questions de disponibilité des entreprises et du calendrier scolaire, ces travaux sont prévus à l'été 2023.

3. Détails du crédit

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts :

Travaux		Montants
Photovoltaïque		CHF 46'926.40
Dépose - repose radiateurs		CHF 1'491.65
Travaux d'étanchéité et chape		CHF 60'600.-
Isolation acoustique et peinture (aula et hall)		CHF 18'570.-
Stores salle de couture		CHF 3'944.75
Stores et/ou volets	stores	CHF 40'906.75
Peinture		CHF 26'238.40
Toiture		CHF 119'738.40
Isolation		CHF 98'400.-
Échafaudages		CHF 30'800.-
Somme totale		<u>CHF 447'616.35</u>

4. Financement et demande de crédit

Le montant arrondi de CHF 47'000.- des panneaux solaires sera prélevé sur le fonds communal de l'énergie. Au final, grâce à ce fonds, l'investissement qui demande un amortissement portera sur un montant final de CHF 403'000.-.

La valeur au bilan du bâtiment, au 31.12.2022, est de CHF 1'630'697.-.

Concernant les amortissements « ordinaires », ceux-ci s'élèvent à CHF 42'700.- (pour 2022) et CHF 24'495.- pour les amortissements en lien avec le retraitement (montant neutralisé par un prélèvement à la réserve de retraitement).

Avec les investissements consentis, l'amortissement supplémentaire s'élèvera donc à CHF 17'732.-.

5. Conclusion

Dans le cadre du budget des investissements 2022, le montant total des travaux estimé était de CHF 200'000.-. Le montant du crédit dépasse donc largement la somme prévue initialement qui ne couvrait « que » la réfection de la toiture et l'isolation. Dans une logique de n'intervenir qu'une seule fois sur l'enveloppe de ce bâtiment, les travaux de peinture, de changement des stores, d'étanchéité et de pose de panneaux photovoltaïques ont « alourdi » le budget prévu initialement.

Cette demande de crédit s'inscrit dans une logique de rénovation et d'isolation de l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif.

Ce rapport a été présenté à la commission technique le 22 août dernier de même qu'à la commission financière le 29 août. Les deux commissions ont émis un préavis positif à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de CHF 450'000.-.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 7 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef de dicastère,
Maxime Rognon Tom Egger

Annexe : ment.



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour la rénovation et l'isolation de l'école de Saint-Aubin-Sauges (rue de l'Hôpital 16)

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 7 septembre 2022 ;

arrête :

Art. 1^{er} : ¹Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 450'000.- est accordé au Conseil communal pour la rénovation et l'isolation de l'école de Saint-Aubin-Sauges (rue de l'Hôpital 16).

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2 : ¹La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre « 2170 Collèges » et amortie conformément à la loi au taux de 4.4%.

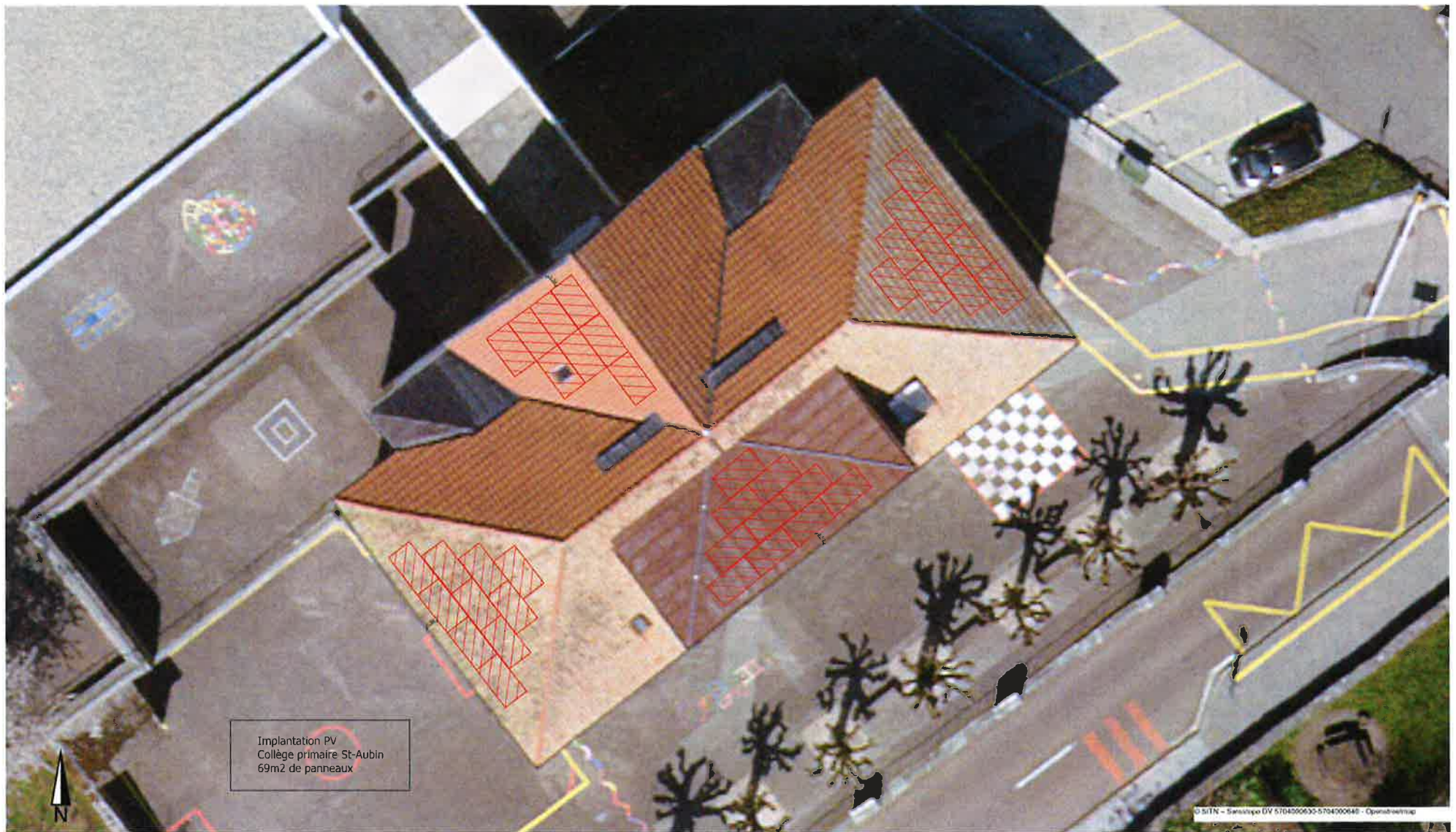
²Les dépenses en lien avec l'installation des panneaux solaires, d'un montant de CHF 47'000.-, seront compensées par un prélèvement au compte du bilan « 2910871 Fonds à vocation énergétique ».

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 27 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,
Aïcha Hessler-Wyser Jean Fehlbaum



Echelle 1:200





Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 122'000.- pour procéder à l'aménagement de trois places de fitness en plein air sur les rives de La Grande Béroche afin de favoriser la pratique du sport d'une manière ludique

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Tout comme de nombreux cantons suisses, le canton de Neuchâtel dispose d'une loi sur le sport (LSport) adoptée le 1^{er} octobre 2013. Celle-ci « a pour but d'encourager le sport et l'activité physique à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population dans une perspective de promotion de la santé, de développement de la personnalité, d'intégration et de cohésion sociale, en tenant compte des valeurs qu'ils véhiculent et de leur importance éducative, sociale et culturelle » (art. 1 LSport).

L'impact du sport dans notre société et dans notre vie quotidienne est considérable. La pratique régulière d'une activité physique contribue notamment à diminuer les risques de maladies cardio-vasculaires, les problèmes de surpoids et l'obésité. Elle permet également une certaine détente, bénéfique pour le bien-être physique et mental de tous·toutes.

Le Conseil communal, dans son programme de législature, a émis le souhait de faciliter l'accès et la pratique du sport pour tous les âges.

Le projet d'aménagement de fitness urbain au bord du lac que nous vous proposons de construire sera non seulement une prestation pour promouvoir la santé, mais également un espace de rencontre pour notre population. En effet, cela encouragerait aussi le vivre ensemble intergénérationnel pour toutes et tous.

Le Conseil communal avait prévu de présenter un premier projet devisé pour un montant de CHF 170'000.- mais il a décidé de le retirer de l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 21 février 2022 pour le renvoyer à la commission sports – loisirs – culture.

À titre informatif, voici quelques projets similaires sur le Littoral neuchâtelois :

- Boudry : projet en cours pour un fitness urbain. Rapport accepté en mai 2021 ;
- Milvignes : projet en cours d'étude suite à une motion du groupe PLR en 2022 ;
- Saint-Blaise : projet terminé en juillet 2022 ;
- Hauterive : projet en cours suite à une motion des Verts en 2018.

Ce concept de fitness urbain existe également dans les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. De plus, ces espaces sont de plus en plus utilisés depuis la pandémie de Covid-19.

Plusieurs communes des cantons de Vaud, Fribourg, Valais et Genève sont déjà équipées de fitness urbain depuis quelques années.

2. Infrastructures sportives

Le besoin d'équipements sportifs extérieurs est en forte progression partout en Europe et en Suisse romande. La Grande Béroche veut faire partie de ce mouvement et offrir à sa population la possibilité de bouger tout en profitant de l'environnement extérieur et donner l'opportunité à la population de La Grande Béroche de pratiquer une activité physique à tout moment de la journée permettant ainsi de concilier sport, plein air et santé.

Ce concept s'adresse à tous les âges, de l'adolescence aux senior·e·s pour que chacun·e y trouve différentes activités à pratiquer en fonction de ses capacités et de ses propres goûts.

Le fitness urbain est également accessible aux différentes sociétés et associations de notre commune, ainsi qu'aux écoles.

De nombreux jeunes et moins jeunes sont attiré·e·s par le fitness en salle mais cette pratique est malgré tout très onéreuse. En effet, les personnes avec un revenu moyen ne peuvent pas se le permettre.

De plus, il existe peu de centres de fitness sur le territoire communal de La Grande Béroche.

Le fitness en plein air ou fitness à l'extérieur est une alternative crédible, déjà bien développée dans certains pays européens et dans certaines grandes villes de Suisse.

3. Proposition

La commission sports – loisirs – culture a débattu du projet lors de plusieurs séances et propose une installation en plein air avec quatre appareils de fitness fixes par emplacement permettant la pratique d'une activité sportive adaptée à chaque personne. En effet, chacun·e peut le faire à son rythme et à son niveau tout en profitant de la beauté de notre lac.

Les appareils de fitness proposés permettent aux citoyen·ne·s de faire des activités diversifiées.

Avec l'installation de ces espaces de sport urbain, nous envoyons un message positif à la population et à notre jeunesse en leur offrant la possibilité d'améliorer leur santé physique ainsi que leur qualité de vie.

Les bords du lac attirent les plagistes, les promeneurs et les adeptes de la course à pied.

Avec cette nouvelle forme d'activité sportive ludique, nous espérons ainsi dynamiser nos plages et promouvoir davantage la mobilité et la pratique du sport pour tous et toutes dans notre commune de La Grande Béroche, « Grandeur Nature ».

4. Emplacements proposés

Le retrait du projet de la séance de février a permis à la commission sports – loisirs – culture d'identifier et proposer d'autres emplacements.

Pour rappel, la commune a installé quelques appareils de fitness urbain au jardin public à Saint-Aubin-Sauges. Nous constatons aujourd'hui que cette place a changé de visage. Selon les dires de la population : « Il y a de la vie ! ». Donc un bilan positif depuis l'inauguration.

Les trois endroits choisis par la commission sont ceux qui se situent au bord du lac et qui semblent appropriés pour les utilisateur-trice-s :

- au port de Bevaix, dans la bande herbeuse entre la place de parc et les pontons du port, à proximité du restaurant et de la place de jeux :



- à la plage de Chez-le-Bart, pour les personnes qui ne souhaitent pas se baigner ou celles qui veulent tout simplement faire un peu d'exercice après ou avant la baignade :











- à la plage de Saint-Aubin-Sauges, idéalement situé à côté de la place de jeux, la buvette, le terrain de foot, le terrain de pétanques et le beach volley :



5. Choix des appareils

Le Conseil communal et la commission proposent l'installation des appareils ci-dessous :

Places de fitness en plein air				
		Bevaix	Chez-le-Bart	Saint-Aubin-Sauges
Rameur				
Barres tractions				
Trinity Cycle				
Ski alpin				
Agrès fitness Flexo				
Rotation hanches				
Presse à cuisses				
Ensemble développé vertical et dorsaux				

Ces appareils conviennent à toutes les générations et certains sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite.

C'est l'offre de l'entreprise Lactell qui a été retenue en raison du rapport qualité/prix qu'elle propose.

6. Entretien et garantie

La garantie sur la structure des appareils est de dix ans selon le contrat du fournisseur.

Pour les appareils munis de roulements, les frais d'entretien s'élèvent à environ CHF 200.-/an pour les trois places de fitness à partir de la 3^e année. Ce montant est à prévoir au budget de fonctionnement.

À ce montant, des frais d'entretien d'environ CHF 1'700.-/année pourraient s'ajouter pour la surface d'une place de fitness de 143 m², si le choix devait se porter sur des copeaux de bois à la place des dalles antichocs.

7. Financement

L'acquisition des appareils est devisée comme suit :

Emplacement au port de Bevaix	CHF	30'134.-
Emplacement à la plage de Chez-le-Bart	CHF	26'563.-
Emplacement à la plage de Saint-Aubin-Sauges	CHF	26'058.-
TOTAL intermédiaire, 12 appareils de fitness	CHF	82'755.-
Revêtement amortissant par emplacement faux gazon (CHF 1'000.-/machine)	CHF	12'000.-
Travaux de génie civil, CHF 5'100.-/emplacement	CHF	15'300.-
Divers et imprévus	CHF	3'000.-
TOTAL HT	CHF	113'055.-
TVA	CHF	8'706.-
Total TTC pour les trois emplacements	CHF	121'761.-

Ces travaux feront l'objet d'un crédit d'investissement amorti au taux de 10% conformément aux dispositions du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC).

Cet objet a fait partie de la liste des crédits d'investissements votés dans le cadre du budget 2022.

Soutiens financiers envisagés

- **Subventions cantonales**

Le Service de la santé publique a d'ores et déjà confirmé l'octroi d'une subvention de CHF 5'000.- dans le cadre de l'appel à projet « Prévention et promotion de la santé ». De plus, le Conseil communal prévoit également d'adresser une demande de subvention à la commission LoRoSport.

- **Sponsoring**

Afin de promouvoir la collaboration avec les entreprises locales, il serait également envisageable de faire appel à elles pour une éventuelle demande de sponsoring privé des entreprises avec la pose d'une plaquette « Appareil offert par ... » qui permettra, nous l'espérons, de diminuer le coût.

Calendrier

- Début de travaux de préparation : printemps 2023 ;
- Mise en service et inauguration : fin automne 2023.

8. Conclusion

En Suisse, la pratique du sport est un élément important de vie des citoyen·ne·s.

Près de 75% de la population helvétique de 15 à 75 ans pratique une activité sportive occasionnelle ou régulière.

En comparaison internationale, notre pays se positionne au deuxième rang européen derrière la Suède par le nombre de personnes pratiquant une activité sportive au moins une fois par semaine (principalement la randonnée pédestre, le cyclisme et la natation). Les sports pouvant être pratiqués tout au long d'une vie sont particulièrement appréciés. Notre patrimoine forestier et surtout les rives du lac offrent de belles opportunités pour la pratique du sport en plein air.

La commission des sports - loisirs - culture a été consultée les 10 janvier et 6 septembre 2022 et a préavisé favorablement à sa plus grande majorité cet investissement.

Au vu de ce qui précède et pour le bien-être de notre population, nous vous prions d'accepter la demande de crédit de CHF 122'000.- pour la création de trois places de fitness.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 7 septembre 2022

Au nom du Conseil communal
Le président, Le chef du dicastère,
Maxime Rognon Hassan Assumani



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 122'000.- pour procéder à l'aménagement de trois places de fitness en plein air sur les rives de La Grande Béroche

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 7 septembre 2022 ;

arrête :

Art. 1^{er} : ¹Un crédit de CHF 122'000.- est accordé au Conseil communal pour la création de trois places de fitness extérieures.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 3420 Parcs et loisirs » et amorti conformément à la loi au taux de 10% l'an.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 27 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum



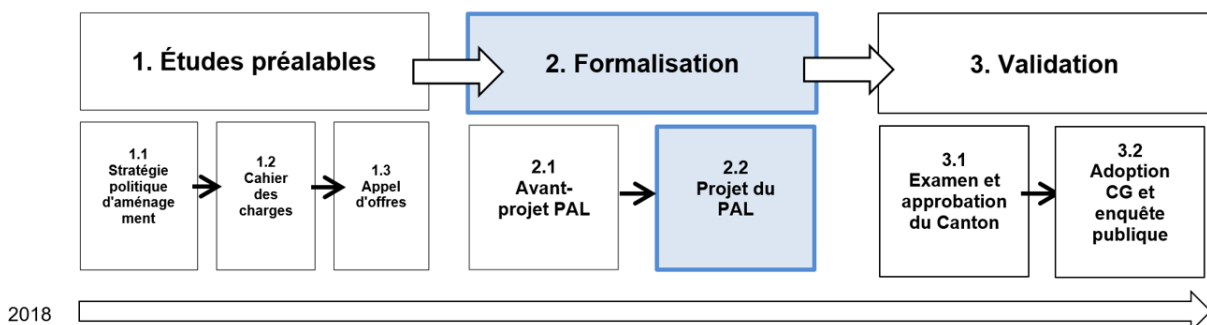
Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'étude de CHF 475'000.- pour la formalisation du plan d'aménagement local

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Le présent document fait suite au rapport d'information qui a été transmis¹ à votre Conseil en février 2022 concernant l'avancement des travaux en cours sur la révision du plan d'aménagement local (ci-après : PAL). En effet, dans la continuité du processus de révision, il s'agit aujourd'hui de concrétiser les travaux qui ont été réalisés jusqu'à présent afin de les transcrire dans le projet du PAL à proprement parlé.

La première phase « 2.1 Avant-projet PAL » a été réalisée, ce qui a permis de rendre plusieurs livrables qui serviront de base à la deuxième phase « 2.2 Projet du PAL » (voir schéma ci-après).



L'objectif est ainsi de réaliser le projet PAL comprenant différents documents légaux décrits dans le chapitre ci-après, en s'appuyant sur la pré-étude et le projet de territoire, constituant à eux deux l'avant-projet du PAL. Dans ce cadre, il est également indispensable d'établir et de compléter les études complémentaires nécessaires à l'élaboration des documents formels.

Partant du principe que la stratégie politique d'aménagement et l'avant-projet du PAL ont posé les bases solides d'une réflexion territoriale à l'échelle de La Grande Bérocche, les travaux consistent aujourd'hui principalement à formaliser des objectifs connus dans un cadre donné. Il s'agit par conséquent de définir une base plus opérationnelle au travers d'outils plus souples pour ces 15 prochaines années. Pour ce faire, il est attendu que ce projet soit piloté de manière pragmatique et transversale afin que les résultats présentent des documents puis des règlements qui permettent de s'adapter aux évolutions, de saisir les opportunités et d'anticiper les problématiques futures.

La volonté de la Commune vise à faire de la vision politique communale le centre de la réflexion afin que le futur PAL puisse mettre en œuvre de manière moderne et innovante le changement de paradigme important introduit par la dernière révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). La prochaine génération du PAL sera l'outil privilégié pour les autorités dans leur

¹ [Rapport d'information du CC au CG le 21.02.2022 relatif au projet de territoire](#)

volonté de planifier le futur développement de la commune. Les enjeux en matière de développement urbain, de mobilité ou encore de paysage nécessitent une approche globale qui respectera notamment les options prises dans les planifications d'ores et déjà établies aux niveaux communal, régional et cantonal, ainsi que lors des phases de travail précédentes s'agissant de la révision du PAL.

Nous sollicitons ainsi votre Conseil pour un crédit de CHF 475'000.- nécessaire à la réalisation de la dernière étape de la formalisation du plan d'aménagement local.

2. Définition du PAL et objectifs de la révision

Conformément aux dispositions de la LAT, les Communes ont l'obligation de régler le mode d'utilisation du sol au travers d'un plan d'affectation. L'établissement du PAL de La Grande Béroche vise à assurer un développement rationnel et harmonieux de son territoire, ainsi qu'à préserver le caractère des quartiers identitaires. La révision des PAL a également pour but de répondre aux objectifs de la LAT révisée en 2014, notamment en dimensionnant la zone à bâtir à vocation d'habitat et en fixant les priorités du développement communal pour les 15 prochaines années (horizon de planification 2030-2040).

Pour rappel, le dossier du PAL doit comporter plusieurs éléments pour pouvoir être complet et ainsi approuvé par les autorités communales et cantonales. Tout d'abord, il existe deux niveaux de documents, à savoir les documents indispensables (légaux ou non) et les documents facultatifs. Selon le « Guide du PAL² », édité par le Service de l'aménagement du territoire (ci-après : SAT), un PAL doit être constitué d'une pré-étude, d'un plan communal d'affectation des zones (PCAZ) et ses géodonnées, d'un règlement communal d'aménagement, d'un programme d'équipement ainsi que d'un rapport sur l'aménagement du territoire – 47 OAT. Ceux-ci constituent les documents légaux. De plus, le projet de territoire et les éventuels plans directeurs communaux, notamment celui concernant les chemins pour piétons qui est imposé par la loi au niveau communal, sont également attendus par le SAT durant la révision du PAL.

Le PAL est un document comprenant bon nombre d'éléments techniques puisqu'il doit contenir dans tous les cas l'affectation des différentes zones et les types d'habitation (art. 59 LCAT), une mesure d'utilisation du sol maximale, les distances à la limite et entre bâtiments ainsi que les degrés de sensibilité au bruit.

Pour La Grande Béroche, la révision de ses planifications communales (anciennes communes) se fonde essentiellement sur deux grands principes :

- la transition écologique et l'objectif d'une société zéro carbone d'ici 2050 - le PAL doit participer aux changements de société obligatoires pour réussir à limiter les effets néfastes de la crise écologique en cours ;
- le bien-vivre ensemble - la commune de La Grande Béroche est le résultat d'une fusion récente qui implique de s'interroger sur les conditions du développement d'une vision commune sur l'évolution du territoire et d'assurer une qualité de vie à ses habitant-e-s.

Le PAL constitue, à ce titre, un outil stratégique et utilitaire dont les orientations doivent s'inscrire à la fois dans une approche locale et régionale.

² [Guide du plan d'aménagement local du canton de Neuchâtel de mai 2020](#)

3. Contexte et procédure

Comme pour l'étape de l'avant-projet, voire dans une plus grande mesure, l'étape de projet est un processus très technique, qui nécessite des compétences professionnelles spécifiques dans des domaines tels que : urbanisme, aménagement du territoire, architecture, environnement (bruit, paysages, préservation des milieux naturels, etc.), ingénierie ou mobilité. Le crédit demandé au Conseil général par le présent rapport permettra d'obtenir lesdites compétences requises pour la réalisation d'un tel mandat.

Conformément au processus choisi et en accord avec la loi sur les marchés publics, un cahier des charges³ basé notamment sur les conclusions de l'avant-projet du PAL a été établi pour lancer un appel d'offres en procédure ouverte. L'objet du marché en question est l'établissement du projet du PAL. Ce dernier doit ainsi transcrire les différents éléments produits dans l'avant-projet du PAL (pré-étude, projet de territoire, etc.) en un règlement que la commune pourra utiliser afin de développer et gérer son territoire.

Pour permettre un choix juste et objectif, le Conseil communal a mis en place un comité d'évaluation afin d'examiner les différentes offres reçues. Les bureaux ayant répondu à l'appel d'offres ont été auditionnés les 29 août et 1^{er} septembre 2022, les offres reçues ayant toutes été jugées recevables.

Les critères d'adjudication pour juger les offres s'appuient principalement sur des aspects de compréhension du mandat, d'expérience et de compétences des candidat-e-s. Bien entendu, le prix a toute son importance, quand bien même il ne figure pas comme critère principal. Le descriptif de chaque critère et sous-critère d'adjudication est présenté ci-après :

1. Compréhension du mandat (45%)

- pertinence de l'analyse du mandat, de la méthodologie et de l'organisation proposées ;
- nombre d'heures proposées pour l'exécution du marché ;
- pertinence de l'analyse des risques et des opportunités ;
- pertinence des solutions proposées pour faire face aux évolutions sociétales, économiques et environnementales et permettre de faire place à des projets intéressants et/ou innovants.

2. Qualité et expérience (25%)

- pertinence et qualité des références proposées. Qualité, disponibilité et expérience des personnes clefs (urbanistes) ;
- qualité et expérience des personnes clefs (autres spécialistes).

3. Prix (30%)

Sur la base des critères ci-dessus, le mandat est prévu d'être attribué au/à la soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse (art. 30, al. 1 LCMP), soit celui/celle ayant eu la meilleure note. Cette adjudication est subordonnée à l'acceptation du financement pour ce mandat par le Conseil général, objet du présent rapport.

L'envoi de la décision d'adjudication étant prévu à mi-septembre 2022, le montant exact de la demande de crédit n'est pas connu à l'heure de l'établissement du présent rapport. Ainsi, et après validation du principe par la ComPAL et la CoFi, le montant figurant dans la présente demande de crédit correspond à l'offre dont le prix est le plus élevé, soit CHF 475'000.-. Il a été convenu que le Conseil général amende le rapport pour ramener le montant de la demande à celui de l'adjudication.

³ [Cahier des charges pour un appel d'offres en procédure ouverte du 8 juin 2022](#)

4. Prestations et organisation du mandat

Comme il l'a été dit précédemment, l'objectif de cette présente demande de crédit consiste à finaliser l'étape de la formalisation du PAL.

Compte tenu des prestations décrites ci-avant, les documents à livrer au cours ainsi qu'au terme du mandat par les mandataires sont les suivants :

- études de faisabilité à réaliser concernant le trafic, le bruit, l'OPAM⁴ et l'ORNI⁵ ;
- plan directeur des chemins piétons à mener ;
- intégration des autres études menées dans le PAL ;
- analyse des planifications de détail et intégration au PAL ;
- plan communal d'affectation des zones ;
- règlement communal d'aménagement ;
- programme d'équipement ;
- fiches de bonnes pratiques et directives en lien avec l'application du PAL ;
- rapport 47 OAT ;
- projet PAL ;
- inventaire nature et architectural.

Pour information, une première estimation des coûts pour le projet PAL avait déjà été effectuée par urbaplan dans le cadre de l'avant-projet du PAL. Cette dernière a bien évidemment été vérifiée avant d'être reprise comme base et revue dans le cadre de l'établissement du cahier des charges permettant de définir plus précisément les attentes de la Commune.

En matière de procédure, la Commune a opté pour un seul appel d'offres comprenant l'ensemble des prestations. Cette façon de faire offre des avantages considérables dans la gestion d'un projet tel que celui-ci. En effet, elle permet de travailler avec un groupement de divers spécialistes, le pilotage étant confié à un·e urbaniste expérimenté·e et qualifié·e. Ainsi, les relations mandant-mandataires sont simplifiées dans la mesure où il n'y a qu'un·e seul·interlocuteur·trice puisque cela incombe au pilote d'organiser son équipe et de la faire intervenir aux moments opportuns en fonction de ses domaines de compétences. Par ailleurs, cette méthode permet aux spécialistes de travailler en parallèle en étant mobilisé·e·s tout au long du processus qui se déroulera sur un laps de temps relativement court en raison des délais fixés par le Canton.

5. Finances

Le tableau suivant permet une comparaison entre les dépenses estimées en février 2018 et les dépenses effectives à ce jour, excepté pour la ligne « Projet » où figure le montant de la présente demande de crédit. Il est à noter que la rémunération de cette dernière phase sera calculée selon **le temps effectif** et les **tarifs offerts**, mais **plafonnée au montant de l'offre retenue**.

	Estimé en 2018	Effectif
- Stratégie politique d'aménagement	CHF 139'000.-	CHF 139'000.-
- Avant-projet	CHF 253'000.-	CHF 180'000.-
- Projet (finalisation du PAL)	CHF 539'000.-	max. CHF 475'000.-
	=====	=====
Totaux :	CHF 931'000.-	CHF 794'000.-

⁴ Ordonnance sur les accidents majeurs

⁵ Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant

Il est important de respecter le délai fixé par le Canton. À titre d'exemple, en cas d'expropriation matérielle, il sera possible de bénéficier d'une subvention du fonds cantonal d'aménagement du territoire pouvant aller jusqu'à 100% si le nouveau plan d'affectation des zones est adopté dans le délai imparti.

La position des jalons concernant les séances avec la ComPAL figure sur le calendrier à titre indicatif. Cette dernière sera convoquée dès le démarrage du travail du mandataire afin de permettre d'identifier et situer dans le temps les objets et thématiques de discussion, notamment lorsque des choix devront être effectués parmi des options possibles. De même, le Conseil communal et la ComPAL seront étroitement associés aux décisions finales au niveau du plan communal d'affectation des zones et du règlement.

Une fois la phase « 3.1 Examen et approbation du Canton » terminée, il sera question de passer à l'adoption du PAL par le Conseil général en mars 2024, puis le lancement de la procédure d'enquête publique avec traitement des oppositions dès le printemps 2024.

7. Conclusion

Au terme de la production des documents mentionnés au point 4 du présent rapport, le projet PAL sera finalisé. L'ensemble du dossier sera remis aux autorités pour approbation et l'examen du Canton, avant la phase d'adoption par le Conseil général.

Si l'objectif principal de cette révision est de pouvoir mettre à jour les affectations du sol qui touchent tous les propriétaires fonciers, le PAL doit aussi servir à organiser et à gérer l'ensemble de la commune. Le Conseil général de La Grande Béroche a validé le 19 février 2018, alors que notre commune fêtait à peine ses 50 jours d'existence, le principe d'un processus participatif constitué des trois étapes « Stratégie politique d'aménagement », « Avant-projet du PAL » et « Projet du PAL ».

Vue sous cet angle et dans ce contexte, l'élaboration du futur PAL constituait une réelle opportunité de fédérer les anciennes communes et de s'approprier progressivement ce « nouveau » territoire. Ainsi, notre exécutif a souhaité et proposé un processus unificateur, qui permette une concertation avec un groupe de trois commissions connu sous l'acronyme de « ComPAL ».

Ainsi, les deux premières phases « Stratégie politique d'aménagement » et « Avant-projet du PAL » ont respecté le détail et le cadre financier tel que présenté par le Conseil communal et validé par le Conseil général le 19 février 2018, respectivement le 17 février 2020. Ces premières étapes correspondent en matière de contenu à ce qui est attendu par le Canton.

Le présent rapport a ainsi pour objectif de demander un crédit d'engagement afin d'aboutir à notre futur PAL qui est un outil central en lien avec la stratégie voulue pour la suite de notre développement. Ceci tout en garantissant aussi les volontés politiques quant à la préservation et la valorisation de notre qualité de vie, le rapprochement de nos villages ainsi que de l'environnement qui les entoure.

C'est donc un véritable défi qui exige de la part du mandataire la mise en application de ces différentes volontés en lien avec le futur PAL. Il s'agira de conjuguer souplesse et rigueur pour développer les bons projets aux bons endroits.

Au vu de ce qui précède et des enjeux pour notre commune, le Conseil communal souhaite plus que jamais poursuivre ces travaux avec la ComPAL de façon à continuer la concertation qui a prévalu jusqu'à présent dans ce dossier. Il est fondamental que nous puissions partager la suite de ce processus jusqu'à son terme afin que notre Conseil puisse piloter les travaux et se déterminer dans ses choix avec l'appui de la ComPAL.

Il s'agit également d'appréhender l'évolution rapide des choses en général et en matière de constructions en particulier. Avec ce futur PAL établi dans un cadre cohérent et qualitatif pour le développement de notre commune, il sera plus évident d'intégrer les différentes mutations et projets à venir. Enfin, et si le PAL est contraignant pour les propriétaires fonciers, c'est aussi un moyen de définir plus clairement notre politique en matière d'espaces publics par exemple.

Cette demande de crédit a été présentée le 16 août 2022 à la ComPAL qui l'a préavisée favorablement à la majorité des 17 membres présents (13 pour, 1 contre et 3 abstentions). Le 29 août 2022, cette même demande a été présentée à la CoFi qui l'a préavisée favorablement à l'unanimité des commissaires présents (6 membres).

Compte tenu de ce qui précède, notre Conseil vous invite à confirmer la suite et fin du processus et vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit d'étude pour la formalisation du plan d'aménagement local.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Maxime Rognon

Le chef du dicastère,
François Del Rio

Saint-Aubin-Sauges, le 7 septembre 2022

Glossaire

C	CoFi	Commission des finances
	COMPAL	Commission de révision du PAL (CU, CATT et TEE)
D	DDTE	Département cantonal du développement territorial et de l'environnement
L	LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
	LCAT	Loi cantonale sur l'aménagement du territoire
	LCMP	Loi cantonale sur les marchés publics
P	PAC	Plan d'affectation cantonal
	PAF	Pré-affectation
	PAL	Plan d'aménagement local
	PCAZ	Plan communal d'affectation des zones (à la parcelle)
	PDC	Plan directeur cantonal
	PDR	Plan directeur régional
	PDS	Plan directeur sectoriel
	PT	Projet de territoire
S	SAT	Service cantonal de l'aménagement du territoire
Z	ZAE	Zones d'activités économiques



Arrêté relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 475'000.- pour la formalisation du plan d'aménagement local

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 7 septembre 2022 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'étude de CHF 475'000.- est accordé au Conseil communal pour la formalisation du plan d'aménagement local.

Art. 2 : Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 10%/an.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 27 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

Motion pour le CG du 27 septembre 2022

Demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer rapidement des panneaux photovoltaïques verticaux le long de l'autoroute sur la commune de La Grande Béroche

Groupe des Verts

Le réchauffement climatique, la guerre en Europe qui fait exploser le prix des énergies fossiles, l'impossibilité de construire de nouveaux barrages, la difficulté de rehausser les barrages existants, les difficultés pour implanter des éoliennes font qu'il faut sans tarder exploiter toutes les énergies renouvelables possibles.

L'urgence climatique n'est plus à démontrer, même le Tribunal fédéral le reconnaît, enfin.

Il devient ainsi urgent de se hâter lentement, mais quand même le plus vite et le plus sûrement possible, et trouver des solutions rapides pour pallier au déficit énergétique auquel on va faire face.

Le solaire est une des voies principales à développer pour un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement.

Or donc, le Conseil national a adopté deux motions en lien avec l'énergie photovoltaïque lors de sa session du mois de juin, plus précisément le jeudi 2 juin (RTS, 19H30 du 2 juin 2022 :

[https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/19h30?urn=urn:rts:video:13143859\)](https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/19h30?urn=urn:rts:video:13143859)

[22.3386 | Installations photovoltaïques sur les murs antibruit, les façades, les toits et les couvertures d'infrastructures existantes | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#)

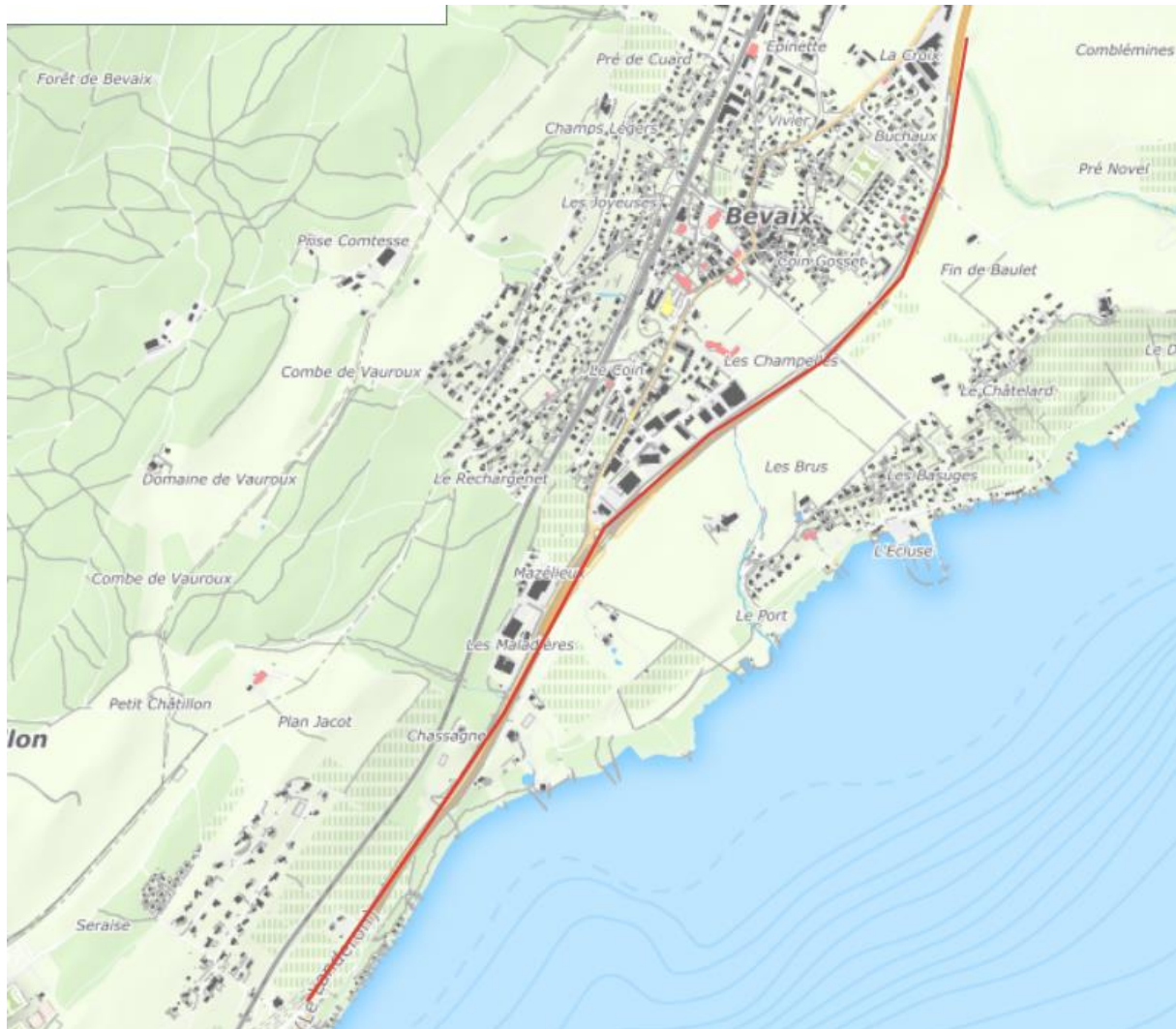
[22.3387 | Construction d'installations photovoltaïques le long des routes nationales | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#)

La première vise à accélérer l'installation de panneaux solaires le long des routes et des rails, et la deuxième vise à ce que l'OFROU mette gratuitement à disposition de tiers, des surfaces pour la construction d'installations photovoltaïques.

La commune de La Grande Béroche, en particulier dans la zone entre la « sortie Est » du tunnel de Gorgier, direction Neuchâtel, et jusqu'à la hauteur du garage Apoll'Otz, possède, sur l'autoroute, des parois verticales de 1.8 m de hauteur

permettant l'installation de panneaux solaires sur plus de 3'300 m de long (ligne rouge sur le plan en page 2).

Ce sont ainsi au minimum près de 5'900 m² de panneaux photovoltaïques qui pourraient être installés sans grand problème, voire près de 10'000 m² si on augmentait un peu de part et d'autre la hauteur disponible (secteur hachuré sur les photos en page 3).





En ce qui concerne l'urgence de la motion

L'urgence climatique n'est pas à démontrer, ceci a été attesté tant par le pouvoir politique que par les mondes judiciaire et scientifique.

C'est pourquoi nous estimons qu'il appartient au Conseil communal de saisir au plus vite toutes les possibilités permettant de nous affranchir des énergies fossiles, ceci d'autant plus que les augmentations de tarifs du gaz et du mazout sont déjà annoncées (RTS, 19H30 du 2 juin 2022 :

<https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/19h30?urn=urn:rts:video:13143859>)

et que des pénuries d'électricité liées ou non au conflit en Ukraine sont déjà programmées pour cet hiver.

Les signataires sont conscients que rien ne se réalisera cette année encore. Cependant, il appartient à l'autorité politique d'entreprendre urgemment les démarches visant à manifester son intérêt vis-à-vis de l'OFROU et du canton, afin que toutes les surfaces susceptibles de pouvoir être utilisées pour le solaire, sans nuire à l'environnement et à moindre coût, puissent être réservées au profit des habitants de la commune de la Grande Béroche, avant de soumettre au Conseil général un projet visant à augmenter de manière sensible la surface photovoltaïque existant dans notre commune.

Pour être un peu plus précise quant à l'urgence de la démarche : si La Grande Béroche ne démontre pas immédiatement son intérêt pour être concessionnaire d'une source d'électricité, non fossile, sur son propre sol et à moindre coût, il est fortement à craindre que d'autres candidats, sans les nommer, saisissent l'opportunité et que ce bien commun nous passe sous le nez...

L'objet de la motion

Nous invitons le Conseil communal à entreprendre dès maintenant les démarches vis-à-vis des Autorités cantonales et fédérales afin, dans un premier temps, de manifester son intérêt pour pouvoir occuper gratuitement ces surfaces au profit de la commune de la Grande Béroche et, dans un deuxième temps, de présenter un projet au Conseil général allant dans le sens d'un approvisionnement écologique en électricité visant l'augmentation de l'autonomie énergétique de notre commune et de ses habitants.

Auteure de la motion : Michèle Tenot Nicati, Conseillère générale, les Vert.e.s

Signatures :

Michèle Tenot Nicati, Conseillère générale, les Vert.e.s

Adnan Peco, Conseiller général, Président et Chef de groupe des Vert.e.s

Sylvie Noirat, Conseillère générale, les Vert.e.s

Donatella Vantaggio, Conseillère générale, les Vert.e.s

Pierre Pringalle, Conseiller général suppléant, les Vert.e.s

Christiane Wermeille, Conseillère générale, les Vert.e.s

Nous sommes tout à fait conscientes et conscients que « l'urgence » doit être acceptée par les 2/3 du Conseil général pour que la motion soit discutée après avoir été mise à l'OJ et que cette acceptation semble aujourd'hui peut-être peu probable, soit.

C'est peut-être une question de principe et c'est logique pour peut-être beaucoup d'entre vous, mais c'est dommage, car le monde qui nous entoure a fortement changé depuis le 30 septembre 2019 (cf. : PV du CG du 30 septembre 2019), et si nous pouvions être un peu plus proactifs dans nos décisions, entre autres en ce qui concerne l'avenir énergétique de notre Commune, et notamment son approvisionnement en électricité, cela serait pas mal, non ?

Donc, si l'urgence n'est pas acceptée, nous aimerions mettre notre motion à l'OJ du prochain CG, à savoir le 27 septembre prochain.

Ce que nous craignons juste, dans ce cas, c'est que dans 3 mois, le train soit passé et qu'il soit trop tard pour monter dans le wagon.

Merci pour votre attention.